

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2018**

---

***PROCÈS-VERBAL***

# Ordre du jour

## Conseil municipal du 9 février 2018

	- Appel nominal.		Mme le MAIRE
	- Désignation d'un secrétaire.		Mme le MAIRE
1	- Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2017 – Approbation.	Page 5	Mme le MAIRE
2	- Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu.	Page 5	Mme le MAIRE
2A	- Voeu – Abandon du transfert de l'aéroport.	Pages 5 à 8	M. BOLO
3	- Budget primitif 2018 – Vote du budget principal et du budget annexe de fossoyage – Approbation.	Pages 8 à 34	M. BOLO
4	- Vote des taux 2018 des 3 taxes directes locales – Approbation.	Pages 34 et 35	M. BOLO
5	- Nantes – Rezé – Projet urbain Pirmil les Isles – Avis sur l'évaluation environnementale préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté Pirmil Les Isles.	Pages 35 à 43	M. ROBERT
6	- Détermination des périmètres scolaires des écoles publiques nantaises – Approbation.	Pages 43 à 48	Mme NAËL
7	- Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libres – Conventions – Approbation.	Pages 48 à 52	Mme NAËL
8	- Politique publique « familles et parentalité » – Première répartition de subventions – Approbation.	Pages 52 et 53	Mme SALOMON
9	- Petite enfance – Guichet unique – Règlement de fonctionnement de la commission d'admission – Approbation.	Page 54	Mme RODRIGUEZ
10	- Ateliers d'artistes îlot des Iles et Félix Thomas – Subventions de fonctionnement et d'investissement Collectif Bonus – Conventions – Approbation.	Pages 54 à 60	M. MARTINEAU
11	- Développement culturel – Première répartition de subventions – Conventions et avenant – Approbation.	Pages 60 et 61	M. MARTINEAU
12	- Culture – Équipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Conventions – Avenant – Approbation.	Pages 63 à 65	M. MARTINEAU
13	- Politique de la Lecture publique et du livre – Prix Bermond-Boquié – Convention – Approbation.	Page 66	M. SEASSAU
14	- Convention pluriannuelle d'objectifs entre l'État, le Département de Loire Atlantique, la Ville et le Centre Chorégraphique National de Nantes – Approbation.	Pages 66 et 67	M. SEASSAU

15	- Convention de partenariat entre l'État, la Ville de Nantes et le Département de Loire Atlantique, et Le Pannonica (Association Nantes Jazz Action) – Approbation.	<i>Pages 68 et 69</i>	M. MARTINEAU
16	- Convention de partenariat culturel Ville de Nantes – Nantes Métropole Habitat – Approbation.	<i>Pages 69 et 71</i>	M. MARTINEAU
17	- Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions et avenant – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Acquisitions – Approbation.	<i>Pages 71 à 75</i>	M. CHATEAU
18	- Travaux de reconstruction et de réhabilitation Basilique Saint Donatien – Validation du projet – Consultation des Entreprises – Approbation.	<i>Page 76</i>	M. CHATEAU
19	- Voies publiques – Dénominations – Approbation.	<i>Pages 76 et 77</i>	M. CHATEAU
20	- Plan d'actions ville la nuit – Appel à projets « Les temps de la nuit » – Subventions – Approbation.	<i>Pages 79 à 82</i>	M. MAUDUIT
21	- Vie associative – Première répartition de subventions – Conventions et avenants - Approbation.	<i>Pages 82 à 84</i>	Mme BASSAL
22	- Associations Adolescence et Jeunesse – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	<i>Pages 84 et 85</i>	M. MARTIN
23	- Associations Vie Étudiante – Première répartition de subventions – Approbation.	<i>Page 67</i>	M. SALECROIX
24	- Sports – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	<i>Pages 85 à 87</i>	M. REBOUH
25	- Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Première répartition de subventions – Approbation.	<i>Pages 87 et 88</i>	Mme BENÂTRE
26	- Politiques publiques Égalité et Lutte contre les discriminations – Répartition de subventions – Convention – Approbation.	<i>Pages 88 à 99</i>	Mme BASSAL
27	- Associations œuvrant dans le domaine du handicap – Répartition de subventions – Approbation.	<i>Pages 99 et 100</i>	M. BLINEAU
28	- Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation.	<i>Pages 100 et 101</i>	M. HUARD
29	- Échanges internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Approbation.	<i>Pages 101 et 102</i>	M. SOB CZAK
30	- Transactions immobilières diverses – Approbation.	<i>Pages 102 et 103</i>	Mme LEFRANC
31	- Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.	<i>Pages 103 et 104</i>	Mme LEFRANC
32	- Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Approbation.	<i>Pages 104 à 107</i>	M. CHATEAU
33	- Accueil périscolaire dans les écoles publiques – Association Nantes action périscolaire – Création d'une mission d'information et d'évaluation	<i>Pages 107 et 108</i>	M. BOLO
34	- Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.	<i>Pages 108 à 111</i>	M. BOLO

# SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2018

Convoquée le 2 février 2018

La séance débute à 9 heures.

Elle est présidée par Mme Johanna ROLLAND.

Assistée de : M. BOLO, M. ROBERT, Mme CHIRON, M. SEASSAU, M. QUERO, M. CHATEAU, M. HUARD, M. REBOUH, M. NICOLAS, M. MARTINEAU, Mme CHOQUET, Mme BENÂTRE, Mme BASSAL, Mme TOUCHEFEU, Mme BIR, Mme RODRIGUEZ, Mme PIAU, M. MARTIN, Mme PADOVANI, Mme HAKEM, Mme LEFRANC, Mme NAËL, M. TRICHET, M. BLINEAU.

Sont également présents : Mme MEYER, M. MOREAU, M. LE BRUN, Mme BOCHER, M. NOURY, Mme BASSANI-PILLOT, Mme MEZIANE, Mme BLIN, Mme SALOMON, M. MARAIS, M. GUISSÉ, Mme FAVENNEC, M. SOBCZAK, M. MAUDUIT, Mme COPPEY, Mme LAERNOES, M. BELHAMITI, M. SALECROIX, M. SALAÛN, M. BOUTIN, Mme BERTU, Mme RIO, M. RENEAUME, M. ROUSSELY, Mme GUERRA, Mme KRYSMANN, Mme HOUEL, M. GRELARD, Mme HAMEL, Mme GARNIER, M. BAINVEL, M. RICHARD, M. FOURNIER, Mme GHENAÏ.

Sont absents et excusés : M. ASSEH (pouvoir à M. Martineau) , Mme SOTTER (pouvoir à Mme Meyer), M. DANTEC (pouvoir à Mme Laernoes), M. DEMIREL (pouvoir à Mme Bassal), M. STEKR-RIDEL (pouvoir à M. Richard).

Est également absent : M. JUNIQUE.

## Secrétaire

*M. Chateau est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.*

**I – 5**

**Mme le MAIRE** – Il est 9 heures. Je vous propose de vous asseoir pour que nous puissions démarrer.

*Mme le MAIRE procède à l'appel.*

**Mme le MAIRE** – Chers collègues, Mesdames, Messieurs, nous avons d'abord à désigner d'abord un secrétaire de séance. Je propose Olivier Chateau. Je vous remercie.

---

**Mme le MAIRE** donne lecture du dossier n° 1, intitulé :

*Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2017 – Approbation*

**Mme le MAIRE** – Nous avons à approuver le procès-verbal de la dernière séance. S'il n'y a pas de remarques, je mets ce procès-verbal aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme le MAIRE** donne lecture du dossier n° 2, intitulé :

*Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales – Compte rendu*

**Mme le MAIRE** – Nous avons ensuite à prendre acte des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22. S'il n'y a pas de remarques, je mets cette délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 2A, intitulé :

*Vœu – Abandon du transfert de l'aéroport*

**M. BOLO, Adjoint** – La commission des vœux a examiné un projet de vœu, l'a amendé et vous le propose. Je vais vous en donner lecture.

« Le 17 janvier 2018, le gouvernement a décidé de renoncer au projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes. Déterminés à tourner la page de plusieurs années de cristallisation politique autour de ce projet, notre responsabilité est désormais celle d'organiser ensemble un rebond collectif dans l'intérêt de tous les habitants de notre territoire.

Nantes s'inscrit pleinement dans un territoire attractif et dynamique à l'échelle du grand Ouest. Ce temps d'avance est le résultat d'une volonté politique que nous portons en coopération avec les collectivités qui nous entourent, toutes échelles confondues. Ce temps d'avance, c'est aussi un partenariat exigeant avec les acteurs économiques, associatifs et syndicaux qui font de Nantes et de Nantes Métropole un territoire d'innovation, de créativité, de rayonnement au bénéfice de l'emploi pour tous.

Forts de cette mobilisation, nous réaffirmons notre volonté de renforcer cette coopération et notre exigence vis-à-vis de l'État pour améliorer l'accessibilité du grand Ouest et continuer à positionner notre territoire comme référence de la transition énergétique.

**I – 6**

Au niveau de l'aménagement de notre Métropole, en partenariat avec le Conseil départemental, le Conseil régional et les collectivités du grand Ouest, il est urgent d'adopter des mesures immédiates pour garantir la qualité de vie et le développement cohérent de notre territoire, son attractivité et son rayonnement à l'échelle européenne.

Les élus de la Ville de Nantes demandent à l'État :

- la mise en place rapide de mesures de protection des populations survolées et impactées dans les communes riveraines de l'aéroport, à Nantes, à Saint-Aignan-de-Grandlieu, à Bouguenais, à Bouaye, à Rezé et, au-delà, la révision du plan d'exposition au bruit, la révision du plan de gêne Sonore et la réalisation d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement dédié à l'aéroport ouvrant notamment droit à des dispositifs d'aide à l'insonorisation et à un droit de délaissement pour les riverains de Nantes-Atlantique qui le souhaitent ;
- la programmation rapide de mesures et projets visant à renforcer l'accessibilité du territoire : l'amélioration de la connexion de la Métropole Nantes Saint-Nazaire avec Paris, en renforçant dans un premier temps le cadencement et l'amplitude des trains, l'amélioration des connexions directes avec les métropoles françaises et européennes par la réalisation du contournement ferroviaire de la capitale grâce au barreau d'interconnexion sud des TGV, la modernisation du maillage ferré entre les métropoles de l'Ouest pour optimiser en particulier la liaison Nantes – Rennes ;
- la clarté sur la méthode de mise en œuvre du réaménagement de la plate-forme aéroportuaire de Nantes Atlantique et de prise en compte des besoins fonciers de l'IRT Jules Verne et d'Airbus, dont la dynamique prévoit la création de 5 000 emplois dans les prochaines années ;
- le lancement rapide des études pour la desserte en tramway et/ou en train de Nantes Atlantique ;
- une mobilisation forte en faveur d'une stratégie pour le Grand Port maritime de Nantes Saint-Nazaire ;
- un soutien accru sur les projets de territoire visant à accélérer l'innovation et les transitions énergétique et numérique. »

**Mme le MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demande de prise de parole... Madame Garnier ?

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. Le groupe des élus de la droite et du centre votera en faveur de ce vœu, car nous estimons qu'il est de notre responsabilité de nous rassembler suite à l'abandon par l'État du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes.

En revanche, nous tenons à regretter publiquement ce matin un certain nombre d'éléments qui concernent le texte que vous nous proposez. Nous regrettons d'abord que vous ayez explicitement refusé de mentionner, dans le texte, le fait que l'abandon de ce projet constitue une atteinte grave portée à l'attractivité de notre territoire et du territoire du grand Ouest dans son ensemble.

Nous regrettons également que le vœu que vous décidez de nous présenter ce matin soit délibérément incomplet. Vous y évoquez la question de l'accessibilité aérienne du territoire, avec la question du réaménagement de Nantes Atlantique, vous y évoquez la question de l'accessibilité ferroviaire du territoire, avec le plus grand nombre d'allers et retours TGV entre Nantes et Paris. Vous ne mentionnez pas, d'ailleurs, la LGV dont nous avons parlé ensemble récemment, Madame le Maire. Vous évoquez l'accessibilité maritime, avec les enjeux qui ont trait au Grand Port de Nantes Saint-Nazaire et il n'y a pas un mot, dans ce vœu, sur l'accessibilité routière du territoire.

**I – 7**

Malgré notre demande formulée hier en commission des vœux, vous avez refusé d'aborder la question du franchissement de la Loire, qui était, pour les Verts, je crois qu'on peut le dire ce matin, un casus belli, et notre collègue Jean-Paul Huard l'a formulé quasiment en ces termes hier matin. Nous avons donc un vœu qui est incomplet. Tous les acteurs économiques attendaient une infrastructure au nord Loire. Nous venons d'apprendre qu'elle restera au sud Loire et vous éludez complètement la question des franchissements.

La réalité, Madame le Maire, c'est que vous cherchez, au travers de ce vœu, et cela nous a été dit comme tel par votre premier adjoint, à obtenir le vote unanime de votre majorité élargie. Vous mettez donc sous le tapis tous les sujets de discorde et ce vœu, dans sa rédaction même, ne fait que démontrer que vous êtes l'otage du groupe Europe Écologie – Les Verts.

Je pèse mes mots, parce que je crois que ce qui se passe est grave. Je crois que ce qui se passe est grave parce que notre territoire a déjà pâti de votre alliance avec les Verts, Madame le Maire, au travers de l'abandon de ce projet. Maintenant, on le sait, Ronan Dantec n'est pas là, mais il se cache à peine du fait que les Verts ont décidé de planter le projet de nouveau franchissement de Loire et vous êtes complice de cette volonté des Verts de bloquer les infrastructures structurantes du territoire par la rédaction du vœu.

Madame le Maire, le groupe des élus de la droite et du centre considère qu'en refusant ce matin d'évoquer la question du franchissement, vous faites passer vos intérêts politiques avant les intérêts du territoire, et nous pensons que notre ville mérite bien mieux que cela. Comme l'ont dit les élus verts, que nous rejoignons au moins sur ce point, Madame le Maire, il va falloir changer de méthode. Nous voterons malgré tout ce vœu, ce vœu incomplet. Nous le voterons, comme je l'ai dit au début de notre intervention, dans l'intérêt de notre ville et dans l'intérêt de notre métropole.

**Mme le MAIRE** – Merci. Madame Garnier, je suis d'accord avec vous sur un point : la situation, aujourd'hui, dans le grand Ouest, dans la région et à Nantes, mérite bien mieux que des postures politiciennes, tellement mieux !

Je suis extrêmement surprise de votre intervention ce matin, et pour une raison très factuelle, très concrète, très précise. J'ai cosigné hier avec la présidente de la Région, Mme Morançais, avec le président du Département, M. Grosvalet, avec le maire de Saint-Nazaire, David Samzun, un communiqué de presse commun dans lequel nous prenons position ensemble sur les suites de la décision sur l'aéroport.

Je tiens à votre disposition ce communiqué de presse, si par hasard vous ne l'avez pas eu par d'autres canaux, et je vous invite à vérifier que dans le communiqué de presse conjoint que nous signons avec la Région, le Département et Saint-Nazaire, la précision d'un certain nombre de modalités n'est pas indiquée. Je ne crois pas que vous puissiez dire que la présidente de la Région des Pays-de-la-Loire est l'otage du groupe écologiste. Je ne vois pas bien où serait la cohérence politique. Je vous donne donc cette information. J'ai comme l'impression qu'elle vous a échappé et je le regrette.

Deuxième chose, sur le fond de la question du franchissement, la situation est aujourd'hui très claire. Quand Bruno Retailleau a fait le choix d'engager une étude sur le franchissement, j'ai donné personnellement mon accord de principe pour contribuer à cette étude. J'ai dit que le temps où la Métropole faisait ses études dans son coin et la Région, ses études dans son coin devait être révolu, parce que ce n'était pas le sens de l'intérêt du territoire. J'ai personnellement siégé au comité de pilotage qui a installé ce franchissement.

Ensuite, de nombreuses questions demeurent pour l'avenir. Où ce franchissement devrait-il se faire ? Est-ce un franchissement exclusivement routier ou doit-on pouvoir y accueillir une ligne de transport public ? Etc. Sur le fond, ma position est extrêmement claire : nous sommes dans

**I – 8**

le temps des études. Sur la forme, je regrette vraiment, Madame Garnier, que vous essayiez de trouver un subterfuge pour faire de la politique politicienne, comme à votre habitude, et je salue le fait que les présidents d'exécutif, Mme Morançais, M. Grosvalet, M. Samzun et moi-même ayons à nouveau fait front commun sur ce sujet, parce que je crois qu'effectivement, c'est l'intérêt de notre territoire d'être capables de nous rassembler.

C'est aussi dans cet état d'esprit que le vœu que nous présentons ce matin est porté à la connaissance des Nantais. Vous savez, je crois que nous sommes à un stade où il y a besoin de se mettre au bon moment du niveau historique dans lequel nous sommes. Il y aura un avant et un après NDDL à Nantes : c'est une évidence. Je crois que ce temps doit être celui du rassemblement, quelles qu'aient été les positions des uns et des autres. Je pense que ce temps doit être celui du dépassement. Je crois que ce temps doit être celui où au contraire, on transforme ce qui a été une très mauvaise décision de l'État, je l'ai dit de manière très nette, en opportunité pour le territoire. C'est ce que j'ai appelé le temps du rebond.

Je sais pouvoir compter pour cela sur l'ensemble de la majorité que je dirige et dont je suis extrêmement heureuse de voir qu'aujourd'hui, elle est effectivement soudée dans ce rebond. Je suis extrêmement satisfaite de pouvoir, dans ce rebond, compter sur l'intelligence collective de mes échanges avec le Département et la Région, et je regrette que vous soyez une nouvelle fois isolée dans une posture strictement politicienne.

Je mets aux voix le vœu qui vous est présenté.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Applaudissements.*

**Mme le MAIRE** – Chers collègues, je vous propose que nous puissions passer au budget. Deux mots avant de laisser la parole à Pascal Bolo, le premier pour vous rappeler, vous allez le voir très clairement dans la description du budget, que nous sommes là vraiment dans la mise en mouvement du cap que nous avons défini en début de mandat. Vous le savez, nous avons une seule boussole : c'est le contrat que nous avons passé avec les Nantais.

Ce budget est donc conçu, construit pour pouvoir respecter ce cap. La deuxième chose, c'est qu'une stratégie budgétaire, ce n'est qu'une stratégie budgétaire au service d'une stratégie de projets et que vous allez retrouver dans ce budget un certain nombre de nos grandes priorités. Je vous invite notamment à regarder la priorité donnée à l'éducation, qui se traduit en investissement et en fonctionnement : un budget doit bien venir traduire des orientations et des priorités politiques. C'est la manière dont ce budget était construit.

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 3, intitulé :

*Budget primitif 2018 – Vote du budget principal et du budget annexe de fossoyage – Approbation*

**M. BOLO, Adjoint** – Merci, Madame le Maire. Comme vous venez de le dire, un budget n'est jamais rien d'autre que la traduction chiffrée de priorités politiques que se donne une majorité, en l'occurrence, municipale. Ce budget, c'est aussi, chaque année, la vérification que la stratégie financière que nous avons adoptée en 2015 pour l'ensemble du mandat est toujours pertinente, est toujours tenable et permet toujours l'essentiel, c'est-à-dire la réalisation de l'ensemble des engagements que nous avons pris devant la population, tout en conservant notre collectivité dans une bonne santé financière, attestée par les indicateurs habituels.

Ce budget est cohérent. C'est un budget de projet, puisque dans le cycle normal d'un mandat, vous allez voir que c'est l'aboutissement d'un certain nombre de réalisations qui ont été



**I – 9**

élaborées et lancées au tout début du mandat et qui trouvent aujourd'hui, le temps des projets publics étant parfois un peu long, y compris à notre goût, leur concrétisation.

Donc, respect du contrat avec les Nantais, respect de la stratégie financière et vérification qu'elle est toujours pertinente et pérennité des équilibres financiers avec, naturellement, la non-augmentation des taux de fiscalité pour la huitième année consécutive, un progrès du taux d'épargne brute pour 2018, ce qui n'était pas gagné d'avance... Nous verrons les raisons pour lesquelles, alors que nous anticipions de nous rapprocher plutôt du socle de 8 % que nous avons fixé, nous serons à plus de 10 % en 2018. Et puis, la stabilisation du stock de dette sur le mandat à un niveau dont nous verrons qu'il est particulièrement raisonnable.

Évidemment, cet argent n'est pas dépensé pour le plaisir. Il n'est pas dépensé de manière abstraite. Il est dépensé pour faire des choses très concrètes. D'abord, dans le domaine du handicap, pour continuer à travailler à la mise en accessibilité des établissements recevant du public et notamment, pour les transports en commun qui me sont chers.

En matière d'égalité, c'est le démarrage du centre post-traumatique pour les femmes victimes de violences, qui ouvrira en 2019, mais dont les premières dépenses sont en 2018.

En matière de solidarité et de lutte contre la précarité, ce sont le fameux projet des 5 Ponts et la poursuite de la restructuration du restaurant social et des bains-douches Pierre Landais, la solidarité en faveur des retraités et des personnes âgées, avec l'aide à la construction ou à la réhabilitation d'établissements, l'aménagement d'un logement de fonction pour l'équipe de santé scolaire, l'amélioration de la cuisine de la maison des associations des Dervallières...

On voit ainsi une liste de choses tout à fait concrètes : l'ouverture de la mairie de quartier de Nantes Sud, qui, je crois, a été inaugurée pas plus tard qu'hier soir, l'expérimentation de l'amplitude horaire élargie en mairie centrale et dans les mairies de quartier, les travaux sur la piscine des Dervallières et celle de la Petite Amazonie, c'est du sport, évidemment, la création du plateau sportif du Breil, la couverture des courts de tennis de la Durantière...

Vous voyez que la liste de ces actions avec évidemment l'éducation : l'extension de l'école Louise Michel, le nouveau restaurant scolaire de l'école rue Ampère, les études pour les groupes scolaires Mellinet... Je ne vous fais pas la lecture de l'ensemble de la diapositive. Vous voyez qu'il y a là des choses concrètes, précises, au service des Nantaises et des Nantais et correspondant aux priorités que nous nous sommes données.

C'est le cas évidemment en matière de petite enfance, c'est le cas également en matière d'espaces verts et d'environnement, avec des projets aussi importants que « Ma rue est un jardin » ou que le réaménagement des aires de jeux de la place Canclaux. Là encore, la caractéristique, c'est le concret, l'utilité, la correspondance des priorités politiques et le fait que ce soit dans tous les quartiers de Nantes que sur chaque item, dans chaque thématique, nous intervenons de manière efficace.

En matière culturelle, ce seront le développement des outils, ressources et médiations numériques, l'extension des horaires d'ouverture des médiathèques et bibliothèques, la poursuite des travaux de Libre usine, le soutien au secteur culturel, avec un renforcement des projets « culture et proximité », le festival de danse « Trajectoires », les ouvertures d'ateliers d'artistes, la poursuite de l'action culturelle autour de la lecture publique et évidemment, le lancement du wiki patrimoine. Nous continuons avec le patrimoine culturel et les archives et je crois que nous aurons, dans ce Conseil, une délibération sur le lancement des travaux de reconstruction de la basilique Saint-Donatien et Rogatien.

Pour la vie associative, c'est la fin des travaux de l'opération Désiré Colombe, qui est évidemment un chantier majeur et un projet au long cours, qui date de plusieurs années, mais qui va trouver, à la fin de cette année, sa concrétisation, et nous verrons l'impact que cela a, y

**I – 10**

compris sur le volume global de nos investissements, qui sera tout à fait considérable. Ce sont aussi la réhabilitation de la Fabrique des Dervallières, le lancement de l'AMO de construction pour la maison de quartier Félix Thomas et bien sûr, le soutien maintenu au secteur associatif et la mise en œuvre du PIA jeunesse.

Qu'est-ce que tout cela va nous donner, en termes chiffrés ? Revenons aux chiffres, vous m'en excuserez. 360,7 M€ pour le fonctionnement et 100,3 M€ d'euros pour l'investissement, ce qui nous fait 70,8 M€ de dépenses d'équipement. Je voudrais insister sur ce chiffre parce qu'il traduit, certes, comme je l'ai dit, au début, une étape dans un cycle de mandat où nous passons aux réalisations, où il y a une accélération de ces réalisations.

Mais nous sommes sur des montants qui sont proches de ceux que nous connaissions alors même que notre périmètre d'intervention était beaucoup plus large que celui-ci, puisque nous assumions seuls des équipements dont le caractère de centralité à l'échelle métropolitaine, et même au-delà, était naturellement affirmé. Nous avons donc cet équilibre budgétaire global qui, naturellement, avec une épargne brute à 43,6 M€, assure largement le financement de ce haut niveau d'investissement.

Commençons par le fonctionnement, comme traditionnellement, avec ce taux d'épargne brute dont je vous parlais et avec l'effet de ciseaux qui s'arrête. Cela, cela fait du bien, quand on prépare un budget, quand cesse cette mécanique infernale où vos dépenses augmentent structurellement plus vite que vos recettes, ce qui pose évidemment un problème. Nous allons voir que de manière surprenante, mais nous verrons aussi que c'est une fausse joie, l'État n'y est pas tout à fait pour rien.

Mais principalement, ce sont d'abord le dynamisme de notre territoire et l'augmentation de nos recettes fiscales, d'abord les recettes de taxe d'habitation, de taxe foncière, d'impôt sur les ménages, qui correspond non pas à l'augmentation des taux, très faiblement à l'augmentation des bases, mais surtout, au développement du nombre de logements dont nous avons besoin, mais également une relance économique incontestable qui fait que nous avons des recettes de droits de mutation qui sont en augmentation de façon tout à fait importante. Le dernier élément, parce qu'avec l'effet de ciseaux, on augmente les recettes, mais on diminue aussi les dépenses.

Je voudrais d'ores et déjà saluer le travail de l'ensemble des directions municipales et le travail de l'ensemble de mes collègues, notamment les adjoints, pour avoir, au quotidien, une gestion rigoureuse, et affirmer toujours que notre objectif de sobriété budgétaire est bien un objectif tenu et que nous arrivons, et il faut vraiment la mobilisation de tous et notamment, la mobilisation des agents de cette Ville, à garder le très haut niveau de service public qui nous caractérise, sans pour autant mettre en danger les équilibres financiers de la collectivité.

Revenons aux recettes avec cette augmentation des autres recettes de 14,8 %. Vous avez évidemment là-dedans les droits de mutation dont je parlais, mais également, et nous allons voir que dans nos relations avec l'État, ce n'est pas tout à fait neutre, il y a des progressions liées à des écritures comptables qui font par exemple que le fameux forfait post-stationnement, qui remplace le système des amendes quand on ne paie pas son stationnement, est intégré en recettes et en dépenses au budget de la Ville. Nous avons là des effets mécaniques, comptables, des sortes de changement de périmètre qui rendent comme trop souvent les comparaisons difficiles d'une année sur l'autre. Nous n'y pouvons rien. Nous n'avons rien demandé.

Ce qu'il faut retenir, c'est que nos recettes sont en progression de 3,16 % après retraitement des écritures comptables du FPS et du PIA jeunesse, puisque vous savez que ce programme d'investissement d'avenir transite en quelque sorte par le budget municipal. Pour les impôts locaux, je l'ai dit, il n'y a aucune hausse des taux de fiscalité pour la huitième année

**I – 11**

consécutives et un montant prévu de 206,9 M€. Vous voyez les taux à l'écran. Nous anticipons une actualisation des valeurs locatives de 1 % et une variation physique des bases liée à la vitalité du territoire que nous estimons à 1,2 %.

Les dotations d'État augmentent un tout petit peu. Ça alors ! Incroyable ! Oui, Mesdames et Messieurs, chers collègues, sous vos yeux ébahis, la dernière ponction qui était prévue par le précédent exécutif en 2018 n'aura pas lieu comme prévu. Alors, me direz-vous, pourquoi ne pas se réjouir ? Il y aurait des motifs. Malheureusement, et nous allons nous y arrêter un tout petit peu, cette joie est de courte durée. Elle est de courte durée parce que l'État n'en a pas moins un programme de nouveau serrage de vis à l'intention des collectivités, avec un objectif de 13 Md€ d'économies, non pas sur ses propres budgets et ses propres dépenses, mais sur les dépenses de proximité des collectivités territoriales. Comment cela va-t-il se passer, étant entendu que cette année, de plus, nous avons de nouveaux calculs de dotation de solidarité urbaine qui nous sont plutôt favorables ?

Comment cela va-t-il se passer ? L'État nous dit : « moi, je ne prendrai plus de mesures unilatérales de baisse des dotations, qui ont été d'une violence importante, c'est exact. Maintenant, nous allons passer à des contrats. » Cela, c'est une bonne idée. Moi, j'aime bien la démarche contractuelle plutôt que la démarche unilatérale. Le problème, c'est que quand on veut passer un contrat, on discute des termes du contrat. Or là, il n'y a pas grand-chose à discuter.

Nous faisons partie des 300 collectivités qui ont le bonheur, normalement, qui devraient se réjouir d'avoir le bonheur de passer par cette phase contractuelle, mais les termes du contrat, nous irons les voir à la préfecture, comme au bon vieux temps d'avant la décentralisation, et nous dirons : « Bonjour, Madame la Préfète. Nous allons discuter du contrat. » Et elle va nous répondre : « Vous signez là, là et là », et il n'y aura rien d'autre à discuter, parce que la loi a fixé des termes de contenu et de signature de ce contrat qui ne laissent pas de place à la discussion.

Est-ce à dire qu'il n'y aura pas du tout de discussion ? Ce serait exagéré. Il y en aura après. C'est-à-dire que lorsqu'à la mi 2019, nous aurons le compte administratif 2018, nous retournerons à la préfecture, imaginons que ce soit toujours Mme la Préfète : « bonjour, Madame la Préfète. Nous venons rendre compte. Nous avons dépassé sur tel aspect, tel aspect, tel aspect... » Quelle sera la réponse de la préfète ? Aujourd'hui, nous n'en savons rien. Elle n'en sait rien non plus, d'ailleurs, puisque ses services ont tendance à appeler nos directions pour savoir s'ils ont des informations. Nous sommes donc dans une opacité totale.

Ce que nous savons simplement, c'est que selon ses appréciations, ou nous pourrions déposer des demandes, demander par exemple que soit pris en compte le FPS, demander par exemple que soient prises en compte d'énormes dépenses supplémentaires que l'État nous aurait imposées, demander que soit pris en compte le fameux PIA, demander que soit prise en compte l'augmentation de notre démographie scolaire... Tout cela, il est possible que ce soit pris en compte, mais aujourd'hui, nous n'en savons rien.

Ce que nous savons, c'est que les sanctions tomberont sur la recette fiscale 2019 et que donc, nous entamerons notre budget 2019, et nous le voterons, en ayant une hypothèque, à savoir les négociations que nous mènerons avec l'État sur la prise en compte d'éventuels dépassements des fameux 1,2 % de limitation sur trois ans que l'on voudrait nous imposer.

Très franchement, nous avons dit, il y a déjà plusieurs années, et Johanna Rolland l'a souvent rappelé, que ce qui nous posait problème, ce n'était pas la participation des collectivités au redressement nécessaire des comptes publics. Ce qui posait problème, c'était la méthode, un poil brutale, et le rythme extrêmement rapide de baisse des dotations et des concours de l'État.

**I – 12**

Très franchement, que l'État nous dise, comme il le fait en partie, d'ailleurs : attention à votre endettement. Vous ne devez pas dépasser un ratio que Marc Reneaume n'aime pas beaucoup, mais qui est utilisé habituellement, qui est cette fameuse durée de désendettement, qui est quelque chose de très théorique où l'on dit que si l'on affectait toute notre épargne au remboursement de la dette, combien d'années nous faudrait-il pour la rembourser ? L'État dit : « Hou là là, ne dépassez pas douze ans ! » Nous sommes à un peu plus de quatre et nous disons nous-mêmes qu'au-delà de huit, ce ne serait pas raisonnable.

Cela, cela ne poserait pas de problème. L'État nous dirait : « attention à avoir un taux d'épargne brute qui ne descende pas au-dessous d'un certain seuil ». Nous, nous estimons que 7 ou 8 %, c'est un maximum, parce qu'en dessous, nous risquerions d'avoir une épargne nette, chère à Marc Reneaume, un petit peu négative. Ce ne serait donc pas raisonnable.

Mais ce n'est pas ce que nous dit l'État, parce que s'il nous disait cela, cela voudrait dire que nous pourrions, en toute responsabilité, dans l'esprit qui est celui de la décentralisation, décider de nos recettes, décider de nos dépenses et puis, avoir un contrôle a posteriori de l'État qui nous dirait : « veillez à garder un équilibre, une santé financière convenable ». Ce n'est pas ce qui nous est dit. Il nous est dit : « vous n'avez pas le droit de dépenser plus d'1,2 % ». Point barre. Et l'on est non seulement à l'opposé de l'esprit de la décentralisation, on est non seulement à l'opposé du principe de libre administration des collectivités locales... Il paraît que l'on va inscrire la Corse dans la Constitution. Je comprends que certains Corses y tiennent beaucoup, parce que si l'État tient compte de la Corse dans la Constitution comme il tient compte de la décentralisation, cela ne va pas changer grand-chose.

Je pense donc que nous sommes revenus à une situation antérieure aux années 1980, où le retour d'un contrôle d'État et d'une tutelle de l'État sur les collectivités locales est de plus en plus affirmé. Je voudrais remercier les présidents des groupes politiques de la majorité, qui ont publié un communiqué de presse allant dans ce sens, parce qu'effectivement, nous ne sommes pas dans une méthode de relation entre l'État et les collectivités locales qui permette de progresser, et de progresser y compris sur la voie des équilibres financiers, qui sont nécessaires. Il n'est pas question de dire qu'il faudrait renoncer à toute gestion et que l'on pourrait dépenser l'argent que l'on n'a pas. Il n'en est évidemment pas question. Simplement, le mode de relation qui est prévu n'est pas le bon. Mais sur les dotations de l'État, en 2018, cela fait 75,7 M€, en très légère augmentation.

Autre socle important de nos recettes, Nantes Métropole, qui reste la métropole qui reverse le plus à ses communes adhérentes, avec un total de 41,1 M€. Évidemment, ce total est inférieur à ce que nous avons pu connaître, puisque nous avons transféré des équipements et des compétences à la Métropole et que naturellement, l'argent que nous y consacrons est gardé par la Métropole et ne nous est pas reversé par ce système de dotations.

Les autres recettes de gestion, 80,5 M€, sont des ressources tarifaires, qui augmentent de 1,07 %, retraits des écritures comptables du fameux forfait post-stationnement. Pour les autres impôts et taxes, nous avons notamment nos droits de mutation, dont je parlais tout à l'heure, et les autres recettes et diverses participations, qui sont une myriade de petites choses.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, voilà un camembert qui vous montre la masse salariale, les dépenses de gestion, qui évolueront de 3,1 %. Alors, me direz-vous, on vous dit 1,2 et vous faites 3,1 : cela ne va pas du tout ! Effectivement, mais retraits des écritures comptables du FPS et PIA jeunesse, l'évolution reste contenue à 1,71 %.

Est-ce que nous pourrions bénéficier de quelques items qui rajoutent généreusement 0,15 point aux 1,2 % de base ? Nous l'espérons, mais nous n'en sommes pas tout à fait sûrs. Ce que nous espérons surtout, c'est que l'ensemble des contraintes auxquelles nous sommes confrontés et des choix fondamentaux que nous faisons, notamment de priorité à l'éducation, seront

**I – 13**

respectés par l'État, et que nous ne serons pas sanctionnés pour avoir offert aux jeunes Nantais les meilleures conditions d'apprentissage possible.

Les dépenses de personnel sont de 190 M€, avec une évolution contenue à 0,66 %. En matière d'évolution de la masse salariale, je pense que c'est un effort tout à fait considérable et je voudrais saluer une fois de plus les services de la Ville, qui acceptent ce pilotage de la masse salariale qui entraîne, il faut le dire clairement, lorsqu'il y a des créations de postes pour des missions nouvelles : police municipale, ou pour des augmentations de périmètre, je pense notamment à l'augmentation du nombre de places en centres de loisirs, avec les subventions à l'ACCOORD, à l'action périscolaire, je pense naturellement à l'éducation, quand on ouvre de nouvelles classes, de nouvelles écoles, tout cela nécessite des personnels en supplément et nous arrivons à 0,66 % d'augmentation de la masse salariale.

C'est évidemment le signe d'une grande sobriété budgétaire et d'une gestion quotidienne extrêmement serrée.

Les charges liées à la structure sont de 15 M€, les charges liées à l'activité, de 52,1 M€ et les subventions et transferts divers, de 97,5 M€. Vous avez de petits détails sur les charges liées à la structure, en légère évolution de 2,7 %, mais c'est l'évolution des fluides. Les charges liées à l'activité sont en hausse de 11,8 %, mais retraités les effets du FPS, c'est 2,79 %, et l'effet de la démographie scolaire est de 1 M€ dans cette augmentation.

Nous avons donc des efforts consentis en matière de gestion : -738 000 € sur la gestion de la patinoire du Petit Port, -285 000 € sur la téléphonie, -189 000 € sur la maintenance informatique, etc. Nous cherchons, à chaque marché renouvelé, les moyens de dépenser moins.

Voilà le camembert que j'attendais sur les subventions et transferts divers. Vous savez que nous cumulons là des choses qui relèvent de délégation de service public : 14,4 M€ pour l'ACCOORD, 13,1 M€ pour les marchés de Nantes Action Périscolaire, 5,8 M€ pour les écoles privées et les accords que nous passons avec la direction diocésaine, 20,5 M€ pour la subvention au CCAS, 6,9 M€ pour les crèches associatives, près d'1 M€ pour le comité des œuvres sociales.

Il reste, si ma mémoire et mes soustractions sont bonnes, 35,8 M€ de soutien à la vie associative. Je voudrais insister sur ce soutien maintenu, renforcé, parfois, à la vie associative. C'est un marqueur fort de notre municipalité. C'est un marqueur fort de l'histoire de cette ville et de cette municipalité. C'est la confiance et le soutien aux acteurs de la ville nantaise, aux bénévoles qui font fonctionner nos clubs sportifs, nos associations culturelles, les associations de quartiers, qui font un travail formidable, sans lequel Nantes n'aurait pas cette qualité de vie et cette attractivité.

*Applaudissements.*

Je voudrais dire et redire qu'il faut continuer à soutenir les bénévoles et la vie associative. Nous y tenons énormément et nous ferons les efforts nécessaires pour continuer à y arriver.

Pour ce qui concerne les frais financiers, évidemment, plus ils sont bas, mieux nous nous portons. Ils sont plutôt dans une bonne évolution, puisque je me souviens de l'époque où je proposais à ce Conseil municipal des budgets avec des frais financiers qui étaient à 12 ou 13 M€. Nous nous sommes beaucoup désendettés.

Nous avons aussi une gestion active de la dette, et il faut en remercier et en féliciter notre direction des finances, mais nous avons également un contexte de taux d'intérêt qui est particulièrement favorable, il ne faut pas le nier. Cela nous permet de limiter le montant de nos frais financiers à 6 M€. Voilà pour le fonctionnement.

Nous passons maintenant à l'investissement. Je le disais : près de 71 M€ de projets, avec les priorités du mandat qui s'inscrivent et qui se lisent très clairement dans ce budget et dans les

**I – 14**

secteurs dans lesquels nous allons investir en 2018, avec un dernier item, qui est l'important programme lié à l'entretien durable du patrimoine, dans lequel il y a des sommes tout à fait importantes qui sont liées à la transition énergétique et à notre participation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Vous avez là les dépenses d'équipement : ce sont bien 16,6 M€ qui sont dédiés à l'entretien durable du patrimoine, comprenant les enveloppes spécifiques d'accessibilité, de la lutte contre la légionnelle, qui, je crois, représente encore près de 2 M€, et de transition énergétique. 3,2 M€ sont globalement consacrés aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables et nous ajoutons au budget 2018 1,8 M€ d'investissements supplémentaires, ce qui nous fera au total 5 M€ consacrés aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables sur notre patrimoine, cette année.

S'agissant des dépenses d'équipement par politique publique, vous voyez très clairement les priorités en matière d'investissement : ce sont l'éducation et l'entretien durable du patrimoine, dont je parlais à l'instant. Par politique publique, nous avons la restructuration et l'extension de l'école Louise Michel, l'école rue Ampère, que j'ai déjà mentionnée, la livraison du pôle associatif Désiré Colombe, les courts de tennis couverts à la Durantière, le lancement des études pour une salle sportive à Bellevue et les éléments dont je vous parlais en début de présentation.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 29,5 M€. Ce sont les échéances des emprunts contractés sur les exercices antérieurs. Nos recettes d'équipement sont assez classiques : c'est le fonds de compensation de la TVA, le produit des cessions foncières et les subventions attendues de partenaires divers ainsi que des remboursements de réserves foncières, pour 8 M€. Il est vrai que les subventions des partenaires ont tendance à baisser, mais c'est aussi le fruit des nouvelles répartitions de compétences et des limitations de ce que l'on a appelé les financements croisés, qui font que les choses sont finalement plus claires. Mais ce sont 17,3 M€ de recettes d'équipements.

Les emprunts nouveaux représentent 30 M€. Vous observez que si nous remboursions 29,5 M€, mais que nous en réempruntons 30, nous allons ré-entendre de 500 000 € en 2018. Notre objectif, je vous le rappelle, est de ne pas avoir un stock de dette plus important en fin de mandat qu'au début, et comme nous sommes désendettés de 35,8 M€ depuis le début du mandat, nous pouvons évidemment accepter ce très léger ré-endettement de 500 000 € sans aucune difficulté, le recours à l'excédent faisant comme traditionnellement la jointure. C'est une recette inscrite en attente de l'affectation du résultat de 2017 que nous examinerons au compte administratif au printemps prochain. Il serait bien qu'il arrive, le printemps, d'ailleurs...

Pour ce qui concerne le financement de l'investissement, nous voyons que le recours à l'emprunt reste limité et couvre 42,4 % du besoin de financement. C'est l'effet conjugué de ce léger ré-endettement autorisé et surtout, de l'épargne dont je vous parlais tout à l'heure.

S'agissant de l'encours de dette par habitant, voilà quelque chose qui pourrait inciter l'État à avoir, à l'égard de nos dépenses de fonctionnement, une souplesse un peu plus grande, hormis les questions de principe, puisque nous avons une dette par habitant de 667 €, alors que la moyenne est de 1 175, dans les villes de plus de 100 000 habitants. Nous voyons que nous n'avons pas de péril financier, ce qui est évidemment une très bonne chose.

La synthèse du budget 2018 pour 100 €, fonctionnement et investissement confondus, vous le voyez, ce sont l'éducation, la solidarité et la vie sociale, l'entretien durable du patrimoine et la gestion du service public... Nos priorités, dans le cadre des compétences qui sont celles de notre Ville, sont clairement visibles, lisibles et revendiquées.

Merci.

**Mme le MAIRE** – Merci. Pascale Chiron.

**I – 15**

**Mme CHIRON, Adjointe** – Madame le Maire, chers collègues, le budget qui vient de nous être présenté par Pascal Bolo est un budget qui ouvre des perspectives, comme le montrent les chiffres qui illustrent la présentation. Sans les énumérer tous, citons tout de même un taux d'épargne brute en augmentation, une capacité de désendettement inférieure à cinq ans et des dépenses d'équipement d'un montant important, tu l'as souligné, mais je tiens également à le rappeler, puisque nous avons aujourd'hui plus de 70 M€, contre 64 M€ en 2017. Tout cela sans augmentation de notre fiscalité locale !

Cette situation est positive, et nous sommes pourtant dans un contexte financier très contraint. En effet, si nous saluons la hausse, même faible, des dotations de l'État, pour la première fois depuis plusieurs années, nous dénonçons les mesures gouvernementales qui remettent en cause l'autonomie fiscale des collectivités, autonomie à laquelle nous sommes tous ici très attachés. Ainsi, nous nous inquiétons fortement de l'obligation d'une contractualisation avec l'État encadrant l'évolution de la dépense publique locale à 1,2 %, comme Pascal l'a expliqué. Or notre dépense publique, nos investissements sont en partie réalisés pour faire face au désengagement de l'État depuis de nombreuses années.

Ce budget qui nous est présenté nous montre des recettes d'investissement d'un niveau élevé. Nous allons pouvoir réaliser nos objectifs et en premier lieu, les nombreux équipements de proximité qui doivent accompagner l'augmentation du nombre d'habitants : les écoles, les crèches, les jardins familiaux, les maisons de quartier, les équipements sportifs ou encore, les équipements culturels. Ces équipements bénéficieront à tous les Nantais, dans tous les quartiers. Ils contribueront à renforcer la cohésion sociale sur notre territoire.

Nous allons continuer et amplifier nos investissements dans la transition énergétique, avec un budget nettement revu à la hausse, à 5 M€, ceci quelques mois après la fin du grand débat qui a eu lieu, et quelques jours avant sa présentation au Conseil métropolitain. Il est important, et nous le montrons aujourd'hui avec ce budget, que notre collectivité s'engage. Les récentes inondations qui ont frappé de nombreuses régions françaises illustrent d'ailleurs concrètement le dérèglement climatique auquel nous devons faire face. Et notre collectivité s'engage.

Nous allons donc réaliser de nombreux équipements collectifs. Pour ces nouveaux équipements, il nous faut accompagner et prévoir les déplacements dans la ville en tenant compte de l'impératif climatique, en tenant compte de la préservation de la qualité de l'air, pour une meilleure santé pour tous ! Ceci implique d'opérer de vrais changements dans nos modes de déplacement, conformément aux orientations du projet de PDU, que nous verrons également la semaine prochaine. Dans ce contexte, nous tenons à saluer l'annonce de la mise en place, en 2018, pour les agents de la Ville de Nantes, de l'indemnité kilométrique vélo. Cette mesure, déjà effective à Orvault et Saint-Herblain, était demandée par les élus écologistes et citoyens depuis plusieurs années. Elle sera une incitation concrète au changement de comportement !

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, nous proposons aussi d'expérimenter le budget participatif. Ce dispositif citoyen permet une mobilisation des habitants, comme un levier à l'implication dans la cité. Nous y sommes tous attachés. Toutes les villes qui l'ont adopté le confirment. Nous pourrions nous appuyer d'ailleurs sur la dynamique du bureau des projets pour nous inspirer des bonnes pratiques et adopter la même collégialité pour retenir les projets émanant des habitants. La priorité serait d'améliorer le fonctionnement et la convivialité des espaces publics.

Enfin, notre budget 2018 affiche notre soutien aux associations. Elles sont nombreuses, à Nantes, et le premier Rendez-vous des associations, organisé cet automne à la Cité des congrès, a montré leur dynamisme. Elles sont complémentaires de l'action publique, elles sont en contact direct avec les citoyens, elles sont implantées dans les quartiers et font au quotidien un travail précieux en faveur du « vivre ensemble ». En témoigne l'engagement des

**I – 16**

associations mobilisées auprès des migrants. Heureusement qu'elles sont là pour agir, pour les accueillir, eux qui ont droit à vivre dignement ! Là aussi, elles font preuve de solidarité face à un État attentiste et défaillant.

Toutes ces associations sont des partenaires que nous devons continuer de soutenir, alors que nombre d'entre elles ont été fragilisées, ou le sont encore, par la suppression d'un nombre important de contrats aidés. Nous devons continuer cet effort en utilisant nos marges de manœuvre budgétaire, en priorisant nos aides vers les associations des quartiers qui agissent en faveur des publics les plus précarisés, pour créer du lien, pour sensibiliser les habitants aux enjeux environnementaux, énergétiques et climatiques ! Bref, nous devons entendre et comprendre le sens des mobilisations associatives.

Nous sommes aujourd'hui dans la deuxième partie de notre mandat municipal et ce budget montre que nous tenons le cap de nos engagements. Les élus écologistes et citoyens voteront donc ce budget.

**Mme le MAIRE** – Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Monsieur Reneaume.

**M. RENEAUME, Conseiller municipal** – Merci, Madame. Dans les propos de M. Bolo, j'ai entendu deux lignes : une ligne qui, effectivement, a trait au budget, et sur laquelle je vais revenir, et une ligne politique, qui consiste à faire une sorte de procès d'intention au gouvernement. J'aurais aimé qu'il y ait la même charge de la part de votre adjoint aux finances lorsque, dans le gouvernement précédent, on se faisait écraser les doigts chaque année de façon unilatérale en matière de baisse des dotations de l'État. C'est peut-être parce qu'il y avait un ancien maire de Nantes qui en était responsable, à l'époque, que vous ne l'avez pas dit, mais ce manque d'objectivité, sincèrement, me choque.

Pour revenir au budget, je crois que la première des choses, et vous l'avez dit vous-même, Madame le Maire, vous dites : « notre seule boussole, c'est le contrat ». Avec tout le respect que je vous dois, je pense qu'il y a, derrière cette phrase, un certain culot, parce que vous faites complètement abstraction de différentes choses sur lesquelles je voudrais insister. Je ne dis pas que les efforts ne sont pas faits, je ne dis pas que la situation n'est pas bonne. Elle est satisfaisante au plan strictement financier. Mais je pense quand même, et en particulier dans la présentation qui est faite des comptes, chaque année, ou du budget, en l'occurrence, cette année (cela fait maintenant la quatrième fois, je crois, que nous discutons du budget ensemble), qu'il y a des éléments qui sont assez troublants. J'en ai noté simplement trois, pour n'embêter personne avec des chiffres.

Je crois que dans ce qui vient de nous être présenté, à cinq ou six reprises, on affiche un budget d'investissement de 100 M€. Je pense que tout le monde a compris que le budget d'investissement n'était pas du tout de 100 M€. Quand on dit 100 M€, c'est tout simplement qu'aux 70 M€ d'investissement, on ajoute 30 M€ de dettes. Mais cela, ce n'est pas une présentation objective des choses. Cela trompe un peu les gens. Il faut quand même être un peu plus rigoureux, à mon avis, dans la présentation.

La capacité de désendettement, sur laquelle vous m'avez fait l'honneur, Monsieur le Premier Adjoint, de me citer (il m'a cité deux fois, me fait signe Pascale Chiron, et je suis presque gêné, ce matin, d'ailleurs, de tant de sollicitude), vous dites que ce sont 4,7 années, je crois, dans votre rapport. Vous savez très bien, et nous en avons parlé en commission, que d'abord, c'est un calcul purement théorique, cela, j'en conviens avec vous, mais que si l'on veut faire le calcul correctement, il ne faudrait pas quatre ans pour nous désendetter, à Nantes : il nous faudrait quatorze ans et demi, parce que quand on fait ce calcul qui aboutit à quatre ans, on ne tient pas compte du fait que nous sommes déjà endettés.



**I – 17**

Troisième exemple, peut-être le plus parlant, vous dites gentiment : « voilà, nous, on est vachement bon parce que nous sommes à 667 € de dette par habitant là où la moyenne est de 1 100 ou 1 200 € », je crois. Parler de la dette de la Ville de Nantes, quand on parle par habitant, sans y ajouter la dette de la Métropole par habitant, Monsieur Bolo, c'est un vrai déni de réalité. Si je prends la dette de la Métropole par habitant, qui est de 1 182 €, et que j'y ajoute les 667 €, qui sont effectivement celle de la Ville de Nantes, il n'y a pas de raison de se le cacher, mais on est à 1 850 €, quand on parle de la dette sur la tête de chaque Nantais. Ce ne sont pas tout à fait les 660 que vous évoquiez.

Je voudrais vous dire que c'est un peu lassant, franchement, même si je dis cela gentiment, d'être toujours face, au bout de quatre ans, à ces grosses ficelles de présentation, qui ne contribuent pas à donner un éclairage correct à nos concitoyens, à mon sens. Et bien entendu, cette forme de duplicité du langage, nous avons du mal à nous y faire : quand vous insistez à maintes reprises sur le fait que, ce qui est factuellement juste, d'ailleurs, tout cela se fait sans augmentation d'impôts à Nantes, est-ce que vous considérez que les Nantais ne sont pas aussi des habitants de la Métropole ?

Nous savons très bien que c'est l'ensemble de ces deux collectivités qu'il faut regarder si l'on veut éclairer correctement la vision des choses pour nos concitoyens et il me semble que ce n'est pas ce que vous faites.

Deuxième point, il y a un trompe-l'œil, cette année. Je vais vous donner un coup de chapeau pour vous rendre un peu la politesse, Monsieur Bolo. C'est vrai que les vases communicants qui sont établis entre la Ville et Nantes Métropole sont beaucoup plus compliqués à décortiquer que quand l'État vient perturber un peu nos périmètres et les comparaisons possibles.

L'État est peut-être un peu moins doué que vous là-dessus, mais j'ai quand même essayé de sortir (enfin, ce n'est pas très difficile, d'ailleurs) le trompe-l'œil en question sur le forfait post-stationnement et également, sur le PIA. L'épargne brute qui augmente, et cela, c'est une très bonne chose, nous vous l'accordons aisément, augmente de 6 M€ et non de 8 M€, cette année, si l'on retire de ces éléments. Cela nécessite d'ailleurs un calcul, parce qu'il serait aussi simple de l'écrire, mais vous nous donnez des pourcentages et nous sommes obligés de faire marcher la calculette. Je crois que quelquefois, cela pourrait aller plus vite.

En face de cela, nous avons des recettes fiscales qui, cette année, augmentent de 12 M€, à Nantes. C'est très bien. C'est en partie lié au dynamisme, effectivement, en particulier des droits de mutation, à tout ce que vous avez dit tout à l'heure et à l'augmentation des bases. Mais nous avons 12 M€ d'augmentation de recettes fiscales, dans lesquels j'ai inclus, pardon, les 2,5 M€ de dotations de l'État, que vous considérez comme étant une stabilisation (enfin, vous l'avez dit ce matin : vous écrivez « stabilisation » et vous dites « petites augmentations ». Je pense qu'à l'oral, c'est plus juste), nous avons 12 millions de recettes supplémentaires et nous ne dégageons que 6 M€ d'épargne brute. C'est là-dessus que je voudrais terminer. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que, quelles que soient les augmentations de besoins auxquelles nous devons faire face, je pense en particulier aux scolaires, nous consommons plus de la moitié des améliorations de recettes en dépenses courantes.

Et cela, cela ne me semble pas être une bonne chose, parce que, je reviens au niveau d'endettement, c'est blessant pour l'avenir : au lieu de profiter de cette amélioration de la situation, qui est en partie liée, je tiens à la saluer avec vous, à la qualité de gestion et de travail des équipes municipales, il n'est pas du tout question de la remettre en cause, mais lorsque l'on obtient cette amélioration, il nous semble à nous que l'essentiel serait aujourd'hui d'essayer de se désendetter un petit peu. Et vous ne le faites pas. Vous ne le faites pas par facilité parce qu'aujourd'hui, les taux sont bas.

**I – 18**

Mais on sait aujourd'hui très bien que malheureusement, les taux remonteront, peut-être pas tout de suite, mais tous les économistes savent que les taux ne pourront pas rester au niveau auquel ils se trouvent aujourd'hui, et je pense que si l'on voulait préparer l'avenir correctement, on essaierait de profiter de ces améliorations de situation pour commencer à baisser notre niveau d'endettement. Ce qui est vrai ici est bien sûr vrai également à la Métropole, mais il n'y a pas de raison de l'épargner à la Ville de Nantes. Et cela, ce serait mieux préparer l'avenir, parce que quand les taux vont remonter, les charges de frais financiers vont repartir à la hausse, et cela peut être le cas, malheureusement, dans des proportions importantes pour notre budget.

Je termine juste là-dessus. Vous savez très bien que quand vous évoquez le contrat, nous, nous considérons que c'est quand même en partie un contrat de dupes. C'était un contrat de dupes pour les gens qui vous ont cru en 2014, puisque vous leur aviez fait certaines promesses, en particulier en matière de fiscalité, que vous vous êtes empressés de transgresser au niveau métropolitain certes, mais je pense aussi que cela commence à être un contrat de dupes vis-à-vis de l'avenir, parce que ce que l'on ne fait pas aujourd'hui, maintenant, en profitant de la situation actuelle en matière de désendettement, c'est la jeunesse qui le paiera à notre place dans les années qui viendront. Le vœu, c'est que vous attaquiez le niveau de la dette. Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Juste un mot, Monsieur Reneaume. Vous nous appelez à la rigueur et je partage toujours ce type d'appel. Je vous invite donc à la rigueur, à la mémoire et à l'honnêteté intellectuelle. Je rappelle que sous le précédent quinquennat, ma position était très claire sur ces sujets. J'ai d'abord soutenu l'effort que les collectivités devaient consentir pour contribuer au redressement du pays, parce que cela me paraissait effectivement de notre responsabilité collective. Et puis, à un moment donné, j'ai considéré, je reprends les mots exacts de l'époque, que cela allait trop loin et trop vite.

J'ai d'ailleurs, à l'époque, coécrit un courrier avec Mme Anne Hidalgo et avec M. Gérard Collomb, vous voyez, quand on voit aujourd'hui la galaxie politique, cela donne des choses intéressantes, dans lequel ensemble, nous avons dit pourquoi nous considérions cela allait trop loin. Vous pouvez faire un certain nombre d'analyses, c'est votre liberté la plus totale, mais vous ne pouvez pas dire, parce que ce n'est ni rigoureux, ni juste, ni honnête intellectuellement, que ma position bougerait au gré des quinquennats. Vous savez, Monsieur Reneaume, je suis très attachée à la liberté qui est la mienne. Je vous invite donc à constater que ce que vous avez prononcé est tout simplement faux, inexact, et je souhaite que ce ne soit qu'une absence de rigueur. Mais si cela peut vous aider, je tiens à votre disposition le courrier que j'avais écrit et rendu public à l'époque sur ce point précis.

Aymeric Seassau.

**M. SEASSAU, Adjoint** – Merci, Madame le Maire. Je vous éviterai le commentaire sur le discours de la méthode que nous a à nouveau offert Marc Reneaume, sans jamais se prononcer sur les politiques publiques et les impacts qu'auraient les souhaits qu'il émet sur nos politiques publiques. Johanna Rolland vient de commencer à le faire, mais je voulais à mon tour lui rafraîchir la mémoire, parce qu'il me peinerait de le savoir choqué pendant toute la journée : nous avons déjà, avec la majorité, émis un certain nombre de réserves particulièrement importantes et contesté les désengagements de l'État alors que le Premier ministre s'appelait Manuel Valls. Comme quoi, vous voyez, vous trouverez ici, puisque Mme Garnier a essayé tout à l'heure de nous opposer les uns aux autres, vous trouverez toujours une majorité de gauche rassemblée pour défendre les intérêts des Nantaises et des Nantais face à l'État.

Ce qui m'inquiète un peu, par contre, c'est que l'on nous avait promis le retour de la droite avec Wauquiez et que je vous vois, depuis un certain temps, cavalier derrière le gouvernement. Cela me chagrine un peu, personnellement. Cinquante ans après Mai 68, j'aurais envie de vous dire :

**I – 19**

« cours, camarade, le vieux monde est derrière toi ! », mais je ne suis pas sûr que la référence soit particulièrement partagée, d'autant que nous sommes là pour parler du budget, et il faut y venir.

Ce budget prévisionnel confirme pour nous les choix politiques de notre majorité. Il s'inscrit dans le respect des engagements pris devant les Nantaises et les Nantais, n'en déplaise, là aussi, à l'intervention de l'orateur précédent. Nous voulons construire au quotidien la ville solidaire, ouverte, active, durable, la ville pour toutes et tous, celle pour laquelle nos concitoyennes et concitoyens nous ont donné mandat.

Au-delà des dépenses utiles au fonctionnement, qui s'élèvent à 360 M€, notre programme d'investissement est de nouveau conséquent, avec plus de 70 M€. Là encore, nous avons des différences avec l'opposition, puisque nous pensons qu'il doit nous permettre d'atteindre le volume global d'environ 480 M€ sur le mandat, et c'était pour nous, au cœur de la crise économique et sociale, un objectif en soi. Il s'inscrit naturellement dans le financement de nos priorités : l'éducation, la petite enfance, l'innovation, la santé, la culture, le logement, l'emploi.

Sans développer l'ensemble du programme d'investissement 2018, permettez-moi d'en souligner trois éléments. Premièrement, notre priorité demeure l'éducation. Les conditions d'accueil des élèves sont un des éléments clés de la réussite. Aussi, ces investissements contribuent à la mise en œuvre de notre projet éducatif territorial, qui veut favoriser la réussite de tous en réduisant les inégalités, assurer la cohérence et la qualité de l'offre éducative sur tous les temps de l'enfant et renforcer la continuité éducative en direction des adolescents, en créant les conditions de l'exercice de la citoyenneté. Avec 13,4 M€, nous poursuivons notre programme de rénovation, d'extension, de mise aux normes, de construction de bâtiments scolaires et d'acquisition de mobilier et pour mieux réussir, nous formulons la proposition de la mise en place d'un observatoire des inégalités sociales et scolaires.

Alors que le contexte particulièrement tendu conduit de très nombreuses collectivités, ce sera mon deuxième point, à sacrifier des événements, des festivals, des équipements culturels publics, notre majorité engage 4,4 M€ en faveur de la culture, avec ce beau projet de Libre usine, à Malakoff, et nous continuons d'investir, cela a été rappelé, dans notre réseau de lecture publique, comme à la médiathèque Floresca Guépin, qui rouvrira mardi avec des espaces repensés et une offre numérique renforcée.

Enfin, je veux souligner un engagement supérieur à 4 M€ pour les jardins familiaux, les aménagements des parcs et squares, la poursuite des travaux sur l'Île de Versailles, aux Capucins, la rénovation des serres du Grand Blottreau, entre autres, parce que nous croyons au « bien vivre » en ville et que nous partageons l'inflexion forte donnée par Johanna Rolland sur la nature en ville depuis le début du mandat.

Avec 4,7 années d'endettement, ces investissements importants respectent une stratégie financière qui vise à préserver des marges de manœuvre en termes d'autofinancement et de recours à l'emprunt. Ils sont par ailleurs une contribution directe à l'emploi, à la création de biens publics, à la réponse aux besoins humains, plutôt qu'à l'appétit sans fin des marchés financiers.

Et pourtant, vous l'aurez compris, avec mes collègues qui se sont exprimés avant moi, nous abordons ce budget avec gravité. L'État confirme sa volonté de réaliser 13 Md€ d'économies sur les collectivités territoriales et de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires. Rappelons que la dette des collectivités ne représente que 8 % de la dette totale de la France. Dans le même temps, et malgré le contexte budgétaire contraint, ces mêmes collectivités représentent encore 70 % de l'investissement public dans ce pays.

**I – 20**

Rappelons aussi que nous sommes tenus, nous, par la loi, à l'équilibre budgétaire et que nos emprunts, et la situation de la Ville est saine, de ce point de vue, ne servent qu'à financer des investissements, contrairement à l'État.

Que penser, dès lors, de la nouvelle contractualisation qui nous est imposée pour encadrer l'évolution de la dépense publique locale à un taux annuel de 1,2 %, inflation comprise, et qui contraint le recours à l'emprunt ? L'encadrement passera par une contractualisation forcée, le contrôle et la sanction financière. Autant le dire clairement, et c'est ce qu'ont fait ensemble les groupes de la majorité municipale, dans leur diversité, nous n'en voulons pas. D'une part, nous constatons qu'avec une hausse de 3,1 %, malgré les bémols, les pincettes et l'inextinguible espoir de Pascal Bolo pour se faire entendre vis-à-vis de l'État, force est de constater que nous n'entrons pas, à juste raison, dans le carcan imposé de cette nouvelle règle budgétaire.

D'autre part, nous considérons cette mesure comme une grave attaque à l'égard des collectivités territoriales. C'est une remise en cause des lois de décentralisation, qui ont fait du droit des collectivités à s'administrer librement le fondement de la République. Si ce n'était si grave, il y aurait quelque chose de cocasse à observer que, concernant le rapport entre l'État et les collectivités, le nouveau monde et son président jupitérien ne proposent rien de moins qu'un retour à la France d'avant les grandes lois de décentralisation de 1982, en remettant au goût du jour le contrôle, par l'État, des comptes des principales collectivités. Tenaces, finalement, le vieux monde et ses fantômes...

Quant à la confirmation de la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, soit 24 000 postes par an pendant cinq ans, rien de moins, c'est tout simplement le plus grand plan social de ces dernières années, et je souhaite bien du courage aux tenants de ce plan de départs volontaires dans la fonction publique. Nicolas Sarkozy avait essayé, en son temps, avec un grand succès, puisque seulement six fonctionnaires de l'État sont volontairement partis en 2009. Plus récemment, en 2016, la Région Île-de-France a ouvert un plan de départ : seize volontaires, la Ville de Lyon : quatre, la Ville de Poissy, trois.

Les fonctionnaires ne veulent pas abandonner leur poste et ils ont raison. Alors que le pays semble redécouvrir la neige en hiver, il conviendrait plutôt de saluer l'engagement de ces hommes et ces femmes qui passent leur nuit sur les routes afin de permettre à tous de circuler sans danger. Non, la fonction publique n'est pas une variable d'ajustement. C'est une formidable richesse au service du bien commun. D'ailleurs, les Français en sont visiblement conscients, puisqu'ils sont 54 % à soutenir les mouvements sociaux des personnels des hôpitaux, des EHPAD, des prisons. Ils sont en revanche 78 % à penser que la politique du gouvernement profite aux chefs d'entreprise contre seulement 44 % à penser qu'elle profite aux fonctionnaires, et 29 à penser qu'elle profite aux ouvriers et aux employés.

Cela doit être vrai : je l'ai lu il y a une semaine dans un excellent quotidien national qui s'appelle *le Figaro*. Eh bien non, à Nantes, nous ne nous inscrivons pas dans cette trajectoire quand nous faisons le choix d'embaucher dans l'éducation, dans la police municipale, dans les bibliothèques, demain. Bien sûr, d'autres choix sont possibles pour les gouvernements européens. En augmentant les salaires, en revenant sur les coupes dans les services publics, le Portugal a ramené son déficit public de 4,4 % à 2,1 % en 2016 et probablement à 1,5 % cette année, pendant que la France a péniblement abaissé son déficit de 3,4 à 3,3 % en 2016.

Encore faut-il pour cela, nous en conviendrons, constituer une majorité d'union de la gauche et des écologistes. Pendant ce temps, je serais tenté de dire : « en même temps », en France, l'OCDE relève que l'année dernière, les 10 % les plus riches détenaient plus de la moitié des richesses nationales quand les 50 % les plus pauvres se sont partagé seulement 5 %. Au sommet de la pyramide, la richesse des milliardaires français a été multipliée par trois en dix

**I – 21**

ans et 32 milliardaires possèdent désormais autant que les 40 % les plus pauvres de la population française. Fin de citation de l'OCDE.

J'en terminerai en vous disant que cette société où les inégalités se creusent, nous n'en voulons pas. Voilà pourquoi nous sommes pleinement engagés, à Nantes, pour œuvrer au rassemblement nécessaire à gauche. Voilà pourquoi nous restons vigilants à ce que nous puissions mettre en œuvre le programme pour lequel les Nantaises et les Nantais nous ont élus, quels que soient les mauvais coups portés par le pouvoir central. Voilà pourquoi nous avons porté au débat des propositions nouvelles pour faire face aux situations nouvelles qui se font jour depuis notre élection. Vous pouvez compter, Madame le Maire, chers collègues, sur notre entière détermination. Merci pour votre attention.

**Mme le MAIRE** – Merci. Pierre Emmanuel Marais

**M. MARAIS, Conseiller municipal** – Madame le Maire, chers collègues, le budget présenté par Pascal Bolo marque le maintien d'une ambition pour Nantes. Une ambition dans un contexte particulier, celui d'une volonté du gouvernement de M. Philippe de poursuivre une recentralisation des pouvoirs et politiques publiques en France.

Mais après tout, si cette volonté re-centralisatrice était bénéfique pour tous, notamment pour les habitants de Nantes et de l'agglomération, on ne pourrait que s'en réjouir. La réalité, c'est que le coût du centralisme pour les collectivités territoriales bretonnes, dont sa capitale historique, Nantes, s'élève annuellement à 3,8 Md€.

Ce chiffre est issu de l'Observatoire de la commande publique, qui publie un baromètre dont le but est de mesurer l'impact de la baisse des dotations de l'État aux territoires. Ce baromètre apporte un éclairage intéressant sur les moyennes par habitant de commande publique entre 2012 et 2015 : 893 € par habitant en Bourgogne – Franche-Comté, 896 € en Hauts-de-France, 1 020 € en Bretagne, chiffre consolidé sur les cinq Départements bretons (nous faisons de petits calculs statistiques, de temps en temps) et bien sûr, tout en haut, 1 858 € en Île-de-France.

L'Île-de-France concentre donc toujours plus de dépenses de l'État, pourtant alimentées par l'ensemble des contribuables français. Vous aurez bien sûr noté que ces inégalités d'investissements dans nos services et équipements publics se cumulent dans le temps et peuvent expliquer, pour une part, le sentiment de nos concitoyens d'accroissement des inégalités territoriales.

L'abandon ou le désintérêt de l'État français pour l'aménagement de ses territoires, pour les liaisons ferroviaires ou aéroportuaires qui n'iraient pas vers le Grand Paris sont symptomatiques des maux du jacobinisme, qui, de fait, réduit la France à une banlieue de Paris. Mais les erreurs ont pu être parfois aussi portées au niveau local. Je pense particulièrement à la liaison entre Nantes et Rennes et au tortillard appelé « tram-train » entre Nantes et Châteaubriant, dont la vitesse de pointe culmine à 100 km/h. Je pense aussi aux liaisons ferroviaires entre Nantes et Bordeaux. Autant de projets mort-nés faute de financement et de portage politique.

Le centralisme français se retrouve aussi dans la répartition des crédits du ministère de la Culture. Même si, à Nantes, nous n'avons pas à nous plaindre du dynamisme culturel de notre ville, la Région d'Île-de-France a par exemple bénéficié, en 2013, de 66 % des crédits du ministère de la Culture, alors qu'elle ne représente que 18 % de la population totale. Toujours une autre étude, celle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, montrait qu'en 2016, 38 % des emplois scientifiques se réalisaient en Île-de-France.

À l'heure de voter le budget de notre Ville pour 2018, il nous semblait important de nous arrêter sur ces inégalités entre territoires, qui, d'une certaine manière, peuvent aussi se retrouver au sein de nos Métropoles et de nos Départements. À l'heure de voter ce budget, nous constatons

**I – 22**

encore que l'autonomie politique et fiscale que nous appelons de nos vœux n'est pas pour demain. Nous le regrettons, car la réduction des inégalités reste pour nous un véritable marqueur de gauche.

En conclusion, Madame le Maire, nous voterons évidemment ce budget. Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Hervé Grélard.

**M. GRÉLARD, Conseiller municipal** – Madame le Maire, chers collègues, juste pour revenir sur des propos que j'ai entendus, à la fois ceux de M. Bolo et ceux de M. Seassau. Tout d'abord, Monsieur Bolo, vous nous dites que l'État met sous tutelle les collectivités locales, finalement. Je peux comprendre que vous appeliez à la vigilance, dans un moment d'incertitude, de transition où effectivement, les règles changent, mais vous ne pouvez pas caricaturer comme vous le faites en disant que l'État met les collectivités sous tutelle, et les faits, de toute façon, vous contredisent. Un mensonge, même répété plusieurs fois, ne fera pas une vérité.

Je comprends l'inquiétude qui peut être liée à la fois à la disparition, au projet de disparition de la taxe d'habitation, aux incertitudes liées aux recettes fiscales, l'inquiétude liée aussi à cette nouvelle méthode liée à la contractualisation.

Cette contractualisation va vous assigner des objectifs dont vous dites vous-même qu'aujourd'hui, la préfète ne sait pas ce qu'ils seront. Vous nous parlez de sanction, mais vous ne nous parlez pas non plus de bonification. On voit que vous élaborez un projet de budget, aujourd'hui, qui n'entache en rien votre volonté politique, votre déterminisme politique à appliquer votre programme et donc, vous n'êtes pas sous tutelle, puisque vous avez encore la possibilité d'orienter l'ensemble des fonds dont vous disposez vers une politique locale qui est celle que vous avez défendue lors des élections. Il n'y a donc pas de tutelle. Il n'y a pas de tutelle, d'autant plus qu'il y a une inversion complète de l'aide de l'État liée à la dotation.

Notre maire, tout à l'heure, disait qu'il fallait être honnête intellectuellement. Je crois qu'effectivement, cette honnêteté nous amène à faire le constat que depuis 2014, la réalité de la dotation globale de fonctionnement, c'est, entre 2014 et 2015, une baisse de 7 M€ de la DGF, entre 2015 et 2016, une baisse de plus de 9 M€ de la DGF, entre 2016 et 2017, une baisse de 2 M€. Et aujourd'hui, une inversion de tendance, que vous pouvez effectivement considérer, c'est aussi votre rôle, comme insuffisante, mais une augmentation de 2,5 M€.

On ne peut donc pas dire qu'il y a mise sous tutelle de collectivités par l'État alors même qu'il y a cette inversion et alors même que la dotation globale de fonctionnement augmente. Vous ne pouvez pas non plus dire qu'il y a une mise sous tutelle de l'État parce que l'État vient aussi renforcer sa présence à vos côtés. L'annonce de l'expérimentation de la police de sécurité du quotidien à Nantes est une mission de l'État. L'État exerce ses responsabilités. Et en étant présent sur cette mission, il vous libère aussi d'un certain nombre d'engagements.

Enfin, sur la question des fonctionnaires et du plan de départs volontaires, je voudrais juste souligner la méthode. On peut toujours avoir des propos qui sont sans nuances, mais tout d'abord, il y a une période de négociation qui est engagée avec les syndicats, avec les employeurs que sont les collectivités territoriales, et cette période de négociation va permettre effectivement d'en dégager des pistes.

Cette politique de révision et de départs volontaires a pour objectif de faciliter la mobilité sur le territoire, entre les collectivités, du privé au public, en préservant les questions de conflit d'intérêts, également. Elle s'inscrit aussi dans une large transformation de l'administration, et vous savez très bien qu'aujourd'hui, les métiers changent, que le numérique va changer le rapport à l'administré, le rapport aux territoires, le rapport aux services publics. On ne peut donc pas oublier qu'un certain nombre de métiers, aujourd'hui, vont être transformés. Il faut prévoir tout cela.

**I – 23**

Je veux bien que l'on tienne un certain nombre de discours, comme le disait Rabelais, cette espèce de parole gelée, inscrite dans le dogme, et qui ne bouge jamais. Mais la réalité, sur les territoires, c'est que les métiers changent. La réalité, sur les territoires, c'est qu'il faut faire un certain nombre d'économies pour faire que nos politiques publiques et que l'argent public soit mieux dépensé. La méthode proposée est une méthode qui se fait en respect à la fois des partenaires syndicaux et des employeurs.

Donc non, Monsieur Bolo, ce mensonge que vous répétez, qui vise à dire que l'État met les collectivités sous tutelle, n'est pas vrai. Les faits disent le contraire. Je comprends que vous puissiez faire des appels à la vigilance, je comprends que vous puissiez être inquiet dans une période de transition ou rien, finalement, n'est complètement figé, mais de grâce, ayez l'objectivité intellectuelle, comme le disait notre maire, de reconnaître qu'un certain nombre d'efforts sont faits et de peser dans les discussions qui vont venir avec le gouvernement.

**Mme le MAIRE** – Merci. Juste trois choses, suite à votre intervention. La première, j'étais avant-hier à France urbaine, à la réunion des présidents des grandes Métropoles et des grandes villes du pays. Je dois témoigner ici que l'inquiétude sur l'absence de clarté sur un certain nombre de points précis est très partagée, bien au-delà des sensibilités politiques.

Alors, Monsieur Grélard, je voudrais vous inviter à porter avec nous deux points très précis sur lesquels je ne doute pas que nous puissions être en accord, parce que c'est tout simplement la réalité et l'intérêt des Nantais.

Le premier point que nous avons largement évoqué, ces derniers jours, c'est que l'État ne peut pas nous demander de porter le poids de mesures qu'il nous a demandées. Je vais prendre un exemple : quand l'État transfère aux mairies les PACS, la prise en charge des PACS, je peux vous dire, pour avoir rencontré les agents, que cela demande une modification et un temps de travail des agents conséquent. Cette mission était auparavant exercée par l'État. Elle est aujourd'hui exercée par les Villes, à la demande de l'État, sans moyens supplémentaires. Cette dépense, par exemple, ne peut pas être imputée aux Villes : il y aurait là une incohérence.

Je prends un deuxième exemple, et je vais même vous faire plaisir, puisque je vais prendre une mesure du gouvernement que j'ai saluée publiquement : le dédoublement des classes de CP. Je le redis, c'est une belle mesure. C'est une mesure qui a du sens et c'est une mesure audacieuse. Cela a été une mesure compliquée à mettre en œuvre, mais à Nantes, nous l'avons fait. Mais nous n'avons pas de baguette magique. Quand on ouvre une nouvelle école ou quand on ouvre tout simplement une nouvelle classe, avec le dédoublement des classes de CP, on doit, parce qu'à Nantes, on fait les choses correctement, mettre des hommes et des femmes pour s'occuper de ces classes.

Autre exemple concret : non, l'État ne peut pas nous demander de nous faire payer la mise en place d'une réforme que nous avons soutenue et accompagnée. Je pourrais ainsi égrener les exemples à l'envi, mais je crois qu'il y a là des sujets sur lesquels nous avons besoin de clarté, de réponses. Et aujourd'hui, ces réponses, nous ne les avons pas.

Ensuite, il y a un point de votre intervention avec lequel je suis en total désaccord, un seul. C'est quand vous dites que l'arrivée de la police de sécurité du quotidien est une bonne chose. Nous sommes d'accord, je l'ai dit publiquement hier.

Par contre, quand vous dites que cela va nous dédouaner de faire certaines choses, je suis en total désaccord. Pourquoi ? Les actes, toujours les actes... Depuis le début du mandat, moi, j'ai fait le choix, nous avons fait le choix d'investir, dans cette Ville, dans le domaine de la sécurité, 3,2 M€ en matière d'investissement, 1,8 M€ en matière de fonctionnement. Oui, les faits sont têtus. Je demande donc, moi, à l'État, avec cette police de sécurité du quotidien ou au-delà,

**I – 24**

combien l'État amène de moyens supplémentaires à Nantes. Je souhaite cette transparence. Pour nous, ce sont 3,2 M€ et 1,8 M€.

Je ne sais pas, aujourd'hui, ce que l'État, en matière de sécurité, ce sujet absolument déterminant, amène sur notre territoire. C'est la raison pour laquelle, bien loin de ralentir notre action en matière de sécurité, nous l'accélérons, puisque cette année sera notamment, puisque cela faisait partie de nos engagements, l'année de la mise en place de la vidéo-protection à Nantes.

Donc oui, l'arrivée de la PSQ est une bonne nouvelle, oui, je suis personnellement satisfaite, oui, je crois même que la philosophie qui est proposée va dans le bon sens, nous prôtons cela à Nantes depuis de nombreuses années : la territorialisation, le lien avec les habitants, et pas simplement une police de la statistique, mais une vraie stratégie qui conjugue un cap et de la proximité. Mais je suis impatiente, et je ne doute pas que nous le sommes ensemble, de savoir quels sont les moyens concrets, au-delà de la philosophie et de la communication, qui vont accompagner ces annonces.

Thomas Quéro.

**M. QUÉRO, Adjoint** – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, je vais revenir sur ce projet de budget, dont je pense que nous pouvons dire ce matin collectivement que nous pouvons en être fiers, d'abord parce qu'il est cohérent avec la stratégie financière que nous avons présentée lors du DOB au mois de décembre et avec la stratégie que nous poursuivons d'année en année depuis le début du mandat. Cela nous permet de dire qu'effectivement, depuis 2014, nous faisons ce que nous avons dit et que nous mettons en œuvre nos engagements pour les Nantais. Je voudrais rappeler que cette stratégie financière s'appuie sur des efforts d'économies, dont nous avons déjà parlé, mais qui se poursuivent.

Nous sommes dans une démarche d'optimisation des dépenses de fonctionnement, en particulier des dépenses de gestion. Nous faisons des économies et, il est bon de le rappeler également, sans baisser la qualité du service public rendu aux Nantais. Nous permettons également d'engager un certain nombre d'évolutions des services publics quand c'est nécessaire, mais toujours avec une attention sur l'enjeu de mieux répondre aux besoins des Nantais.

Cette stratégie, nous l'avons vu tout à l'heure, nous permet aussi, grâce à ce dynamisme et à cette attractivité du territoire, de ne pas augmenter, pour la huitième année consécutive, les taux d'imposition à Nantes. C'est une réalité qu'il est important de dire également. Mais nous le faisons dans un contexte plus compliqué, plus flou, comme nous l'avons vu ce matin, avec cette question de la contractualisation, qui est autoritaire, je pense qu'on le peut le dire.

Oui, Monsieur Grélard, je pense que nous pouvons dire que nous ne sommes pas d'accord avec cette manière de faire de la contractualisation. Le contrat appelle une forme de responsabilité dans l'application de ce contrat. Aujourd'hui, je ne suis pas certain que l'on retrouve le même niveau de responsabilité dans les contreparties de l'État et effectivement, nous l'avons évoqué avec les autres composantes de la majorité dans un communiqué de presse, il s'agit là d'une remise en cause de l'autonomie financière des collectivités, d'une mise sous tutelle.

Personne ne l'a fait, mais on peut citer très rapidement ce qui a été évoqué aujourd'hui, qui est un élément de droit, d'organisation de notre société dans la Constitution, puisque l'article 72-2 de la Constitution dit : « tout nouveau transfert de compétence doit s'accompagner de l'attribution de ressources équivalentes à celles consacrées à l'exercice de la compétence transférée par l'État ».

Ce n'est pas une invention. Nous ne l'avons pas mis uniquement dans notre communiqué de presse ou uniquement au sein du Conseil municipal : cela fait partie de la Constitution française.



**I – 25**

Elle évoque également que les collectivités doivent bénéficier de ressources dont elles peuvent disposer librement. On peut renvoyer à la manière dont est gérée l'évolution future de la taxe d'habitation, sa suppression, pour voir si nous pouvons disposer librement de ces ressources.

Et l'évolution organisée de ces dépenses de fonctionnement vient aussi, je pense, heurter un peu ce principe. Il faut faire attention à ne pas se faire entraîner dans un débat qui caricature, parfois de façon assez rapide, ce que nous faisons dans les collectivités, pas spécialement à Nantes, mais globalement, dans les collectivités, à savoir un engagement d'une dépense publique qui est utile, d'efforts que nous réalisons et de choix d'investissements locaux, qui, et c'est le sens de la décentralisation, sont mieux dépensés, en tout cas, c'est ce que nous pensons, parce que nous connaissons mieux la réalité du territoire que ce que peut dire l'État.

Ce budget, nous pouvons surtout en être fiers, car il est aujourd'hui la concrétisation d'un certain nombre de projets que nous avons conduits depuis le début du mandat. Nous l'avons rappelé : ce sont 70 M€ d'investissement, avec des marqueurs politiques forts.

Nous ne sommes pas dans quelque chose qui continue au fil de l'eau, dont cette réalisation des politiques publiques. Cela répond bien à nos engagements pour l'éducation, pour la relation aux usagers, pour les services publics de proximité et pour la justice sociale et les solidarités. Je crois que ma collègue Abbassia Hakem y reviendra. Ce niveau d'investissement, 70 M€, est considérable, il faut en être conscient.

Je prendrai juste quelques exemples de ces marqueurs, de ces choix forts que nous faisons dans l'exercice de ce mandat. D'abord, la qualité de vie pour tous, dans tous les quartiers, et la priorité à l'éducation, que nous portons comme un moyen de lutte contre les inégalités. Favoriser cette qualité de vie à la nantaise, c'est ce qui fait qu'aujourd'hui, les Nantais souhaitent rester à Nantes et que les Français souhaitent venir à Nantes. Cela fait partie des éléments qui soutiennent la vie associative et son dynamisme.

Nous aurons cette année-là livraison du pôle associatif Désiré Colombe. On pourrait parler également de l'aménagement de la Fabrique des Dervallières, de la reconstruction de la Pépinière jeunesse à Bellevue, des 5 M€ dédiés au domaine sportif, avec les travaux sur les équipements de la Durantière et du Breil ou ceux réalisés au vélodrome du Petit Breton. C'est également ce que nous faisons dans le secteur culturel, avec les locaux d'artistes que nous allons accueillir sur l'Île de Nantes ou la construction de Libre usine à Malakoff.

Favoriser cette qualité de vie à la nantaise, c'est aussi permettre à tous les Nantais et à toutes les Nantaises, quel que soit leur quartier d'habitation, c'est aussi un engagement et une attention que nous avons au quotidien, de tous vivre bien, de s'épanouir, de bien grandir et de bien vieillir, d'être bien dans sa ville. Et ce cadre de vie agréable, qui est reconnu, nous l'avons vu également, c'est aussi une des conditions de l'attractivité, aussi une source de recettes liées à ce dynamisme, à ces ventes, ces constructions qui contribuent également, on le voit, au budget de la Ville, et nous continuerons à le garantir avec cet objectif, qui est aussi un des marqueurs de notre mandat, d'une ville sobre et durable. C'est ce que nous avons évoqué en 2014.

Une attention toujours plus forte au développement de la nature en ville et un certain nombre de projets urbains, comme le parvis de la gare Nord, Feydeau Commerce, bientôt, et d'autres qui viendront, le montrent de plus en plus. Les 16 M€ consacrés cette année aux travaux d'entretien durable du patrimoine bâti, notamment en faveur de la transition énergétique, le montrent aussi.

Et finalement, je voudrais revenir sur la question de la priorité à l'éducation. Monsieur Reneaume, vous parlez de ce que nous laisserions à la jeunesse. Je crois qu'avec cette priorité à l'éducation, précisément, nous investissons, nous travaillons pour l'avenir des jeunes Nantais.

**I – 26**

Nous mettons en œuvre des engagements et des investissements utiles. C'est le schéma directeur des écoles, par lequel nous allons créer, dans les années à venir, cinq nouvelles écoles, quinze restructurations ou extensions.

Cette priorité à l'éducation, c'est bien un engagement que nous prenons maintenant d'investir, de donner les moyens à nos jeunes de se développer, d'acquérir toutes les compétences, toutes les réponses qui leur seront nécessaires dans le monde de demain, et encore une fois, avec cette notion d'utilité. Je crois, Madame le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, cher Pascal, que nous pouvons, et que nous allons voter, au sein du groupe des élus socialistes, républicains et démocrates, voter ce budget avec fierté, avec enthousiasme, avec conviction et surtout, avec le sentiment que ce vote, ce budget, nous sert à être utiles à Nantes, aux Nantaises et aux Nantais. C'est cela, je crois, l'essentiel d'un budget et des investissements qui sont dedans.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Stéphanie Houël.

**Mme HOUËL, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. Je ne vais pas, pour une fois, m'attarder sur le fond, parce que Marc Reneaume l'a très bien décrit, avec une situation qui s'améliore légèrement, cette année, en particulier grâce à la croissance économique. Effectivement, c'est le moment ou jamais de préparer l'avenir, et nous regrettons que ce ne soit pas mieux fait. Je vais m'arrêter sur la présentation et sur la forme, parce que c'est important, la forme. Monsieur Bolo, à votre habitude, vous nous avez ensevelis sous les informations, les mots, les chiffres, et je dois dire que j'essayais de me mettre à la place d'un Nantais qui pouvait regarder ce Conseil municipal et de savoir ce qu'il pouvait retirer de ce débat. Je pense que ce n'est vraiment pas évident pour lui.

Quelques petites remarques. Les périmètres des budgets... Encore une fois, vous arguez des changements de périmètre. Une année, c'est le FPS, une autre année, ce sont les transferts de compétences... Cela, effectivement, vous n'y pouvez pas grand-chose.

Mais il suffirait de faire des retraitements, pour plus de transparence. Nous sommes allés nous intéresser à ce qui pouvait se faire ailleurs, et écoutez, vous devriez aller prendre des cours à la ville de Toulouse, qui présente tous ses comptes de manière retraitée, intégralement, ce qui permet d'avoir des années comparables et de comprendre les évolutions. Vous, vous faites bien de petits retraitements par-ci, par-là, parfois c'est en pourcentage, parfois c'est en montant, mais franchement, à la fin, une chatte n'y retrouverait pas ses petits.

Au vu de la qualité des équipes nantaises et des fonctionnaires, il est évident que vous avez ces analyses, mais que vous ne les diffusez pas parce que c'est une façon de garder la mainmise. Nous vous avons demandé un certain nombre de fois de faire le cumul entre la Métropole et la Ville. Allez voir sur le site de la Ville de Toulouse : ils font cette agrégation. Cela permet d'avoir une vision globale. Vous auriez pu au moins faire également un tableau récapitulatif des grands équilibres.

Dans le document de 60 pages, que je suis allée revérifier, il n'y a pas un endroit où l'épargne nette est inscrite. L'épargne nette, c'est le juge de paix, parce que c'est la différence entre les recettes totales et les dépenses totales, et ce qui me reste, et qui me permet de financer mes investissements. C'est le juge de paix. Il n'est écrit nulle part. Nous l'avons donc recalculé. C'est entre 13 et 14 M€. Pour mettre un peu en perspective, sur le mandat précédent, la moyenne de l'épargne nette était de 23 M€.

Il y a donc là un vrai sujet. Ce mode de fonctionnement nous paraît d'un autre âge. Aujourd'hui, c'est le partage d'informations qui est le point important, et vous le restez sur un mode ancien, où celui qui détient l'information a le pouvoir.

**I – 27**

Je voudrais pointer un autre sujet : parfois, vous donnez le compte administratif 2017, c'est-à-dire le réalisé, et vous le faites tout à coup en page 16, l'endettement définitif au 31 décembre 2017. Vous annoncez qu'il est à 204 M€. Or le BP 2017, le budgétait à 222 M€. Il y a donc juste 18 M€ d'écart. 18 M€ d'écart ! C'est énorme ! Cela veut dire que toutes les évolutions que vous nous présentez entre le BP 2017 et le BP 2018, je ne vois pas comment elles peuvent être justes, puisqu'il y a 18 M€ d'écart sur l'endettement final au 31 décembre.

Enfin, dans un tout autre registre, Madame le Maire, vous avez fait voter, au cours du Conseil municipal du 23 juin 2014, une charte de déontologie. J'ai la délibération sous les yeux et je vais vous lire l'article 2. Il était indiqué : « l'ensemble des indemnités et moyens mis à disposition des élus par mandat, fonction ou responsabilité seront rendus publics au moment du vote du budget. Un état annuel des déplacements effectués par les élus dans le cadre de leur mandat municipal est rendu public dans les mêmes conditions. » Nous n'avons jamais rien vu depuis 2014. Qu'en est-il ? Pouvez-vous nous répondre ? Il serait dommage que cette charte ne soit pas appliquée. Ce sujet de la transparence globale peut paraître secondaire. Il est pourtant souvent le gage d'une bonne gestion et d'une préparation saine de l'avenir que nous appelons de nos vœux.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Deux choses. Je partage tout à fait ce que vous venez d'indiquer sur la nécessité de la transparence. Nous aurons effectivement à votre disposition l'ensemble des éléments que vous indiquez. Cela me paraît essentiel.

Je crains par contre que vous n'ayez pas tout à fait connaissance de tout ce qui est pratiqué en matière d'open data. Pascal Bolo y reviendra certainement, mais je vous invite, pour de plus amples renseignements, à vous rapprocher de Frankie Trichet, qui pourra vous dire les évolutions notables, dans ce mandat, justement sur l'open data. Je dois avouer que je suis un petit peu surpris de cette partie de votre intervention.

Enfin, puisque Julien Bainvel a demandé la parole, je ne doute pas qu'il va répondre à cette attente qui est la mienne. Je suis très surpris, je ne vous le cache pas : depuis le début de ce débat, je n'entends aucune question sur le fond. Logiquement, quand on présente un budget, la discussion, c'est : est-ce que l'on a mis trop d'argent sur l'éducation ? Faut-il en mettre plus sur la transition écologique ? Faut-il faire autrement sur la sécurité ? J'entends des discussions sur les techniques financières, sur un budget sain, sur des questions de dette. C'est absolument indispensable, mais je trouve dommage que par cette absence de prise de position sur le fond des sujets, nous n'éclairions pas nos concitoyens sur ce qui est la nature même d'un budget.

Je le redis : un budget n'a pas de sens en soi, n'a pas d'intérêt en soi. Un budget vient traduire une stratégie de projet et j'avoue mon étonnement de n'avoir entendu aucune intervention jusqu'à présent sur le fond, sur le projet, sur les priorités qui doivent être celles promises aux Nantais.

Monsieur Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, d'abord, pour répondre aux remarques que vous avez faites à notre collègue Marc Reneaume tout à l'heure, je ne voudrais pas non plus refaire l'histoire, mais je me souviens quand même que sur le mandat précédent, et même celui d'encore avant, quand le président de la République était Nicolas Sarkozy, les dotations de l'État évoluaient chaque année de 0 % et Pascal Bolo parlait à l'époque d'un désengagement massif de l'État.

Puis, a été élu François Hollande, avec, comme Premier ministre, sur la première partie du mandat, Jean-Marc Ayrault, et nous avons changé de discours, malgré des dotations cette fois

**I – 28**

en baisse, avec ce que vous aviez appelé la participation volontaire au redressement des comptes publics.

Ensuite, Jean-Marc Ayrault a été remercié et là, vous avez commencé à changer de discours. Il a été remplacé par Manuel Valls. Les dotations ont continué à diminuer et vous avez effectivement, Madame le Maire, exprimé que cela allait trop vite et trop loin.

Et maintenant, j'ai entendu Pascal Bolo, tout à l'heure, nous refaire un peu l'histoire en nous disant que dans le mandat précédent, il y avait quand même des ponctions qui étaient insoutenables qui avaient été opérées. Vous avez vraiment un talent oratoire, Monsieur Bolo, qui s'est traduit d'une autre manière quand vous nous avez expliqué (vous devriez être scénariste, je crois, dans une prochaine vie, Monsieur Bolo, cela vous irait bien et cela vous changerait...) la manière dont vous alliez discuter et contractualiser avec l'État. Nous vous voyions entrer dans la préfecture et aller discuter avec Madame la Préfète.

Mais finalement, cette présentation m'a fait penser à la gestion de certains dossiers nantais. Je pourrais en citer plusieurs, mais je n'en citerai qu'un seul, le dossier Feydeau Commerce, où vous décidez et où vous discutez ensuite. Comme quoi, chacun voit midi à sa porte.

Je voulais dire un petit mot rapide sur la question de l'avenir parce que finalement, qu'on le veuille ou non, que l'on soutienne ou non le gouvernement, que l'on soit en marche ou que l'on coure, comme nous a proposé de le faire Aymeric Seassau, et que finalement, l'on soit pour ou contre, rien n'y changera : le gouvernement va contractualiser et mettre en place une règle, avec un système de bonus/malus qui sanctionnera ou qui récompensera les collectivités qui font des efforts sur les dépenses de fonctionnement, vous l'avez rappelé : 1,2 %.

Et vous avez rappelé aussi que la Ville de Nantes, en 2018, verrait ses dépenses de fonctionnement augmenter de 3,1 %, contenues à 1,7, comme vous l'avez dit, quand on retraits les écritures sur le PIA et le FPS. Cela me permet d'ouvrir une parenthèse : Madame le Maire, vous avez dit tout à l'heure qu'il ne fallait pas tenir de propos faux, inexacts ou manquer de rigueur. J'ai repris les déclarations vous aviez faites au moment du Conseil municipal du 6 octobre dernier, dans lesquelles vous expliquiez que le FPS ne rapporterait rien à la Ville et au contraire, lui coûterait. Je vous invite à lire le budget qui nous est proposé aujourd'hui et vous verrez que ce FPS rapporte plus de 2 M€ à la Ville de Nantes.

Vous avez aussi expliqué, Monsieur Bolo, qu'il y avait effectivement des critères qui pourraient être pris en compte et qui peut-être, viendraient améliorer ou changer ce critère de 1,2 %, mais vous sembleriez assez perplexe, en commission finances. Donc finalement, nous avons un peu le sentiment que vous ne prenez aucune mesure d'envergure pour essayer à tout le moins de vous rapprocher de ces 1,2 %.

Vous avez sans doute vu, Monsieur Bolo, que la Ville de Marseille était aujourd'hui sommée par la Chambre régionale des comptes d'appliquer elle aussi les 35 heures. Une énième ville de France contrainte de respecter la loi. Je vais être obligé de vous le redire, nous considérons que l'une des solutions qui permettraient de se rapprocher de ces 1,2 %, de dégager des marges de manœuvre supplémentaires, de réaliser des économies importantes, ce serait d'appliquer ici, à Nantes, les 1 607 heures, d'appliquer la loi à l'ensemble de nos agents pour dégager plus de 130 ETP et l'équivalent d'un peu plus de 7 M€ par an. Nous le disons aussi, nos agents font vivre un service public de qualité et évidemment, nous saluons leur engagement.

Mais je crois que nous pouvons aussi leur dire, comme vous l'avez fait, certes maladroitement et tardivement, aux agents du service de la collecte des ordures ménagères, que nos concitoyens ne comprennent plus les régimes dérogatoires. Pour des raisons d'équité autant que pour des raisons financières, nous vous appelons une nouvelle fois à engager des discussions rapides pour que les 1 607 heures deviennent la règle en interne.

**I – 29**

Enfin, pour conclure, puisque vous nous avez demandé de parler du fond, je crois que vous pouvez nous faire plusieurs reproches. Celui qui consisterait à dire que nous ne parlons pas de fond, que nous ne faisons pas de propositions, que ce soit en commission ou en Conseil municipal, que, sur les différents dossiers qui vont venir dans la journée, nous n'allons pas formuler de propositions, comme nous n'avons pas fait lors des Conseils municipaux précédents, serait, là aussi, manquer de rigueur, Madame le Maire.

Nous faisons des propositions, nous continuons à le faire sur les questions de sécurité, sur la question des aménagements urbains. Nous avons eu l'occasion, encore récemment, sur les questions d'éducation, suite à la parution et à la publication, dans la presse uniquement, du plan « éducation » et du plan « immobilier » sur les questions scolaires, de faire des propositions et des contre-propositions. Vous ne pouvez donc vraiment pas nous faire ce reproche, Madame le Maire.

Pour conclure, vous l'aurez compris après toutes les interventions des élus du groupe de l'union de la droite et du centre, nous voterons contre ce budget. Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Abbassia Hakem.

**Mme HAKEM, Adjointe** – Merci, Madame le Maire. Je voulais saluer la prestation de Pascal Bolo. Peut-être suis-je bon public...

*Rires et applaudissements.*

Trêve de plaisanterie, j'ai trouvé son intervention de qualité et elle traduisait à la fois ses propres qualités, à Pascal Bolo, mais en tous les cas, le travail réalisé par les services. Je pense qu'il est important aussi de souligner ce travail. Et contrairement à Madame Houël, je pense que nous n'avons pas été abreuvés de chiffres et de mots, mais qu'il nous a bien été donné à voir tout ce que nous faisons, tout ce que nous voulons faire, donc la traduction en mots et en chiffres de ce budget. Cela me donne également l'occasion d'intervenir sur le fait que nous avons été abreuvés de mots en termes de solidarité, mais que cela donne aussi à voir la volonté de cette municipalité de prendre en considération l'ensemble des Nantais, quels que soit leur statut et leur situation, qui contribue à la cohésion sociale et qui donne du sens à ce qui fait notre engagement : faire de Nantes une ville pour tous et une ville inclusive.

Pour moi, ce budget est offensif. Il est fait pour tous les Nantais et 2018 va nous permettre de poursuivre le déploiement de toutes les aides que nous mettons en place en direction des plus vulnérables. Le mois de janvier a été un mois en activité et en information et en tous les cas, en projets d'action. Nous avons, avec Mme le Maire, lancé, en janvier, la micro-épargne et le crédit municipal et nous avons également lancé l'assurance habitation. Je vais revenir sur ces deux points. Je voulais également souligner une action que nous avons mise en place depuis septembre, l'aide dans le cadre du dispositif « carte blanche », l'aide proposée pour l'accès aux loisirs culturels et sportifs. Je vous donne simplement un chiffre : de septembre à décembre, 1 596 aides ont été délivrées pour 1 102 ménages, et plus de 70 % de ces aides délivrées ont concerné les moins de 18 ans et 190 000 € d'investissement. Cela donne à voir que nous répondons véritablement aux besoins des Nantais.

Je voulais souligner deux dispositifs nouveaux, qui me paraissent être des dispositifs importants. Le premier est la micro-épargne, que nous avons lancée le 23 janvier dernier pour accompagner les Nantais en situation de précarité financière. C'est un dispositif innovant, puisque cette micro-épargne n'est lancée nulle part ailleurs encore. Cela a été le fruit d'une co-construction avec le Crédit municipal et avec de nombreux acteurs. Le CCAS bonifie cette micro-épargne avec une aide que nous créons de manière supplémentaire pour faciliter l'accès à la micro-épargne pour les plus vulnérables. Cette micro-épargne constitue la deuxième facette de

**I – 30**

la microfinance, après la mise en place que nous avons faite, ici, à Nantes, du microcrédit. C'est favoriser l'inclusion bancaire et l'insertion sociale.

Le deuxième dispositif dont je voulais parler, nous l'avons lancé le 2 février dernier, vendredi dernier. C'est l'aide à la souscription d'une assurance habitation. Cela peut vous paraître un peu anecdotique. Pour autant, entre 5 et 8 % des locataires dans les logements sociaux, mais pas uniquement, d'ailleurs, il y a également des propriétaires, ne font pas appel à une assurance habitation, tout simplement parce qu'ils considèrent que c'est une charge supplémentaire ou qu'ils n'ont pas les moyens d'y accéder. Il faut savoir que c'est quand même quelque chose de dangereux, puisqu'il faut assurer son logement pour être en conformité avec la loi. C'est une assurance obligatoire.

Elle est nécessaire pour accéder à un logement, elle est nécessaire pour rester dans son logement, parce que le bail peut être résilié en cas d'absence d'assurance, elle est nécessaire pour protéger chacun en cas d'accident, incendie ou dégât des eaux, et elle est nécessaire pour pouvoir bénéficier d'une responsabilité civile. Vous voyez que si nous lançons ce genre de dispositif, cela correspond effectivement à une attente. Je dois vous dire que nous l'avons lancé le 2 février dernier et que nous avons aujourd'hui, soit une semaine après, plus d'une vingtaine de demandes. Je pense donc effectivement que nous allons pouvoir répondre à un réel besoin.

Je voudrais insister sur un autre point également, la question des migrants, et marquer que la solidarité, en tout cas le CCAS, intervient énormément pour l'accompagnement des migrants. Je cite simplement le CNHR, qui a vu, en un an et demi, ses places doublées, voire triplées, puisque nous étions à 40 places et que nous serons à 124 places. La Ville se met en capacité de répondre notamment aux besoins des associations qui accompagnent les migrants, à des besoins d'accompagnement en matière d'hygiène et en matière d'alimentation.

Je voudrais souligner un autre point dont a parlé Pascal Bolo tout à l'heure, notamment les projets d'investissement que sont les 5 Ponts et la construction du nouveau pôle social Pierre Landais bains-douches, qui vont ouvrir en 2019 et qui donnent à voir la politique volontariste que nous menons, puisque c'est un service public et que c'est géré par la Ville. Je pense que s'il était nécessaire, aujourd'hui, de prouver l'engagement de la solidarité de cette Ville auprès des plus vulnérables, nous ne citerions que cet exemple de ce nouveau bâtiment restaurant Pierre Landais.

Voilà, Madame le Maire, ce que j'avais envie de souligner ce matin.

**Mme le MAIRE** – Merci. Christine Meyer.

**Mme MEYER, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. Je voulais répondre plus particulièrement à Monsieur Grélard et m'inscrire en désaccord avec l'ensemble de ses propos et de son axe directeur.

D'une part, vous semblez dire que par définition, à partir du moment où il y a un contrat, c'est mieux que quand il y a une décision unilatérale et que parce qu'il y avait une décision unilatérale de stabilité ou de réduction de la dotation globale et que maintenant, il y a un contrat, c'est mieux. Eh bien non, ce n'est pas forcément mieux. Nous, de toute façon, nous avons effectivement dénoncé la réduction de la dotation. On peut donc à la fois dénoncer la réduction de la dotation et ne pas être d'accord avec ce que l'on appelle un contrat. Je crois qu'il y a deux éléments.

D'abord, je dénoncerai un peu ce que j'appelle globalement l'idéologie du contrat, qui semble assez présente dans la direction actuelle du gouvernement. Je n'ai rien contre les contrats. Les contrats sont un élément absolument essentiel de la vie civile et peuvent même être des éléments de la vie politique, mais ils ne résolvent pas tous les problèmes. Si je vends ma voiture, mon appartement ou si j'achète, je passe un contrat et c'est très bien : dans un

**I – 31**

contrat, chacun essaie de défendre ses intérêts. Mais comme l'a rappelé Pascal, dans un contrat, il y a deux conditions pour qu'il soit valable. Premièrement, il faut que l'on discute, il faut qu'il y ait quelque chose à discuter.

Deuxièmement, les éléments cocontractants doivent être dans un rapport de forces égal, dans l'idéal, ou en tout cas, relativement égal. En l'occurrence, les deux conditions ne sont pas réunies, ce qui rend la notion même de contractualisation très discutable.

Par ailleurs, je voudrais souligner que nous avons l'impression que chaque fois qu'il y a un problème, on va appliquer des méthodes qui sont des méthodes du privé, qui, encore une fois, ont toute leur légitimité (il ne s'agit pas de remettre en question cette légitimité), mais qui ne sont pas forcément la solution. Aujourd'hui, par exemple, on va embaucher des contractuels dans l'administration.

Je n'ai rien contre l'embauche de contractuels, mais il y a quand même des difficultés, en particulier des conditions de précarité, dans la contractualisation de ces agents, qu'il ne faut pas négliger. Cela ne signifie évidemment pas que le statut des fonctionnaires est immuable jusque dans l'éternité, mais cela signifie que l'on peut réfléchir autrement qu'en trouvant immédiatement cette solution.

De même, sur la modernisation de la fonction publique, les passages du public au privé sont tout à fait légitimes et je crois même qu'ils doivent être encouragés, mais il existe déjà des moyens : le détachement, la mise à disposition, etc., qui peuvent être améliorés, qui peuvent être discutés et qui permettent de maintenir plusieurs types de statuts.

Quant à la question de la contractualisation, vous dites qu'il y a un certain nombre de mesures, vous avez donné l'exemple de la police dite de proximité, qui permettent de décharger les communes. Il faut quand même rappeler, et c'est une évolution sur le long terme, que les collectivités territoriales, et plus particulièrement les communes, ont pris en charge, mais encore une fois, c'est depuis vingt ans ou même plus, un certain nombre de missions qui étaient quand même traditionnellement des missions de l'État.

Si l'on prend l'exemple de la sécurité, aujourd'hui, et c'est valable pour pratiquement toutes les communes, une grande partie des missions de sécurité qui sont assurées par l'intermédiaire de la police municipale, mais pas uniquement, par l'intermédiaire aussi de tout le réseau associatif, de tout le réseau de proximité, de tout le réseau de l'attention sur la délinquance, etc., sont assurées par les communes. Dans le cadre de l'éducation, l'action périscolaire qui, autrefois, était tout simplement inexistante, apparaît aujourd'hui comme une nécessité pour l'ensemble des citoyens. Cela fait partie des missions de l'éducation.

Madame le Maire a rappelé aussi le PACS, plus récemment, qui est quand même un service extrêmement important et qui a plutôt tendance à se développer. Globalement, les communes assurent donc aujourd'hui un très, très grand nombre de missions absolument essentielles à la vie citoyenne, et les communes et les métropoles assurent, comme on l'a répété, plus de 70 % des investissements.

C'est cet ensemble qui nous conduit à dire qu'il y a effectivement des obligations, je dis bien : « des obligations », qui, aujourd'hui, incombent aux communes et qui ne relèvent pas, qui ne peuvent pas relever d'une logique qui est une pure logique de la fausse contractualisation, c'est-à-dire où l'on impose des limitations dans les dépenses sans tenir compte des obligations réelles de dépenses des communes. C'est cela, je crois, qu'il faut dénoncer, et aussi, globalement, l'idée que recourir à une méthode de contractualisation résoudrait les problèmes, d'autant plus que ces contrats sont ce que l'on appelle traditionnellement des contrats léonins.

**Mme le MAIRE** – Merci. Madame Houël a demandé la parole pour une deuxième intervention. Ensuite, je redonnerai la parole au rapporteur.

**I – 32**

**Mme HOUËL** – Très rapidement, sur la charte de déontologie, je suis désolée, votre réponse ne nous satisfait pas. Il est quand même indiqué que l'ensemble des indemnités seront rendues publiques au moment du vote du budget. Est-ce que vous pouvez préciser ce que veut dire « rendre public au moment du vote du budget » ? La CADA, c'est le droit d'obtenir communication de documents détenus. C'est un peu différent. Par conséquent, merci de nous préciser ce point.

**Mme le MAIRE** – Merci. Pascal Bolo.

**M. BOLO, Adjoint** – Merci, Madame le Maire. Je crois que vous êtes assez amplement répondu, chers collègues, les uns et les autres. Je vais quand même essayer d'apporter quelques petites précisions. Marc Reneaume, je ne reviendrai pas sur la réponse de Johanna Rolland, mais la section d'investissement, en comptabilité publique, intègre le remboursement du capital de la dette et il est inévitable de présenter à l'adoption du Conseil municipal la section d'investissement du budget comprenant et les dépenses d'équipement, 70,8 M€, et le remboursement du capital de la dette, pour un total d'un peu plus de 100 M€. Il me semble avoir été clair à cet égard dans la présentation budgétaire que j'en ai faite.

De la même manière, cette idée de consolidation, l'idée qu'il faudrait consolider la Ville et la Métropole sur le plan de la présentation financière, après tout, pourquoi pas ? Voilà deux entités qui mènent des politiques publiques au service des mêmes habitants et du même territoire. Oui, mais pourquoi ne pas intégrer les politiques départementales, qui, sur le plan social, sont tout à fait importantes ? Et pourquoi ne pas intégrer les politiques régionales, qui sont non moins importantes, quand on voit le nombre d'habitants de la région ou de Nantes qui prennent le train ? Les TER sont de compétence régionale. Je ne prends que cet exemple. Pourquoi ne pas y ajouter les compétences de l'État, dont Hervé Grélard nous a rappelé combien elles sont importantes, y compris en proximité de nos concitoyens ?

Au bout d'un moment, on peut tout consolider parce que l'on a une excellente raison de tout consolider, mais on ne saurait plus pourquoi l'on vote. Et au Conseil municipal de Nantes, on vote pour le budget de la Ville de Nantes. Il me paraît donc normal... Ou alors, qu'est-ce que j'entendrais de la part de Mme Houël, qui me dit qu'il y en a trop !... Mais Marc Reneaume veut que l'on en rajoute, Madame Houël ! Il faut trouver quand même un bon équilibre.

Ensuite, sur l'usage que nous faisons de marges de manœuvre supplémentaires que nous donneraient les recettes, c'est un débat qui n'est pas inintéressant. Vous avez failli aborder le fond, mais vous n'êtes pas allés jusque-là, quand même. La moitié du gain de recettes que nous avons est affectée non pas à des dépenses de gestion, mais à des prestations aux habitants, à de l'action de service public. Nous n'avons pas multiplié les postes dans des bureaux, etc. Non, des services aux habitants. L'autre moitié est affectée à l'autofinancement des investissements. Mais l'autofinancement des investissements, c'est autant de dette en moins. Je pense donc que vous avez là une appréciation qui est parfaitement sévère, parce que les dépenses courantes, c'est du service à la population.

Le dernier élément sur lequel je voudrais vous répondre, c'est la remontée des taux. Elle est probable. On ne sait pas quand, on ne sait pas de combien, mais il faudra bien que cela arrive un jour et peut-être même qu'un peu d'inflation ne nous ferait pas forcément beaucoup de mal. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que la dette de la Ville de Nantes est sécurisée à 52 % à taux fixe et que par conséquent, le gain que nous avons actuellement sur les taux variables que nous encaissons, puisqu'ils sont très, très faibles, plus la sécurisation à taux fixe, font que, et je voudrais rassurer ceux qui s'inquiéteraient, les conditions financières de la Ville de Nantes ne se dégraderont pas dangereusement du fait d'une remontée prochaine des taux d'intérêt.

Madame Houël, la forme, la forme, la forme... Définitivement, le fond vous fait un peu peur, mais sur la transparence, j'avais écrit : « open data ». Et crac, Johanna me pique la réponse !



**I – 33**

C'est plutôt rassurant. Aymeric m'en a piqué d'autres également. C'est très fâcheux, mais c'est comme cela. C'est la cohésion de la majorité qui se fait naturellement. Donc oui, je peux même vous dire, c'est l'occasion, que la présentation qui sera faite, désormais, sur le site de la Ville de Nantes, sera faite avec des données issues de l'open data. C'est-à-dire qu'il n'y aura plus de retraitements communicants, mais une utilisation de données qui sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent les utiliser.

Je vérifie que je n'oublie rien. Si, sur notre prévision budgétaire, Madame Houël, je n'étais pas content. Notre direction des finances et l'ensemble de nos services, que je remercie au passage pour le travail qui permet de vous présenter ce budget, ont une prévision budgétaire qui est remarquable.

Quand nous regardons nos comptes administratifs, nous constatons qu'en fonctionnement comme en investissement, nous avons des taux de réalisation du budget prévisionnel qui sont tout à fait spectaculaires et qui démentent l'appréciation que vous avez faite. Peut-être y a-t-il, parce que je vous crois de bonne foi, peut-être y a-t-il dans votre erreur d'analyse la question de la reprise de l'excédent et de l'emprunt que nous inscrivons pour équilibrer la section d'investissement du budget à chaque vote du budget et que nous nous reprenons en décision modificative au moment du compte administratif. J'espère qu'il ne s'agit que de cela, avec mes excuses pour le caractère extrêmement technique de la chose.

Monsieur Grélard, finalement, vous m'accusez de caricature et dans l'instant, vous illustrez la justesse de mon propos. C'est donc un peu particulier. Je ne dirai qu'une chose : le gouvernement a annoncé qu'il voulait faire faire 13 Md€ d'économies sur les trois prochaines années aux collectivités territoriales. C'est un objectif supérieur à celui qu'avait indiqué le précédent exécutif et la précédente majorité sur des périodes équivalentes.

Par conséquent, je ne reviendrai pas sur la démonstration qui vient de vous être faite par Mme Meyer, mais, quel que soit le mode, contractuel ou unilatéral, de toute façon, l'État a souhaité et a décidé de ponctionner encore plus les collectivités locales. Et la décentralisation chère à Hervé Grélard, ce n'est pas le mode d'exercice des missions de l'État sur un territoire de proximité, c'est le fait que la collectivité est responsable, pleinement responsable d'un certain nombre de politiques publiques qui sont menées.

Les politiques publiques, oui, Monsieur Bainvel, elles sont vraiment absentes de vos arguments. Cela a été dit et je ne le répéterai pas plus longtemps. Mais là, vous êtes revenu sur le passé. Moi, je souhaite vous parler du présent et c'est vrai que sur le présent, vous ne parlez jamais du fond. Je n'ai même pas eu, ou alors peut-être l'ai-je fait d'emblée, à défendre par exemple notre politique de soutien à la vie associative, qui fait pourtant parti des critiques que nous entendons régulièrement. Même cela, je n'ai pas entendu. Vous n'avez rien dit, les uns et les autres, du fond des politiques publiques que nous menons et vous n'avez proposé aucune alternative, étant uniquement dans la critique de l'analyse financière, voire même de la gestion comptable, à laquelle nous nous pouvons pas grand-chose, il faut bien le dire. Je considère donc que oui, vous voyez bien que c'est un bon budget pour Nantes et pour les Nantais.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets ce budget au vote.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Madame le Maire, nous aurions juste aimé avoir un éclaircissement sur la charte déontologique.

**Mme le MAIRE** – Oui, absolument.

**M. BOLO, Adjoint** – Pardon. L'article 2 de la charte d'éthique, qui s'appelle effectivement « exercer son mandat avec probité », prévoit qu'un état annuel des déplacements effectués par les élus dans le cadre de leur mandat est rendu public dans les mêmes conditions. Tout cela

**I – 34**

sera rendu public et effectivement, nous vous communiquerons, Madame Houël, les éléments correspondants, en respect de cet article 2 de la charte sus-évoquée.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Il ne s'agit pas de les communiquer à Stéphanie Houël.

**M. BOLO, Adjoint** – Non, mais dès lors que cela est communiqué à Stéphanie Houël, cela est rendu public, Madame Garnier...

*Rires.*

Nous sommes bien dans ce cadre-là. Annoncer au Conseil municipal, c'est une manière de rendre public, nous sommes d'accord ? Il n'y a pas de malentendu entre nous ?

**Mme le MAIRE** – Deux éléments à ce sujet. Il faut que les choses soient extrêmement claires et limpides. Je rappelle d'abord, pour la bonne tenue des débats et pour ce qui nous écoutent, parce que je suis toujours soucieuse que les Nantaises et les Nantais puissent toujours s'y retrouver dans nos discussions, qu'aujourd'hui, si nous regardons la question de la loi et de la réglementation, évidemment, c'est la moindre des choses, la Ville de Nantes se conforme totalement au fait de rendre publics tous les éléments que la loi demande à rendre publics.

Ce dont nous parlons ici, c'est la charte de déontologie proposée et signée en début de mandat, sur laquelle nous sommes proactifs pour aller plus loin, parce que je crois qu'il y a effectivement, sur ce sujet, des enjeux importants. Effectivement, un état des déplacements des élus de la Ville sera communiqué.

**Mme HOUËL, Conseillère municipale** – Et les indemnités ?

**Mme le MAIRE** – Excusez-moi, mais les indemnités sont déjà rendues publiques, Madame Houël. N'embrouillez pas celles et ceux qui nous écoutent. Le point précis que vous avez évoqué, à raison, est la question des déplacements. Je le dis : les déplacements des élus de la Ville de Nantes vous seront communiqués et rendus publics. Il n'y a aucune espèce de difficulté sur ce sujet. Je vous propose donc que nous puissions revenir au vote. Vous pouvez être rassurée, Madame Houël : je vous dis que tout cela sera rendu public, donc il n'y a aucune difficulté.

Je mets le budget aux voix.

*Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 4, intitulé :

*Vote des taux 2018 des trois taxes directes locales – Approbation*

**M. BOLO, Adjoint** – Les taux sont sans changement par rapport à l'exercice précédent. Comme il s'agit d'une formalité liée à l'exécution du budget que nous venons de voter, je vous propose de les adopter sans plus tarder.

**Mme le MAIRE** – Merci. Y a-t-il des oppositions ? Monsieur Grélard.

**M. GRÉLARD** – À l'occasion du vote des taux, je voulais revenir sur un dispositif que nous avons mis en place, et j'étais déjà intervenu lors du vote : c'est la majoration de 20 % de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Vous connaissez mon attachement non seulement à l'utilité des politiques publiques, mais à leur évaluation. Nous avons eu un échange avec M. Bolo à cette occasion et je lui disais que ce n'était pas une source de finances en soi pour la Ville, mais que c'était bien une politique publique mise en œuvre pour faire retourner du logement dans le parc du logement.

**I – 35**

J'aurais souhaité que nous ayons une évaluation de ce dispositif. Est-ce que cette surtaxe de 20 % à la taxe d'habitation est efficace ? Combien de logements sont passés de résidence secondaire à du locatif ou ont été vendus pour permettre à des Nantaises et des Nantais de trouver un logement ? Si par hasard ce dispositif ne ramenait pas de logements dans le parc locatif, je proposerais que nous puissions échanger sur l'utilité de ce dispositif et peut-être même le réviser.

**Mme le MAIRE** – Merci. Pascal Bolo.

**M. BOLO, Adjoint** – Le gain supplémentaire généré par cette mesure est d'environ 500 000 €. Il est vrai que nous n'avons pas facilement les outils nécessaires pour aller jusqu'au bout de l'évaluation que vous suggérez, qui me paraît plutôt une bonne idée, pour savoir si cela permet à des résidences secondaires de retrouver une utilisation de résidence principale en étant remises sur le marché soit de la vente, soit de la location, ou si cela permet de limiter l'augmentation du phénomène.

Nous allons trouver là à s'entrecroiser à la fois la question des résidences secondaires, mais aussi, des locations saisonnières, Nantes étant une ville touristique de plus en plus importante et Airbnb prenant une part importante dans les débats, comme nous le verrons dans les débats métropolitains. Je retiens tout à fait la volonté que vous exprimez et que je partage, que l'on y voit plus clair en la matière, en ne vous cachant pas que je ne suis pas sûr que nous disposions facilement d'éléments nous permettant de dire que tel logement qui était une résidence secondaire est devenu une résidence principale. Je ne suis pas convaincu que ce soit dans nos possibilités statistiques et techniques. Mais si nous pouvons le faire, nous le ferons. C'est effectivement un bon indicateur.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

*Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

---

**M. ROBERT, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 5, intitulé :

*Nantes – Rezé – Projet urbain Pirmil les Isles – Avis sur l'évaluation environnementale préalable à la création de la zone d'aménagement concerté Pirmil les Isles.*

**M. ROBERT, Adjoint** – Madame le Maire, mes chers collègues, à travers cette délibération, nous allons évoquer le projet urbain Pirmil les Isles. C'est une compétence de Nantes Métropole et ce projet, dans le détail, vous sera présenté au moins de juin prochain pour la création de la ZAC et la concession d'aménagement, qui seront réalisées à l'occasion de ce Conseil. Néanmoins, en tant que Ville de Nantes, nous avons un avis à donner sur l'évaluation environnementale qui est préalable à la création de cette ZAC et qui a fait l'objet déjà d'une concertation préalable.

J'introduis tout d'abord ce sujet en vous rappelant un peu les éléments clés de ce projet. Pirmil les Isles est l'un des projets urbains de la centralité métropolitaine. Nous en avons lancé un il y a déjà un certain nombre d'années, à travers le projet de l'Île de Nantes, qui est le plus emblématique. Nous en avons un second, qui a fait encore l'objet d'une importante réunion publique à travers le Bas Chantenay, et le troisième, c'est Pirmil les Isles et à travers ce projet, c'est véritablement une requalification totale de la rive sud de la Loire qui va être réalisée.

Ce projet ne ressemble donc en aucun cas aux autres projets. Chaque projet urbain se construit sur une identité, sur une morphologie, sur une histoire, sur des atouts qui doivent être valorisés à l'occasion de ce projet. Ce projet, évidemment, est d'abord et avant tout attrayant par la présence de la Loire, puisque c'est un territoire assez magique, assez verdoyant, pour ce qui

**I – 36**

concerne la partie rezéenne, avec un lieu assez extraordinaire, à la confluence de la Sèvre et de la Loire au niveau nantais, sur la place Pirmil.

Vous voyez quels sont les fondements de ce projet. Le premier axe sur lequel il a fallu énormément travailler, et un travail remarquable a été effectué par Frédéric Bonnet, du cabinet Obras, qui pilote ce projet, c'était la prise en compte, comme ingrédient et atout de ce projet, le risque d'inondation. Cela paraît paradoxal de dire cela, mais le risque d'inondation n'a pas été là géré comme une contrainte, un aspect réglementaire qui s'imposait, mais au contraire, comme une manière d'inventer un habitat qui soit résilient, un quartier qui soit résilient, selon le terme habituellement employé maintenant, et qui puisse montrer que oui, on peut l'habiter, même si l'on se situe en zone inondable, alors que l'on est confronté à un risque d'aléa faible ou moyen, comme c'est le cas notamment de la partie rezéenne du projet Pirmil les Isles. C'est quelque chose d'important et cela a d'ailleurs été salué nationalement, dans le cadre d'un appel à projets de l'État, qui a vu l'équipe de Frédéric Bonnet et du cabinet Obras récompensés.

Le deuxième axe, c'est évidemment de voir que ce projet est véritablement très proche, maintenant, de toute la centralité métropolitaine, ses services, et avec le développement prévu et attendu de l'Île de Nantes, avec notamment l'arrivée du CHI, du CHU, pardon, en particulier sur la question des transports publics. Déjà, sur le site nantais de Pirmil, vous avez un nœud extraordinaire de transports publics qui est situé à cet endroit et qui est déjà assez ancien, mais c'est vrai que sur le secteur de Rezé, vous aurez demain en perspective, à partir de 2026, une ligne de transports publics qui non seulement desservira le CHU, mais descendra par le pont des Trois Continents et pourra alimenter et desservir ce territoire. C'est un atout majeur quand on veut justement remplir les objectifs du plan de déplacements urbains, qui doit faire la part encore plus belle, aux transports publics.

Redonner toute sa place à la nature, c'est une évidence, quand on va sur place. Autant du côté de l'Île de Nantes, on a des quais minéraux, des quais portuaires, des quais sur lesquels nous allons travailler un système de parc, mais plutôt en intérieur et non en bordure de la Loire, directement, autant sur la rive rezéenne, on est totalement dans un système assez magique de verdure, de végétation qu'il convient de préserver.

Et c'est même également vrai à Pirmil, parce qu'à la confluence, nous avons un petit parc qui fait la confluence entre la Sèvre et la Loire qui mériterait d'être valorisé. Il est très difficile d'y accéder aujourd'hui, puisqu'il faut franchir à la fois la ligne de tramway, ce qui n'est pas le plus compliqué, mais surtout les multiples voies de circulation. Le projet vise justement à redonner ses lettres de noblesse à cette place de la nature en lien avec le fleuve et de faire en sorte que cette nature puisse pénétrer à travers des venelles, à travers des noues qui vont être réalisées à l'intérieur même du projet et au cœur des habitations qui sont programmées.

En termes de programme, cela donne une orientation qui est très marquée sur la question du logement. Nous sommes vraiment en plein dans nos orientations métropolitaines en ce qui concerne le plan local de l'habitat.

Nous prévoyons, sur le secteur de Rezé Basse-Île, 2 300 logements, plus 30 000 m<sup>2</sup> de bureaux, commerces, équipements et services. N'oublions pas que sur le secteur rezéen, il y a la zone commerciale Atout sud, qui est une zone de caractère plutôt périphérique, aujourd'hui, qui n'est pas extrêmement bien organisée. Demain il s'agira justement de travailler avec les opérateurs commerciaux pour faire en sorte qu'elle soit beaucoup plus avenante et beaucoup plus urbaine.

Il y a donc tout un projet qui peut se développer, en particulier, pour citer le site le plus connu sans doute, sur le site des anciens abattoirs, qui vous le savez, a fait l'objet d'un long feuilleton juridico-financier et dont nous avons maintenant la maîtrise foncière. À terme, ce sera évidemment un lieu d'accueil de logements et d'équipements. On peut penser aussi que

**I – 37**

l'économie de la santé qui est générée par l'arrivée du CHU sur l'Île de Nantes ne se limitera pas au seul territoire de l'Île de Nantes et l'on peut très bien imaginer que dans l'axe du pont des Trois Continents, au sud Loire, sur la commune de Rezé, puissent se développer un certain nombre d'activités en lien avec la recherche, l'enseignement et tout ce qui peut concourir à l'économie de la santé. Il y a déjà beaucoup d'activités qui veulent se déplacer sur cet environnement particulier.

Sur le côté Pirmil, la partie nantaise, quand on entre dans la ville de Nantes, aujourd'hui, on a le sentiment que la véritable porte d'entrée de la ville, c'est la place Mangin, sur l'Île de Nantes, avec le côté un peu emblématique de ces bâtiments qui la bordent. Or l'on est déjà à Nantes dès lors que l'on franchit la Sèvre. Demain, il s'agit de faire une nouvelle entrée de Nantes et quelque part, de revenir à l'histoire, puisqu'il ne s'agit ni plus ni moins que de recréer le faubourg Saint-Jacques qui, par le passé et jusqu'à une période encore récente, était habité, occupé avec des activités commerciales, artisanales, et avec de l'habitation. Les plus anciens Nantais s'en souviennent.

Il s'agit donc là véritablement de redonner ses lettres de noblesse à ce quartier, avec une diminution de la place donnée à la circulation et au stationnement. Cette place fait actuellement office de parkings relais. Or il n'est plus envisageable de laisser des parkings relais à l'intérieur de la ville. Les parcs relais, c'est à l'extérieur et c'est pour cela, vous le savez, que nous sommes engagés dans une politique ambitieuse d'augmentation des capacités des parkings relais, en particulier dans le sud Loire. Le but, évidemment, est de repousser en dehors du périphérique et aux extrémités de la ville la circulation de transit et le stationnement et de libérer de l'espace sur le site pour lui redonner une capacité d'accueillir de nouvelles activités. Voilà les objectifs de ce projet.

Pour mettre en œuvre ce projet, il a fallu évidemment beaucoup d'études, de concertation. Je rappelle que nous avons organisé récemment deux réunions publiques, l'une avec Olivier Chateau, qui avait lieu dans le quartier Pirmil Saint-Jacques et l'autre avec le maire de Rezé et le maire de Bouguenais dans la commune de Rezé. Ce sont de multiples réunions, des ateliers qui ont été mis en place.

En termes de procédure, tout cela fait l'objet de la concertation préalable qui est en cours et qui avait été définie au Conseil métropolitain du 13 décembre 2013, et deuxièmement, d'une évaluation environnementale. C'est une évaluation qui est obligatoire, dans le cadre de la procédure préalable à la création de la ZAC. Qu'est-ce que cette évaluation environnementale ? Elle est destinée à analyser l'insertion du projet dans l'ensemble des composantes de l'environnement, que ce soit l'eau, l'air, le sol, les plantes ou les animaux, et à prendre en compte les enjeux de santé humaine.

En synthèse, le gain environnement global sur ce site, au terme de cette étude, est très largement positif. Il faut voir que nous sommes aussi, sur ce site, et en particulier à Rezé, sur une zone très importante de remblais, qui s'est faite dans des temps anciens et à vrai dire, avec un mépris total de ces questions naturelles, environnementales, de respect du paysage. Il s'agit, à travers ce projet, d'apporter un gain environnemental décisif, ne serait-ce que par exemple sur la question de la gestion du risque d'inondation et de la gestion des eaux, d'une manière plus générale.

Ce gain se traduit par la réduction de la consommation d'espaces pour le développement urbain par le recyclage de fonciers sous-utilisés, parfois en friche (je parlais des anciens abattoirs), la réduction de l'utilisation de la voiture, je vous l'ai expliqué, notamment sur Pirmil, la réduction de fait des impacts sur la qualité de l'air et évidemment, la réduction de l'imperméabilisation, des impacts sur la qualité de l'eau, par la mise en œuvre d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales sur un site qui aujourd'hui, n'est pas

**I – 38**

totallement régulé. De la même manière, cela se traduit, à Pirmil, par le fait de ne pas augmenter le coefficient d'imperméabilisation qui est malheureusement déjà très élevé, compte tenu des voies de circulation qui existent sur le site.

Enfin, c'est la préservation et la mise en valeur des berges de la Loire et de la Sèvre, ce qui est très important. Je peux y ajouter aussi la préservation des stations d'angélique et de scirpe triquète, en phase de travaux et d'exploitation. Ces plantes qui se développent en bord de Loire doivent être protégées et évidemment, c'est quelque chose qui est pris en compte.

D'une manière générale, on peut dire que l'ensemble de ce projet concourt à une meilleure qualité environnementale dès lors qu'il sera réalisé, sachant qu'en matière de délais, il faut quand même voir assez loin, puisque nous sommes quand même un horizon de 2030, 2035. C'est donc un projet qui, comme tout projet urbain va s'étaler dans le temps.

En cours d'instruction de ce dossier, l'autorité environnementale nous a rendu son avis. Vous avez dans la délibération l'information sur l'avis de l'autorité environnementale. Je crois que globalement, elle se satisfait pleinement de cette étude environnementale, qui a été effectuée par notre prestataire, en l'occurrence, le cabinet Artelia. Il y a simplement des recommandations, ce qui est tout à fait logique. Du fait de l'abandon du transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique vers Notre-Dame-des-Landes, il faudra évidemment que le périmètre et le programme prévisionnel de la ZAC tiennent compte du futur plan d'exposition au bruit. Le projet tient compte du plan d'exposition au bruit actuel, et notamment, à l'est du village de Trentemoult, où l'on s'oriente plus vers des bureaux que vers des logements pour en tenir compte.

Mais bien évidemment, ce dossier peut évoluer et il appartiendra à l'État de prendre toutes les mesures nécessaires pour réviser le plan d'exposition au bruit et bien sûr, la ZAC en tiendra compte, tant dans ses modalités juridiques que dans son caractère opérationnel.

Voilà ce que l'on peut dire sur ce projet. Madame le Maire, chers collègues, je vous propose d'émettre un avis favorable sur l'évaluation environnementale préalable à la création de la ZAC Pirmil les Isles à Nantes et Rezé.

**Mme le MAIRE** – Merci. Des demandes d'intervention ? Maël Coppey.

**Mme COPPEY, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, cette évaluation montre que le projet de Pirmil les Isles a une ambition environnementale forte. Notre volonté politique a été de mettre l'économie circulaire au cœur de ce projet. La question que nous posons, ici, c'est comment mieux construire en consommant moins de ressources. À Nantes Métropole, faire des logements plus économes en énergie, isoler mieux, produire une partie de l'énergie localement, par des panneaux solaires par exemple, on sait le faire. Ce que l'on maîtrise moins bien, c'est construire « bas carbone », en utilisant moins de béton, davantage de matériaux locaux et naturels, davantage de matériaux recyclables.

Dans la vie d'un immeuble, 90 % de l'énergie totale consommée correspond à sa construction ; c'est ce qu'on appelle l'énergie grise. 10 % seulement correspondent à son exploitation et donc aux usages du bâtiment. C'est pourquoi on cherche aujourd'hui à développer des savoir-faire nouveaux pour construire mieux et réduire notre impact environnemental.

Au-delà de l'écoconception, il s'agit d'aller plus loin : construire un quartier résilient, sobre en énergie et en ressources, le tout au service de la santé et du bien-être de ses habitants. On y retrouve le principe de « la ville nature » : le quartier est conçu pour s'adapter à son milieu naturel, et pas l'inverse, avec un travail de recomposition des sols, de la valorisation des bords de Loire et de Sèvre, et donc, le renforcement de la trame verte. C'est aussi une ville résiliente, qui anticipe les changements climatiques, en adaptant des modes de construction, en donnant

**I – 39**

la priorité aux alternatives à la voiture, avec des aménagements cyclables importants et la desserte du quartier en tramway.

Voilà comment, avec Pirmil les Isles, nous passons à la vitesse supérieure en matière d'aménagement durable. C'est certainement pour cela que le projet, alors qu'il est réflexion et en construction, a déjà été primé par l'ADEME et soutenu en octobre dernier, comme cinq autres lauréats au niveau national, dans le cadre d'un appel à manifestations sur l'économie circulaire et l'urbanisme. Ce quartier devient donc dès maintenant un site d'innovation national pour de nouvelles manières de construire la ville.

Même si l'on ne peut pas en dire beaucoup plus aujourd'hui, parce que nous y reviendrons et nous en reparlerons en juin prochain, l'ambition est posée et portée par la Métropole et les communes concernées. Cette capacité d'innovation, on la doit aussi beaucoup aux équipes de Nantes Métropole Aménagement et aux urbanistes architectes paysagistes associés à ce projet. Bravo à eux, et merci à vous pour votre attention.

**Mme le MAIRE** – Merci. Olivier Chateau.

**M. CHATEAU, Adjoint** – Merci, Madame le Maire. Effectivement, c'est un projet ambitieux, important pour le quartier Nantes Sud, même s'il ne concerne pas que le quartier Nantes Sud, Alain Robert l'a bien précisé, mais je me concentrerai peut-être plus, évidemment, sur cette partie.

Le projet va permettre de renforcer le secteur Pirmil Saint-Jacques, de le consolider, de faire du quartier Nantes Sud une véritable entrée de ville, et je crois que c'est un élément important. Il va favoriser aussi l'accès à la Loire. C'est aussi une réponse au débat sur la Loire et aux engagements que nous avons pris suite à ce grand débat « Nantes, la Loire et nous ». Je crois que Frédéric Bonnet, le paysagiste, prend en considération et est très à l'écoute des habitants. La partie dialogue avec les habitants a été essentielle. La mobilisation des habitants sur ce projet est réelle, et sur le concept développé de « jardin habité », je crois que cela ressort fortement du projet, qui effectivement, est déjà primé, dès ce stade de sa conception.

Il y a donc une large place à la nature, au végétal qui apparaît dans ce projet et dès le départ, on voit les intentions en la matière. Nantes Sud s'affirme comme un quartier d'entrée qui évolue, qui se transforme, en conservant son identité, ses spécificités, évidemment, mais cette évolution se traduit, je ne peux pas ne pas l'évoquer, par l'inauguration, hier soir, de la nouvelle mairie de quartier, un temps fort salué par les habitants. Nous étions très nombreux, hier soir, à être présents à cette inauguration d'un équipement innovant à la fois dans sa conception, puisque tout un travail a été réalisé, qui a permis de travailler avec les habitants, les agents du service public, les élus pour concevoir le futur équipement, imaginer aussi l'évolution et la transformation du service public : quels services publics aujourd'hui, à Nantes, dans nos quartiers ?

Cela a permis de faire évoluer le projet très nettement, par exemple en installant un espace d'accueil pour les enfants pendant la réalisation des démarches administratives. C'est effectivement un élément important qui est remonté fortement des attentes des habitants.

Ce sont aussi des espaces d'exposition, une borne Internet pour permettre de réaliser un certain nombre de démarches administratives. L'équipement a vraiment été conçu avec et pour les habitants. Cette méthode était importante et s'est traduite concrètement dans la réalisation. Je crois qu'il y avait hier une large satisfaction à découvrir les nouveaux locaux, avec aussi les deux équipes qui seront dans cette mairie de quartier, à savoir les agents de la mairie pour les démarches administratives, l'état civil, et l'équipe de quartier.

L'accueil se fait véritablement avec les trois postes : administratif et d'équipe de quartier, au service des habitants, et cela été très largement salué hier soir, puisque les habitants, dans le

**I – 40**

retour assez immédiat que nous avons, disaient que nous avons réussi à traduire tout ce travail qui a été fait dans les différents ateliers.

Un dernier point, quand on parle de service public sur le quartier, pour dire un mot sur le maintien de la Poste sur le quartier. Madame le Maire, vous l'avez annoncé hier aux habitants et c'est un élément qui était très attendu. Vous avez rencontré, il y a une quinzaine de jours, le président national de la Poste, qui vous a confirmé le maintien du bureau de poste dans le quartier Nantes Sud, avec l'ensemble des services existant actuellement, dans ce futur bureau.

Cela a été confirmé par écrit aux habitants, au collectif, à l'association, l'ASLA, qui a été très mobilisée pendant ces dernières semaines. C'est vraiment une bataille qui a été menée conjointement avec Madame le Maire, avec les équipes municipales et avec les habitants. C'était une bonne nouvelle pour le quartier. C'était une bonne nouvelle, hier soir, avec l'inauguration, avec le maintien de la poste pour le quartier Nantes Sud.

Merci, Madame le Maire.

**Mme le MAIRE** – Merci. Thomas Quéro. Non ? Je croyais que Thomas Quéro avait demandé la parole. Madame Garnier.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. Un mot sur cette délibération, parce que vous nous proposez aujourd'hui un rapport sur la création future de la ZAC de Pirmil les Isles. Nous sommes trois semaines après l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes et vous commencez la délibération en présentant la future ZAC et en disant : « Déjà attrayante par la présence de la Loire et l'excellente desserte en transports en commun à Pirmil... » et vous développez un peu ce que sera cette ZAC.

Je trouve que c'est quand même audacieux, si vous me le permettez. On ne peut pas faire comme si entretemps, l'abandon du projet n'impactait pas, et M. Robert en a dit un mot à l'instant, le développement de cette future ZAC. Je peux tout à fait entendre qu'en l'état actuel d'avancement de ce dossier, vous souhaitiez pouvoir continuer à travailler, et vous avez mentionné, y compris dans la délibération, le fait que la future ZAC intégrera toutes les études complémentaires qui pourront vous être fournies, avec un équilibre entre bureaux et logements que vous pourriez être amenés à revoir en fonction du futur plan d'exposition au bruit qui sera redessiné dans les mois à venir.

Ce qui me semble important, c'est quand même de rappeler, et les médiateurs l'avaient redit dans leur rapport, à quel point l'aménagement urbain de Nantes a prévalu dans le choix que nous avons fait ensemble de défendre ce projet d'aéroport. Dans le rapport des médiateurs, il est mentionné que la menace que faisait peser la croissance du trafic aérien sur les projets de la ville de Nantes et notamment, le programme de reconquête de l'Île de Nantes, a joué comme facteur décisif du lancement et du portage du projet.

Bien sûr, il faut s'intéresser, nous avons eu l'occasion d'en parler en début de matinée, à la question de l'accessibilité de la ville suite à l'abandon du projet, mais il faut aussi s'interroger sur l'impact de cette décision sur les projets urbains que votre majorité envisage au niveau de la Métropole. Nous allons être obligés de revoir un certain nombre de documents d'urbanisme, au premier rang desquels le PLUm et bien sûr, le SCoT. Je pense donc qu'il faut aussi s'interroger sur l'impact sur la métropole, de l'abandon de ce projet. Nous souhaitons donc vous demander une étude précise, détaillée, qui pourrait être portée par l'AURAN, sur l'évaluation des conséquences de l'abandon du projet d'aéroport sur l'aménagement urbain de la métropole nantaise.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Alain Robert. Monsieur Reneaume, je le redis, je l'ai dit au dernier Conseil municipal : je rappelle que notre règlement intérieur veut que le rapporteur rapporte la



**I – 41**

délibération, qu'ensuite, il y a les demandes de prise de parole et que quand je redonne la parole au rapporteur, il n'est plus le temps, c'est notre règlement intérieur, de redemander la parole. Donc Monsieur Reneaume, je vous le redis pour la bonne clarté de nos débats et je vous donne bien volontiers la parole.

**M. RENEAUME, Conseiller municipal** – Pardon, Madame, c'est ce que j'ai essayé de faire. Mais vous avez été tellement rapide que je n'ai pas eu le temps de lever la main. Mais je vous promets que je ferai des efforts physiques la prochaine fois.

*Rires.*

**Mme le MAIRE** – Nous vous écoutons, Monsieur Reneaume.

**M. RENEAUME, Conseiller municipal** – Je voulais revenir sur le CHU, puisque Monsieur Robert l'a cité en quelques mots. Nous n'allons pas refaire le débat ici une nouvelle fois. J'ai surtout relevé votre lapsus, Monsieur Robert : vous avez dit « CHI », puis vous vous être repris. Je me suis donc posé la question de ce qu'était le CHI et j'ai pensé que c'était peut-être un « centre hospitalier inquiet » ou en tout cas, pour moi, cela reste un « centre hospitalier inondable ».

Je voulais faire remarquer, à ce titre, sur la première carte que vous avez projetée, qu'assez curieusement, quand la Loire est en crue, elle déborde sur la rive sud, mais pas sur la rive nord. Moi, je n'ai jamais vu un fleuve déborder avec une gîte de 30 degrés. Au-delà de la boutade et de la carte en question, on sait très bien d'où cela vient : cela vient du PPRI. Je veux rappeler ici à tout le monde que ce plan de prévention des risques d'inondation a été révisé, à la demande de la métropole, de la communauté urbaine, à l'époque, donc de Jean-Marc Ayrault, en 2009, et qu'avant 2009, on était bien en zone inondable sur ce CHU.

Bien sûr, on peut aussi imaginer que l'abandon du projet de Notre-Dame-des-Landes modifie un peu l'opportunité pour vous du choix de ce site, mais franchement, je me demande pourquoi, après la position de l'ICO, qui va rester isolé au nord, contrairement à ce que demandaient l'IGAS dans le rapport d'audit qu'elle a commis, je me demande pourquoi, raisonnablement on ne se donne pas les quelques mois qui seraient suffisant pour rouvrir le dossier sur le choix de ce site.

**Mme le MAIRE** – Merci. Alain Robert.

**M. ROBERT, Adjoint** – Je vais commencer par répondre à Monsieur Reneaume, mais franchement, c'est toujours la même antienne, le même discours. Je vous parle d'un magnifique projet qui concerne Rezé, Pirmil, qui donne véritablement des perspectives extraordinaires par rapport à un territoire qui est aujourd'hui un peu en déshérence, qui est extrêmement daté, qui n'a pas bougé depuis des décennies, qui a été remblayé n'importe comment, qui ne respecte pas toutes les qualités que l'on attend d'un quartier à vivre. Aujourd'hui, vous ne feriez pas le choix d'aller vous installer dans ce quartier.

Demain, on vous dit qu'il va y avoir des milliers d'habitants, que c'est un beau quartier, que le commerce va être réhabilité, que la nature sera beaucoup plus présente et qu'en plus, les questions d'inondation seront mieux prises en compte qu'elles ne le sont actuellement.

C'est un travail en amont qui a été fait, qui est exemplaire à l'échelle nationale, et Mahel Coppey l'a rappelé, et qui a fait l'objet d'un travail préalable à la création de la ZAC par les services de l'État et par les services de Nantes Métropole. On n'est pas du tout dans l'application d'une règle qui vient d'en haut, au contraire : on est dans un vrai contrat où l'on discute ensemble très en amont.

Et vous, vous ne me parlez en rien de ce projet et vous me ramenez le CHU. Mais allez sur site, allez du côté de Rezé et ensuite, allez de l'autre côté, du côté de l'Île de Nantes ! Vous trouvez

**I – 42**

que c'est le même paysage ? D'un côté, vous avez des quais, un port qui était en activité, des chantiers navals et donc évidemment, il y a un rehaussement tout à fait considérable, et vous avez vu combien l'Île de Nantes a été profondément inondée ces derniers temps, avec les inondations, cela a fait la une de la presse, etc. Non, vous deviez vous tromper, c'est la Seine, en fait qui était inondée. Pour la Loire, il n'y a pas vraiment eu de problèmes. Il n'y a donc pas le moindre risque d'inondation, contrairement à ce que vous dites, sur le CHU.

À l'inverse, quand vous allez à Rezé, vous voyez bien que l'on est dans une rive végétalisée extrêmement plate et qu'en effet, il y a un risque d'inondation. Et vous, vous pensez que ce sont deux rives équivalentes, que d'un côté, elle est inondable, et que de l'autre côté, où l'on a des quais portuaires et la présence de l'homme affirmée durant un siècle, avec des activités économiques...

Mais pouvez-vous me rappeler à quelle date l'Île de Nantes, dans sa partie ouest, a été inondée la dernière fois ? Je serais curieux de le savoir. N'hésitez pas à faire une recherche, parce que je serais curieux de savoir à quel moment cette Île de Nantes a été inondée.

Je trouve donc vraiment que là, vous poussez le bouchon un peu loin, comme d'habitude. C'est le bouchon vaseux qui remonte la Loire... Je n'ai d'ailleurs pas eu de retour de la visite que vous deviez faire à Mme la ministre de la Santé. Il y avait eu beaucoup de bruit. Je ne sais pas... Donnez-nous le compte rendu. Y a-t-il eu une évolution de la position de l'État sur le choix du CHU ? Il me semble que le dossier du CHU est régulièrement évoqué au conseil de surveillance et qu'il avance tout à fait normalement. D'ailleurs, quand on y est présent, cela permet évidemment de mieux suivre. Mais je ne comprends pas cette allusion.

Ensuite, il y a l'aéroport. Sous prétexte que le gouvernement a pris une décision qui condamne le transfert et qui maintient Nantes Atlantique, il faudrait que la vie s'arrête, que l'on suspende les projets urbains et que l'on n'y travaille plus. Je peux vous dire, premier point, que le projet tel qu'il est prend en compte le plan d'exposition au bruit actuel. Et je me répète, sur la partie ouest du projet de la ZAC, en effet, exactement à l'est du village de Trentemoult, c'est une destination plutôt à vocation économique et de tertiaire qui est prévue pour prendre en compte le plan d'exposition au bruit actuel. Nous avons donc déjà pris en compte ce document de l'État.

Deuxième aspect, dans le cadre du maintien du site actuel, l'État va être contraint de faire un nouveau plan d'exposition au bruit. C'est de sa responsabilité. Comme tout document de l'État de ce type, il s'imposera à nous le moment venu. Je dois vous dire, d'ailleurs, que d'après les études et notamment, le rapport des médiateurs, il semblerait que l'un des scénarios mis en exergue par la commission des médiateurs exonérerait le projet Pirmil les Isles de toute contrainte sur le bruit et que quelque part, le projet sortirait du périmètre du plan d'exposition au bruit, selon l'un des scénarios retenus par la commission des médiateurs. Mais nous, tant qu'il n'y a pas d'officialisation, tant qu'il n'y a pas de documents, évidemment, nous en restons au PEB actuel. Il n'y a donc aucun problème par rapport à cette question. Elle sera prise en compte.

Quant à votre question plus générale sur la question des projets urbains sur l'ensemble du secteur, disons très clairement que ce n'est pas forcément la commune de Nantes qui va être la plus impactée, ni même la commune de Rezé, nous venons de le dire, mais très clairement, les communes les plus proches de l'aéroport, qui, vous le savez, vont être totalement freinées dans leur volonté d'urbanisation et quelque part, de réponse aux objectifs du programme local de l'habitat que nous nous étions fixés sur cette partie sud-ouest de l'agglomération. Les études sont en cours. C'est examiné commune par commune et dans le cadre de la définition du nouveau programme local de l'habitat, il faudra peut-être, en effet, adapter les objectifs, sachant que certaines communes, très clairement, devront revoir à la baisse leurs ambitions en

**I – 43**

matière de construction et que certaines communes, dont, à mon avis, celle de Nantes, devront plutôt revoir à la hausse leurs ambitions en matière de construction et d'habitat.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

**Mme le MAIRE** – Juste un mot, parce que j'avoue ma surprise sur ce vote. Évidemment, chacun, dans cette assemblée, est totalement libre de son vote. Je voudrais juste dire un mot sur le fond du moment dans lequel nous sommes. Nous sommes dans un moment, chacun le sent, le ressent, qui est important pour la Ville de Nantes, pour la Métropole.

Nous avons voté à l'unanimité, ce matin, ce vœu sur l'après NDDL, ce vœu sur notre capacité à rebondir collectivement. Eh bien rebondir, c'est continuer à porter des projets. Rebondir, c'est continuer à porter la transition écologique et numérique. Rebondir, c'est continuer à porter le projet du CHU.

Je salue d'ailleurs toutes celles et tous ceux, quelle que soit leur appartenance, qui se sont prononcés dernièrement pour dire quel était le sens de ce projet. Rebondir, c'est continuer à porter nos projets, et je peux vous assurer que ce projet de la ZAC des Isles est un très beau projet. Ce sera un projet qui fera date dans l'agglomération. C'est le projet de la grande centralité métropolitaine. C'est l'un des premiers projets où nous allons avoir ce lien entre les trois espaces que sont l'Île de Nantes, le Bas Chantenay et la ZAC des Isles. C'est ce qui a amené à la décision du tramway. C'est ce qui a amené à la décision de ce beau projet culturel qu'est « Transfert ». C'est le choix offensif que nous faisons avec l'architecte urbaniste d'expérimenter sur ce projet une logique que nous n'avait jamais poussée à ce point autour des enjeux d'économie circulaire.

Vraiment, je mets en garde contre la tentation de la temporisation permanente. Oui, nous avons besoin de continuer à avoir des projets, à regarder l'avenir. Nous n'allons pas être là, pétrifiés par une décision de l'État, enfin ! Nous avançons, nous défendons les intérêts de notre ville, nous construisons. Vouloir, au titre de cette décision, utiliser cette décision ou avoir tellement peur que ce soit on l'utilise à nouveau pour combattre le CHU, soit pour s'abstenir sur un projet aussi important que celui de la ZAC des Isles, au-delà du vote de ce matin, je mets en garde contre cette tentation de la temporisation.

Nous sommes dans une ville où nous allons de l'avant. Nous sommes dans une ville où nous préparons l'avenir, où nous inventons l'avenir. Nous allons continuer et je peux vous dire que la majorité est totalement mobilisée pour continuer à avancer avec détermination. Ce serait doublement une faute vis-à-vis des Nantais, après ce que nous avons, les uns et les autres, pensé exprimer sur cette décision, si en plus, nous ajoutons l'immobilisme sur tous les grands projets qui préparent l'avenir de notre territoire. Sincèrement, je pense que ce serait une faute politique.

Je vous propose que nous puissions parler d'avenir et donc, parler d'éducation, et je donne la parole à Myriam Naël.

---

**Mme NAËL, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 6, intitulé :

*Détermination des périmètres scolaires des écoles publiques nantaises – Approbation*

**Mme NAËL, Adjointe** – Madame le Maire, chers collègues, notre assemblée est amenée tous les ans à délibérer autour des périmètres scolaires des écoles publiques, puisque je rappelle que la carte scolaire permet de scolariser les enfants dans les écoles publiques à partir d'une détermination de leur rue à proximité de l'école. Cette année, nous avons quelques modifications pour permettre un meilleur équilibre entre certaines écoles ou bien pour

**I – 44**

réadapter notamment de nouveaux logements qui se retrouvent parfois avec de doubles entrées et des découpages un peu malencontreux.

Il s'agit donc de rectifier, je pense notamment au quartier Dervallières Zola, avec le rattachement des numéros 2 à 2T de la rue Louis Jouaux au périmètre de l'école Ampère et non plus à celui de Fonteny/Mutualité. C'est en fait le nouvel immeuble qui abrite également la crèche et qui est un immeuble de Nantes Métropole habitat.

Nous avons également quelques modifications sur le quartier de Nantes Erdre pour permettre un rééquilibrage entre le périmètre de l'école Louis Pergaud et celui de l'école Linot. Et nous avons des modifications à Nantes Nord avec le rattachement de la rue d'Audierne au périmètre de l'école Paul Gauguin et non plus à celui de l'école Dolto. Il s'agit là aussi d'avoir une cohérence dans les usages des habitants et des enfants, puisque la rue d'Audierne passait par le grand boulevard du tramway, et donc désormais, ce sera un chemin plus apaisé pour aller à l'école pour ces enfants-là. Il y a d'autres rattachements de rues avec un changement, un équilibrage entre l'école du Baut et l'école de la Jonelière. Voilà pour les modifications pour préparer la rentrée 2018-2019.

Nous prenons également une décision pour cette rentrée. Vous savez que nous avons un dispositif, comme le prévoit la loi, sur différentes sortes de périmètre scolaire, avec des dérogations possibles sur certaines écoles lorsque le périmètre était ce que l'on appelle ferme, et des dérogations inutiles lorsque le périmètre était souple.

Nous passerons, à partir de 2018-2019, pour une double raison, à la fois une gestion stricte des effectifs scolaires et des flux entre les écoles et une meilleure lisibilité pédagogique pour les familles, à des périmètres fermes dans toutes les écoles publiques de la Ville de Nantes. C'est-à-dire que si un parent souhaite inscrire son enfant dans une autre école que celle du périmètre que nous votons par cette délibération, il devra procéder à une demande de dérogation, bien entendu, qui est examinée en commission au mois de juin et au mois de septembre.

Voilà pour cette délibération.

**Mme le MAIRE** – Merci. Madame Krysmann.

**Mme KRYSMANN, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. Le principal défaut des périmètres et de la carte scolaire communément admis est qu'ils privent les parents de la liberté fondamentale de choisir l'école de leur enfant, d'autant plus quand tous les périmètres sont fermés, comme cette année.

Ce défaut pourrait être admis si les avantages que l'on attend la carte scolaire, les bénéfices attendus étaient supérieurs. En l'occurrence, de façon générale, deux motifs sont avancés pour justifier la carte scolaire : gérer les flux des élèves afin de planifier plus rationnellement les moyens mis à disposition des écoles et favoriser la mixité sociale des publics scolaires pour plus d'égalité.

J'aimerais revenir sur ces deux objectifs. Sur la gestion des flux et la planification des moyens, vous avez annoncé, en ce début d'année, un plan pluriannuel de construction et de rénovation pour les écoles nantaises. Nous souhaiterions que nous soit présenté ce plan en Conseil municipal pour avoir une vision en perspective. Et si la carte scolaire permet de gérer les flux, j'ai entendu Mme Naël qui y faisait référence, vous devriez pouvoir être en mesure de rassurer les parents de l'école Louis Pergaud sur le devenir d'une classe de maternelle, comme effectivement la presse s'en est fait l'écho il y a peu. Sur la mixité sociale, de nombreuses études ont été faites, principalement sur les collèges.

Je voudrais citer ici François Dubet, qui est professeur à l'université de Bordeaux et qui mentionne par exemple : « en étudiant les 35 collèges de l'agglomération de Montpellier, Laurent Visier et Geneviève Zoïa montrent que les établissements les moins mixtes sont aussi

**I – 45**

les plus nettement défavorisés. Situés dans des quartiers "ghettos", là où sont concentrées les familles les plus pauvres et le plus souvent issues de l'immigration, il n'y a pas de mixité scolaire pour la simple raison qu'il n'y a pas de mixité sociale. Ces collèves sont à la fois les moins favorisés et les moins mixtes. Dans ce cas, la carte scolaire ne fait que refléter et qu'entériner les inégalités sociales. »

C'est-à-dire que la carte scolaire, en étant liée à l'habitat, ne fonctionne pas. Or le périmètre des collèves est en général plus étendu que celui des écoles puisque les établissements sont plus petits. Il semble donc que sur certains quartiers, l'objectif de la mixité sociale qui justifierait la carte scolaire ne soit pas atteint et donc l'avantage attendu n'est pas supérieur au défaut intrinsèque à la carte scolaire : le manque de liberté des parents.

Par ailleurs, je voudrais souligner que nombre de pays en Europe n'ont pas de carte scolaire. Je voudrais citer, dans *Le Monde* en 2015, une étude d'Estelle Cantillon, qui dit : « globalement, dans la plupart des pays, les aspirations des parents dans le choix de l'établissement scolaire sont de plus en plus prises en compte. C'est une tendance sur le long terme, que l'on observe par exemple aux États-Unis, en Angleterre, en Allemagne, dans les grandes villes des Pays-Bas. » À Nantes, il serait peut-être temps de regarder comment ils procèdent pour allier liberté des parents et recherche de mixité sociale.

Pour cette raison, nous abstenons, Madame le Maire.

**Mme le MAIRE** – Merci. Myriam Naël.

**Mme NAËL, Adjointe** – Une réponse très concrète sur l'école Louis Pergaud, parce que j'ai eu l'occasion d'interpeller la direction académique sur, effectivement, le risque potentiel d'une fermeture de classe. Je réprécise à notre assemblée que les ouvertures et fermetures de classes sont décidées par la direction académique. Il appartient à la Ville de mettre à disposition les conditions d'accueil. J'ai rencontré moi-même les parents d'élèves mercredi et nous sommes aujourd'hui dans une mesure que peut-être, le directeur académique transformera dans les quinze prochains jours, puisque les instances académiques se réunissent dans les quinze prochains jours. Nous ne souhaitons effectivement pas qu'il y ait de fermeture de classe, mais il y a aujourd'hui une prévision d'effectifs qui est au seuil de cette fermeture.

Sur la question du schéma directeur des écoles, puisque vous avez commencé par cette question, nous avons effectivement annoncé, et cela a été rappelé dans le débat budgétaire tout à l'heure, que dans le schéma directeur des écoles, le plan de développement à cinq ans, puisque comme Mme le Maire l'a rappelé tout à l'heure, nous travaillons à préparer l'avenir, nous nous organisons pour accueillir aux environs de 2 000 enfants sur les cinq prochaines années.

Nous avons donc décidé, suite à un état des lieux très fin du patrimoine scolaire, d'étendre quinze écoles et de créer cinq nouvelles écoles, dont deux ont déjà fait l'objet d'une présentation, d'une délibération en Conseil municipal, dans notre assemblée, en juin dernier. Je parle de Mellinet et du Champ de manœuvre. Bien entendu, à chaque opération, notre assemblée délibérera sur les programmes et moi, je ne suis pas opposée à vous transmettre la cartographie, qui a été diffusée et qui est publique, qui est sur les réseaux sociaux.

Sur la question de la carte scolaire, je regrette que vous vous absteniez sur cette délibération. C'est un sujet de fond éminemment important, la question de savoir comment l'on organise notre société pour que les enfants vivent ensemble dans les établissements. Je ne crois pas, personnellement, à la liberté fondamentale de choisir son école, parce que la liberté fondamentale, justement, doit permettre à notre société, à un moment donné, d'imposer aux parents de mettre son enfant à côté de son domicile quoi qu'il arrive, puisque l'on voit bien,

**I – 46**

dans les pratiques, que la réalité, c'est que dans la liberté fondamentale, si l'on laisse le choix toujours et tout le temps, le mélange des gens ne se fait pas.

Nous l'avons vu. Je regarde par exemple des cartes scolaires où nous avons un périmètre souple où chaque Nantais pouvait choisir de mettre son enfant dans une des écoles d'un quartier populaire. Dans les faits, cela ne se pratique pas. Cela ne se fait pas. À un moment donné, la société est aussi là pour nous obliger collectivement et aller contre notre naturel, et j'ai bien dit « notre naturel », parce que nous sommes tous comme cela : nous préférons vivre avec nos pairs plutôt que d'aller vers ce que l'on ne connaît pas, que ce soient des milieux sociaux différents, que ce soient des catégories sociales différentes.

Je n'irai pas sur le fond de tout ce que vous avez cité. Je ne suis pas sûr que M. Dubet ait la même appréciation que vous sur la finalité et les conclusions que vous faites sur la carte scolaire. Sur la question des collèges, c'est un vrai sujet de société, cette question de carte scolaire dans les collèges. Aujourd'hui, c'est quand même une compétence du Conseil départemental, je le rappelle, et nous travaillons avec le Conseil départemental.

Je vais prendre un exemple que nous avons travaillé il y a deux ans sur le collège Sophie Germain, où nous avons transformé la carte scolaire au titre de la mixité sociale avec cet objectif-là et aujourd'hui, cela porte ses fruits. Et c'est bien parce qu'il y a une obligation, à un moment donné, par un cadre juridique, que des parents qui ne faisaient pas le choix avant, puisque la carte scolaire leur permettait, en liberté, de mettre leurs enfants à Sophie Germain, de les y mettre, qu'aujourd'hui, ils le font, et cela se passe très bien.

Cette notre responsabilité aussi, à un moment donné, de faire en sorte que les gens fassent le pas vers les établissements auxquels malheureusement, ils ne font pas confiance, alors que dans notre ville, il y a des collèges..., vous avez parlé de ghetto, je parlerai de ségrégation urbaine, nous avons des collèges, aujourd'hui, dont on a une image très dégradée, alors qu'il s'y passe des choses très positives. Si je regarde le collège Stendhal, à Nantes Nord, c'est un collège qui aujourd'hui, à des taux de résultats au brevet des collèges qui sont meilleurs que d'autres collèges de notre ville. Il y a donc aussi cette question de revaloriser des établissements où il se passe des choses, même si les gens n'ont peut-être pas la même tête ou les mêmes origines sociales que celles que l'on aime voir dans notre pays.

**Mme le MAIRE** – Merci. Madame Krysmann.

**Mme KRYSMANN, Conseillère municipale** – Madame Nael, je pense que vous avez un peu transformé mes propos. Sur le fond, je pense que nous avons un désaccord réel quand vous dites qu'effectivement, imposer aux parents le choix de l'école est tout à fait légitime. Je pense que c'est un défaut, mais qu'en effet, si l'on a des avantages supérieurs, on peut accepter.

En l'occurrence, je pense que l'on prend peut-être le problème à l'envers. Vous dites effectivement et vous soulignez qu'il y a des établissements qui ont de très bons résultats, etc. On pourrait peut-être prendre le problème à l'envers plutôt que d'enfermer les gens dans un secteur en disant : comment est-ce que l'on peut rendre attractifs un certain nombre d'établissements, que ce soient des écoles ou des collèges, pour qu'il y ait cette mixité sociale qui s'impose ? Vous, vous faites le raisonnement inverse. Vous, vous dites : on enferme les gens dans un secteur parce qu'on trouve que c'est bien pour eux. Moi, je fais le raisonnement autrement. Si effectivement, il y a des demandes pour sortir de certains endroits, on peut peut-être s'interroger sur la raison. Et réduire cela à la question de la population, de la couleur ou de l'origine sociale, ce n'est pas pertinent, à mon avis. C'est peut-être mettre un voile, se cacher la face sur la réalité de certains établissements.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je vous confirme qu'à mon avis, vous avez plus d'un désaccord réel avec Myriam Naël. Cela me semble une évidence, qui saute aux yeux de cette assemblée. Sur le

**I – 47**

fond, ce sujet est extrêmement important. J'en dis quand même un mot. C'est la bataille qui est la nôtre pour que dans cette société, on offre à tous nos enfants, tous, sans aucune exception, les meilleures conditions d'apprentissage.

C'est cela, le sujet qui est devant nous. Alors, quand je vous entends dire que la position de Myriam Naël serait d'enfermer nos enfants, je vous le dis, je trouve ces propos scandaleux, parce que le cap politique de la ville de Nantes, notre cap politique en matière d'éducation, c'est l'émancipation de tous nos enfants. Et Madame Krysmann, pas d'hypocrisie entre nous : quels sont les parents qui demandent des dérogations aujourd'hui pour contourner la carte scolaire ? Parce que cette réalité existe. Vous le savez, je le sais, la presse le sait.

Toutes les études, dans ce pays, montrent que plus on a de capital social, de capital culturel, pour reprendre Bourdieu, plus on connaît les mécanismes du système scolaire, plus on essaie de zigzaguer, et c'est bien légitime, parce que chaque parent veut offrir le meilleur à son enfant.

C'est justement notre responsabilité collective d'être les garants de l'intérêt général et de faire en sorte que la carte scolaire permette la mixité. C'est un point absolument indispensable. C'est un point déterminant du « vivre ensemble ». C'est même un point sur lequel nous devons aller au-delà, aujourd'hui.

Je partage un point de ce qui a été dit, c'est que sur les collèges, et je le dis parce que vous le savez, la Ville n'a pas de compétence sur les collèges, sur les collèges, je veux saluer le travail du Département, de la vice-présidente en charge de l'éducation, Christine Orain, il y a de vrais enjeux pour faire encore davantage vivre cette mixité. Nous, notre cap, je le dis clairement, c'est plus de mixité demain. Ce n'est sûrement pas moins de mixité et un retour en arrière qui me paraît totalement contraire à l'intérêt des enfants. Vous savez très bien que si demain, il n'y a pas de règles de jeu de la vie collective, alors, nous ne nous mettrons pas en situation de favoriser le « vivre ensemble ».

Je mets la délibération aux voix. Madame Garnier.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. Nous n'allons pas refaire le débat. Nous ne sommes pas d'accord et c'est très bien, dans la vie démocratique, que l'on ne soit pas d'accord. Je voudrais simplement dire, puisque vous avez parlé de familles privilégiées qui contournent la carte scolaire...

**Mme le MAIRE** – Absolument pas ! Absolument pas, Madame Garnier. Vous déformez mes propos. Je ne vous permets pas de le faire. J'ai dit que dans notre pays, toutes les études démontrent...

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – « Capital social supérieur », excusez-moi : « capital social supérieur ».

**Mme le MAIRE** – Non, ce ne sont pas mes propos, vous déformez une nouvelle fois. J'ai dit, soyez précise, que toutes les études, dans ce pays, depuis vingt ans, démontrent que ce sont les familles où l'on a le plus de « capital social et culturel », ce qui n'est pas du tout la même chose que ce que vous dites. Parce que moi, je connais des familles, vous ne les connaissez pas, mais moi j'en connais, dans les milieux populaires, qui ont aussi un capital social et culturel très fort. Donc pas de caricature ! Je n'ai pas parlé des familles aisées. J'ai parlé du capital social et culturel. Ce n'est absolument pas la même chose.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – J'en prends bonne note. J'avais repris deux mots sur les trois, il m'en manquait un. Je concède volontiers le mot culturel qui s'ajoute au capital social et c'est important, j'en conviens.

Je voudrais simplement dire qu'il y a, sur notre territoire, des familles qui font le choix, parce qu'il y a cette carte scolaire qui rigidifie les choses en matière de scolarisation de leurs enfants,

**I – 48**

pour choisir des termes plus soignés, qui font le choix de mettre leurs enfants dans l'enseignement privé alors qu'elles ont des moyens extrêmement restreints et que c'est un sacrifice financier qui est important pour elles, alors qu'une plus grande souplesse dans la carte leur permettrait peut-être de les scolariser dans un autre établissement d'enseignement public. Je crois qu'on a le droit de le dire. Soit l'on fait l'autruche, soit l'on choisit de dire ce qui se passe et cela, c'est concrètement ce qui se passe aujourd'hui dans les écoles scolaires nantaises. Je voulais simplement le pointer parce que je crois que c'est une réalité, que ces familles le font et que cela représente un effort et un sacrifice financiers réels pour elles.

**Mme le MAIRE** – Merci. Deux choses : ce point est une réalité. Vous ne dites pas du tout la même chose que ce que dit Mme Krysmann. Je suis désolée : ce n'est absolument pas la même chose. Ce que vous dites est incontestable et c'est la raison pour laquelle je vous invite à vous battre avec nous pour nous donner tous les moyens pour qu'un maximum de familles et dans tous les milieux fréquentent l'école publique. Je suis tout à fait prête à partager cette bataille avec vous.

Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

---

**Mme NAËL, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 7, intitulé :

*Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Conventions – Approbation*

**Mme NAËL, Adjointe** – Il s'agit de la délibération au titre des actions éducatives pour accompagner, au-delà de nos compétences obligatoires du patrimoine scolaire et de la carte scolaire, tout ce que nous faisons matière de réussite éducative pour accompagner les enfants, quel que soit leur quartier, leur école ou leur établissement, vers plus d'émancipation.

Vous avez le soutien aux huit écoles qui sont investies dans le projet « lecture – écriture », dès cette année, avec le Centre de ressources de la ville. Vous avez le soutien aux FAL et aux PEP concernant les classes de découverte. Vous avez également l'aide au fonctionnement des écoles, puisque nous attribuons aujourd'hui 110 € par classe pour l'aide au fonctionnement quotidien afin de réagir, si les écoles ont besoin de petites fournitures tout au long de l'année.

Vous avez le second versement pour le soutien aux associations qui interviennent dans le champ du périscolaire, en complément de Nantes action périscolaire, autour d'activités sportives, culturelles ou artistiques, le tout étant travaillé dans le cadre des projets d'école.

Et vous avez une série de subventions en direction des associations, je pense notamment à l'AFEV, qui intervient en direction des enfants des quartiers populaires en matière d'accompagnement à la scolarité, à l'association Le Relais, dans le cadre de la scolarisation des enfants du voyage, tout cela visant à réduire les inégalités que l'on peut constater sur notre territoire, une fois encore, quel que soit le type de quartier.

Vous avez enfin l'ensemble des subventions autour des acteurs associatifs de ce que l'on va appeler le temps libre, en dehors du temps scolaire, avec l'association Corto Loisirs, qui œuvre plutôt sur la période des vacances scolaires, les Petits Débrouillards, en matière scientifique, le soutien à l'événement « Exposcience », mené par des acteurs de l'éducation populaire, en partenariat avec la DRJSCS sur la découverte du milieu de la culture scientifique et technique industrielle, avec un événement qui se déroulera au mois de mai sur le site des Dervallières, et une subvention au soutien de l'Amicale laïque inter-écoles sur le quartier Bellevue Chantenay, qui permet aux parents des différentes écoles, et ce n'est pas déconnecté de notre sujet précédent, sur la capacité des parents de parler ensemble, de construire des projets ensemble,



**I – 49**

de se rassurer et de faire en sorte que les enfants vivent le mieux du monde. Il y a également une belle subvention que je souhaite souligner à Loisirs pluriel, qui est aujourd'hui un accueil de loisirs pour enfants invalides et porteurs de handicap, avec un soutien à hauteur de 100 000 € pour leur deuxième lieu d'accueil.

Il vous est demandé d'approuver un montant de subvention de 600 000 € et d'approuver les conventions que vous avez en annexe de la délibération.

**Mme le MAIRE** – Merci. Hervé Grélard.

**M. GRÉLARD, Conseiller municipal** – Madame le Maire, chers collègues, je veux profiter de cette délibération qui traite du périscolaire pour revenir d'abord sur un point d'échange. Vous me disiez être attentive à ce que l'État, lorsqu'il vous délègue et vous impose unilatéralement un certain nombre de politiques, d'obligations de service public, vienne compenser la charge qui est celle de la Ville. Vous nous trouverez à vos côtés sur un sujet comme celui-là et je voulais en profiter pour obtenir une information et vérifier que s'agissant du passage à la semaine de quatre jours et demi, l'État compense bien à l'euro près le coût de ce passage à quatre journées et demi pour la Ville et que nous n'avons pas là une décision de l'État qui viendrait impacter négativement les finances de la Ville.

Sur ce sujet de la semaine de quatre jours et demi, justement, je vous en ai déjà parlé : je voudrais revenir sur le point des rythmes scolaires. Comme vous, je suis attaché au fait que les décisions ne soient pas prises de manière unilatérale et je ne vous demande pas, et nous en avons parlé à la rentrée, de venir à la semaine de quatre jours et demi, comme certaines collectivités l'on fait, de manière unilatérale.

En revanche, si l'on se replace dans un contexte un peu plus global, l'AMF a fait une enquête, à l'occasion de son congrès : 43 % des communes ont opté pour la semaine de quatre jours à la rentrée. Dans les communes restantes, plus de la moitié déclarent opter pour la semaine de quatre jours à compter de la rentrée 2018. Bordeaux a pris l'initiative, que je trouve assez heureuse, de consulter les parents et la base éducative pour pouvoir appréhender leur perception relative à ce changement de rythmes scolaires. 80 % des conseils d'école ont déclaré être favorables et vouloir la semaine de quatre jours et plus de 60 % des parents l'ont demandée.

Ce que je vous demande, Madame le Maire, dans un temps où vous faites de votre force la co-construction, la participation, c'est d'accepter d'engager ce dialogue, d'accepter d'engager une consultation des parents, des acteurs éducatifs, pour voir s'ils portent un intérêt au changement de rythmes scolaires, et de prendre une décision, une fois cette consultation effectuée. Ce n'est pas un acte unilatéral, ce n'est pas une décision qui tombe de l'État. C'est juste d'aller au contact de ceux qui vivent ce rythme scolaire, de leur demander quelle est leur perception et de prendre une décision éclairée au regard de cette concertation.

**Mme le MAIRE** – Merci. Myriam Naël.

**Mme NAËL, Adjointe** – Je vais redire ce que j'ai pu dire dans les différentes assemblées où vous avez posé la question. Pour ma part, je partage votre intention de faire du dialogue citoyen. Vous savez que dans cette ville, nous aimons à construire parce que nous sommes convaincus que nous construirons une ville plus intelligente en croisant les regards et en partageant avec les habitants. Mais pas en hypocrisie. Nous n'allons pas mettre en débat un sujet sur lequel, sur le fond, nous avons dit que nous ne souhaitons pas, dans l'intérêt des enfants, revenir à la semaine de quatre jours, pour plusieurs raisons.

Je connais le contexte et tous les élus de cette assemblée, ici, connaissent les discussions des conseils d'école, parce qu'ils y sont et qu'ils sont au contact des enseignants et des parents. Nous savons que la question est posée dans notre pays, par une possibilité de dérogation.

**I – 50**

Je rappelle que le gouvernement n'a pas fait une nouvelle loi pour revenir à quatre jours. Il a créé une possibilité de déroger à la règle des quatre jours et demi. Sur le fond, nous avons mené ce débat en 2013 avec la communauté éducative, dans tous les conseils d'école, avec les enseignants, avec les parents, sur les effets bénéfiques, sur la capacité des enfants à mieux apprendre sur le temps scolaire, pour mettre en place cette semaine de quatre jours et demi.

Je ne vais pas revenir sur toutes les analyses, sur la situation, sur les enquêtes Pisa de notre système éducatif. Je rappelle que dans un système scolaire qui est mal organisé, qui ne va pas bien, qui en souffre toujours le plus ? Les enfants qui ont des difficultés socio-économiques. Dans notre objectif de lutte contre les inégalités, et aujourd'hui, des enquêtes commencent à sortir sur la capacité des enfants à mieux entrer dans les apprentissages et à mieux réussir à l'école, notre marqueur, en matière d'éducation, c'est de faire en sorte que les enfants grandissent mieux dans notre pays. Cela, c'est sur le fond.

Sur la forme, nous avons passé trois ans à travailler sur l'organisation de ce rythme des enfants à partir du temps scolaire, qui avait évidemment des conséquences de changement et de bouleversement de la vie des familles, de la vie des agents de la collectivité, de la vie des agents de Nantes Action périscolaire ou de l'ACCOORD.

Moi, aujourd'hui, ce que j'entends de la communauté éducative, et j'ai été très attentive à tous les débats qui ont eu lieu dans les conseils d'école, et je remercie également mes collègues de leur investissement, le retour, c'est celui-ci, dans la majorité des cas : oui, il y a des choses qu'il faut améliorer. Oui, tout ne va pas bien aujourd'hui sur les contenus du temps périscolaire, sur la question de la répartition de la journée pour les maternelles, mais laissez la semaine de quatre jours et demi parce que cela va re-désorganiser l'ensemble d'un écosystème qui aujourd'hui, a besoin de stabilité.

Et nous parlons des enfants, nous parlons de faire en sorte qu'ils grandissent mieux dans la société. Mais quand nous aurons une société d'adultes capables d'être sereins en direction des enfants, je suis persuadée que nos enfants aussi iront mieux. Ce débat n'est donc pas ouvert à Nantes parce que faire un sondage pour ensuite, aller dire que nous ne sommes pas ouverts aux débats, c'est juste de l'hypocrisie démocratique et politique. Moi, je suis prête, et nous sommes en train de travailler à mettre un certain nombre de sujets aux débats, mais pas sur l'organisation de la semaine scolaire. Cela, je le redis à chaque Conseil municipal, donc permettez-moi de m'agacer un petit peu.

**Mme le MAIRE** – Merci. Julien Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Je suis toujours surpris quand on nous explique que finalement, il y a une co-construction à la nantaise, mais qu'il y a quand même un certain nombre de sujets qui sont tabous dans cette ville.

Je vais vous le dire, moi, personnellement, je n'ai pas d'avis ferme et définitif sur quatre jours ou quatre jours et demi. Ce dont je me souviens tout de même, c'est que quand cette réforme a été mise en place, c'était pour s'adapter au rythme de l'enfant. Je serais assez intéressé de voir comment les familles nantaises, et pas uniquement, ont réussi, dans leur vie personnelle, professionnelle, à s'adapter pour faire en sorte que leurs enfants scolarisés passent moins de temps en collectivité dans les écoles nantaises.

La réalité, c'est que malheureusement, et c'est un constat, très peu de familles ont réussi à s'organiser, à travailler sur des temps différents, à réorganiser leur vie personnelle et professionnelle pour faire en sorte que leur enfant, plutôt que de passer de 8 h à 18 h 30 dans l'école avec une journée de cours de 8 h à 17 heures, et ensuite, du périscolaire, y passe finalement de 8 h à 16 h et ensuite, fasse deux heures de périscolaire. Le temps de collectivité et l'adaptation au rythme de l'enfant ne changent donc rien, je suis désolé de le dire.

**I – 51**

Je voudrais aussi, Madame le Maire, que vous arrêtiez, je ne sais pas s'il y a un truc dans l'air ce matin, mais d'être constamment dans la caricature des propos qui sont tenus par notre groupe. Vous avez commencé au moment du vœu sur Notre-Dame-des-Landes. Vous continuez sur la question de la ZAC des Isles en disant que nous serions dans une logique fataliste, attentiste, alors que ce n'était pas du tout les propos qui ont été tenus par Laurence Garnier, qui disait qu'évidemment, il faut rebondir, qu'évidemment, il faut porter des projets et obtenir des compensations de l'État et collectivement, obtenir des projets.

Je rappelle d'ailleurs que nous avons fait offre de services en disant que comme dans les autres collectivités, Département, Région, nous étions prêts à participer à la construction de l'avenir et que pour l'instant, la porte restait fermée. Et dans le même temps, il fallait aussi prendre en compte les conséquences de cet abandon pour les populations actuelles et futures de Nantes et ne pas les exposer à des risques ou à des nuisances qui seraient la conséquence de cet abandon.

Idem ensuite sur la question du périmètre scolaire, où nos propos consistent à dire que oui, nous sommes extrêmement attachés au service public de l'Éducation nationale, que oui, il faut de la mixité sociale, et nous nous interrogeons, nous nous questionnons sur le fait que fermer l'ensemble des périmètres des écoles nantaises porte atteinte à cette capacité de jouer sur la mixité sociale en enfermant des publics, des catégories sociales, des catégories socioprofessionnelles dans des écoles et dans des écoles qui dépendent de quartiers dans lesquels il n'y a pas de mixité.

Et vous savez aussi bien que moi, Madame Nael, qu'il y a des quartiers, Nantes Nord, pour ne citer que lui, où il n'y a pas de mixité. Dans les écoles de Nantes Nord, en fermant définitivement les périmètres, on porte atteinte à cette capacité, en rendant les écoles attractives et en jouant sur d'autres questions, de faire jouer la mixité. Si l'on pouvait juste arrêter de faire des caricatures et de déformer constamment les propos qui sont tenus par notre groupe, ce serait quand même assez agréable.

**Mme le MAIRE** – Merci. Myriam Naël.

**Mme NAËL, Adjointe** – Merci, Monsieur Bainvel. Sincèrement, la question sur la carte scolaire posée dans vos termes, c'est un vrai sujet et nous pouvons effectivement discuter et échanger. Moi, j'y suis prête, et je regrette d'ailleurs que ce sujet n'ait pas été posé en commission, où nous avons aussi le temps d'échanger et de débattre. Parce que nous n'allons pas nous mentir : j'ai entendu tout à l'heure que j'assignai les gens à résidence. Non, moi, je n'assigne pas les gens des quartiers à résidence, certainement pas : c'est mon combat inverse depuis le début de mon engagement politique.

Cela m'a donc un peu chiffonné. Mais ce sont aussi des questions d'habitat, par exemple. Quand vous posez la question de la diversité de public dans une école, c'est aussi la question de la diversité dans l'habitat. Ces questions, nous travaillons dessus au quotidien et ce sont de vrais sujets complexes. Je suis prête à avoir des échanges de fond sur ces sujets dans l'intérêt de l'école publique.

En revanche, sur la question concrète de savoir si le fait de fermer un périmètre à George Sand, à Jean Zay ou à Urbain Le Verrier, qui fait que l'on pourra aller dans ces écoles là uniquement par dérogation, je vais vous le dire très sincèrement : cela ne changera rien.

Arrêtons d'être hypocrites. Aujourd'hui, nous avons des périmètres souples et n'importe quelle famille peut aller inscrire son enfant à la Bottière. Mais dans les faits, il n'y a pas de parents d'ailleurs qui viennent inscrire leurs enfants à la Bottière. Et s'ils demandent une dérogation, elle sera examinée avec bienveillance. Cela ne changera rien au fonctionnement actuel de l'organisation. Par contre, ce sera beaucoup plus lisible pour les familles, parce que quand on a

**I – 52**

des périmètres souples dans une école, dans un quartier populaire et, dans le quartier d'à côté, des périmètres fermes parce que l'on a des effectifs importants et que l'histoire de la ville fait que nous avons des périmètres fermes, savez-vous ce que l'on répond aux habitants des quartiers populaires ?

Ils ont compris qu'ils pouvaient aller dans l'école d'à côté si elle était dans leur quartier sans dérogation, mais que s'ils voulaient aller à la Mutualité, il leur fallait une dérogation. Et là, que nous renvoient-ils (et ils ont raison) ? En fait, vous nous enfermez dans notre quartier et moi, je ne le souhaite pas, justement. Donc, même règle pour tout le monde dans toute la ville : on inscrit son enfant dans l'école de son périmètre et lorsque, pour des raisons personnelles, des raisons de santé, des raisons de séparation complexe, quel que soit le quartier, parce que ces situations existent dans tous les quartiers, des difficultés en liaison avec l'Éducation nationale, parce que cela peut être un motif de dérogation que l'on examine attentivement, eh bien, on fait une demande de dérogation.

Si je peux me permettre, vous allez dire que je fais de la polémique, mais nous avons une commission de dérogations scolaires. Elle est transparente et ouverte. Forcément, vous ne voyez pas vraiment ce qui se passe dedans, puisque vous n'êtes pas tellement présents, voire pas du tout. À cet endroit-là, on regarde attentivement et on accorde ou non les dérogations en fonction des critères. Mais cela ne changera en rien, sauf que toute famille sera considérée demain de la même manière, que l'on soit dans un quartier populaire ou dans un quartier intermédiaire.

Sur le sujet des rythmes scolaires, Monsieur Bainvel, je le redis quand même : la réforme des rythmes scolaires et une réforme du temps scolaire. L'objectif est que les enfants aient un temps plus équilibré sur l'ensemble de l'année pour mieux entrer dans les apprentissages scolaires.

Ce n'est pas une réforme du temps périscolaire ou de la journée de l'enfant. Il y a une conséquence, qui est qu'effectivement, on peut avoir des enfants qui passent plus de temps en collectif, comme vous l'appellez, et notamment, sur le temps périscolaire, et notre sujet, c'est de mieux organiser le temps périscolaire.

Moi, je suis plutôt quelqu'un qui pense que des enfants sont mieux pendant du temps éducatif, du temps libre encadré, que soit dans leur famille, parce qu'ils peuvent avoir de la chance d'avoir une famille où l'on a le temps, après 16 h, de proposer un certain nombre d'activités et de s'occuper des devoirs, etc., mais ce n'est quand même pas la majorité des familles. La majorité des familles, elles sont au travail. Et effectivement, c'est à nous, notre société, de trouver et d'organiser des temps collectifs pour que les enfants vivent ensemble, se découvrent, fassent du sport, et c'est ce sur quoi nous travaillons aujourd'hui. Mais je rappelle que cette réforme, c'est d'abord le temps scolaire, et cela porte ses fruits d'après les premières études qui commencent à suivre les cohortes des enfants et la réussite scolaire.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme SALOMON, Conseillère municipale**, donne lecture du dossier n° 8, intitulé :

*Politique publique « familles et parentalité » – Première répartition de subventions – Approbation*

**Mme SALOMON, Conseillère municipale** – Madame le Maire, chers collègues, la délibération que je sou mets à votre approbation est relative à la première répartition de

**I – 53**

subventions pour cinq associations qui travaillent dans le champ de notre politique publique « familles et parentalité ».

La politique publique « familles et parentalité » est menée à la Ville de Nantes en étroite collaboration avec des partenaires institutionnels, notamment la Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique et le Département, dans le cadre notamment du schéma départemental des services aux familles. Elle est également menée en lien avec le riche tissu associatif nantais, non pas parce que la Ville de Nantes ne dispose pas d'une politique publique « familles et parentalité » propre dans ce domaine, Madame Krysmann, mais parce qu'elle a la volonté de faire avec les Nantais, qui sont par ailleurs très sensibilisés à ces questions, qui les touchent souvent au premier degré.

Cette volonté de travailler avec les associations s'explique aussi par le fait qu'elles disposent de compétences fortes et variées et parce que les projets menés dans ce domaine ont besoin de relais forts sur le terrain afin de pouvoir se concrétiser, surtout lorsqu'il s'agit de populations fragilisées ou en difficulté.

L'action de la Ville contribue au « bien grandir », « bien vivre », « bien vieillir » à Nantes. Bien entendu, la Ville n'a pas toutes les réponses à ces questions, d'autant plus que ces deux notions, famille et parentalité, se sont énormément transformées depuis une bonne dizaine d'années, et nos politiques ont dû s'adapter à ces multiples mutations : économique, sociétale, présence croissante des femmes dans le monde du travail, heureusement, augmentation des familles monoparentales (une famille sur dix en 1990, plus d'une famille sur cinq aujourd'hui, en France), juridique, avec la loi du mariage pour tous adoptée en 2013 et également, les mentalités. Le but de la Ville de Nantes, depuis plusieurs mandats, est donc de s'adapter à ces mutations, d'accompagner les quelque 37 000 familles de la ville et de leur faciliter la vie dans tous les moments de leur vie.

Pour rappel, les orientations stratégiques identifiées pour ce mandat en matière de familles et parentalité se réunissent autour de trois enjeux principaux : faciliter la vie des familles au quotidien, accompagner les familles dans des moments de rupture, de transition, de difficultés, aider les parents à prendre leur place auprès de leurs enfants et dans la cité.

Les cinq associations que soumettons à votre approbation, pour les soutenir dans leur travail, pour un montant total de subventions de 37 500 €, sont :

- l'Association pour l'action éducative Loire-Atlantique, pour un montant de 500 € ;
- le Café des enfants À l'abord'âge, pour un montant global de 18 000 €, dont 15 000 € pour soutenir l'action de cette association, notamment avec leur espace de vie sociale, et 3 000 € pour le café mobile et les ateliers destinés aux enfants de plus de six ans ;
- l'association Maison des familles implantée dans le quartier du Grand Bellevue, à Nantes – Saint-Herblain, pour un montant de 7 500 €, qui favorise les échanges autour des questions d'éducation et de parentalité ;
- la Sauvegarde de l'enfance, pour un montant de 2 500 € ;
- Vacances et familles 44, pour un montant de 6 000 € pour soutenir, comme son nom l'indique, le départ en vacances de familles en difficultés.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de Mme Rodriguez pour l'association « Café des enfants – A l'Abord'âge.*

**I – 54**

---

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 9, intitulé :

*Petite enfance – Guichet unique – Règlement de fonctionnement de la commission d'admission – Approbation*

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Madame le Maire, collègues, le guichet unique petite enfance a été mis en place en 2011 pour simplifier la vie des familles en recherche de modes d'accueil. L'inscription unique est possible depuis janvier 2013. Elle permet aux familles de ne réaliser qu'une seule démarche d'inscription pour l'ensemble des multi-accueils municipaux et associatifs. Les demandes sont ensuite examinées par l'ensemble des responsables d'établissement, de manière anonyme et pour autant circonstanciée, lors de réunions de concertation avec les crèches associatives, d'une part, et lors des commissions d'admission en multi-accueil municipal, que j'ai le plaisir de présider, en présence également de Mme Krysmann, en qualité d'élue d'opposition.

Le règlement de fonctionnement de la commission municipale précise les objectifs, les compétences et la composition de cette commission ainsi que son fonctionnement, en particulier les situations pour lesquelles la commission apporte une attention particulière : familles à faible revenu, parent élevant seul son ou ses enfants, fratrie dans un même établissement, ainsi que les admissions spécifiques pour raisons de santé ou de handicap.

Je vous propose aujourd'hui de modifier le règlement de fonctionnement de cette commission afin de permettre de raccourcir les délais de réponse aux familles grâce à une nouvelle organisation en quatre commissions, au lieu de trois par an précédemment. Certains parents, participant de la démarche en cours de charte de qualité d'accueil pour les tout-petits à Nantes ont pu, dans ce cadre, observer le déroulement d'une commission. Ils ont souligné unanimement la finesse de l'analyse des situations, la compréhension et la bienveillance dont font preuve les professionnels lors de ces commissions.

Je profite donc de cette présentation pour remercier les professionnels de la petite enfance, responsables d'établissement, animatrices de relais, qui mettent beaucoup d'énergie et de soin à répondre à chaque famille, au plus près de ses besoins. J'invite également les Nantaises et les Nantais, parents ou professionnels, à répondre à la consultation en ligne ouverte jusqu'au 15 mars pour enrichir le projet de charte de qualité d'accueil des tout-petits à Nantes.

Je vous demande donc d'approuver le règlement modifié de la commission d'admission municipale.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. MARTINEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 10, intitulé :

*Ateliers d'artistes Îlot des Îles et Félix Thomas – Subventions de fonctionnement et d'investissement Collectif Bonus – Conventions – Approbation*

**M. MARTINEAU, Adjoint** – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, la délibération 10 porte sur les ateliers d'artistes. Je dois dire que c'est une délibération qui me rend particulièrement heureux de pouvoir venir aujourd'hui confirmer l'engagement municipal qui avait été pris pendant la campagne de proposer un doublement du nombre d'ateliers d'artistes dans cette ville. Et c'est non seulement d'un doublement qu'il est question aujourd'hui, mais c'est le fait de pouvoir quadrupler le nombre d'ateliers d'artistes sur le territoire, avec aujourd'hui 21 nouveaux ateliers qui sont proposés, qui viendront s'ajouter aux sept à huit existants et en

**I – 55**

fonctionnement aujourd'hui. Cela nous amènera donc à un parc d'ateliers nouveau et important sur le territoire.

Pourquoi suis-je particulièrement heureux, au-delà du fait qu'il est toujours important que les majorités puissent satisfaire à leurs objectifs, à leurs engagements ? C'est parce qu'au-delà de cet engagement, il y a eu, je crois, un très gros effort qui a été réalisé avec les artistes dans le domaine des arts visuels, avec le collectif Bonus, sur lequel je reviendrai et qui sera l'animateur des deux sites proposés, pour chercher à fédérer ce monde des arts visuels au sens large.

Monde visuel qui était encore, peut-être, sur notre territoire, parfois un peu éparpillé et écartelé entre différentes fonctions. Nous avons à la fois la livraison de ces ateliers, une fédération de la filière et puis une redéfinition complète de nos politiques publiques en termes d'accueil de résidence dans le cadre de ces deux lieux.

Autre chose qui évidemment, me rend complètement satisfait de cette avancée, c'est que vous le savez, dans nos villes, on parle souvent d'un risque de gentrification des grandes métropoles françaises. C'est un risque sur lequel nous avons une vigilance particulière par nos politiques d'habitat depuis déjà de très nombreuses années, dans cette Ville.

Mais elle porte aussi sur la capacité de maintenir des possibilités pour que des artistes du domaine des arts visuels (qui, souvent, vivent plus avec les queues de radis qu'avec les radis complets, avec des équations économiques qui sont parfois très compliquées à réaliser dans ces domaines) puissent disposer de lieux de travail performants. Des lieux de travail sécurisés, des lieux de travail où ils vont pouvoir échanger collectivement, où ils vont pouvoir se créer des possibilités créatives avec des collectifs, avec les artistes qui les accompagnent. La capacité également, de pouvoir réaliser ces lieux en centre-ville de Nantes.

Je parle ici de deux sites :

- le premier site, dénommé Îlot des Îles, qui viendra s'installer pour dix ateliers qui prendront place au bas d'un immeuble livré par Nantes Métropole habitat sur l'Île de Nantes,
- et un deuxième site, le site Félix Thomas, où l'on trouvera onze ateliers d'artistes dans les locaux libérés par les classes de l'École des Beaux-Arts, qui a maintenant rejoint ses nouveaux locaux.

Vous voyez ici des images de l'immeuble de la Prairie-au-Duc et je le signale, parce que c'est une situation très rare, je crois, dans les métropoles françaises, on parle là non pas d'un immeuble en friche ou d'ateliers avec des conditions de confort qui seraient « limite », on parle vraiment d'un immeuble neuf, aux dernières normes, absolument bien inséré dans sa ville. C'est aussi tout le travail de réhabilitation et d'accueil qui est fait dans le quartier Saint Félix, et Fabienne Padovani qui ne pourra pas me démentir sur ce sujet, avec l'insertion du monde associatif dans cet univers.

Je le disais, ce sont dix et onze ateliers d'artistes, mais ces ateliers auront des formes très différentes, qui leur permettront d'accueillir en tout 33 artistes, puisqu'un certain nombre de ces ateliers pourront être partagés. C'est donc vraiment la proposition de pouvoir accueillir très largement 33 artistes dès la fin du premier trimestre 2018 sur notre territoire.

Ces lieux seront animés par un collectif, le collectif Bonus, qui est un regroupement de six structures locales qui couvrent l'ensemble du champ des arts visuels au sens large. Nous avons choisi, avec le collectif Bonus, de travailler sur les arts visuels au sens large et d'avoir la diversité des approches, la diversité des métiers, la diversité des représentations artistiques qui puissent trouver leur place dans nos ateliers d'artistes.

Je l'ai dit, c'est une redéfinition des politiques de résidence, puisque nous avons identifié entre sept et huit politiques de résidence. Je me permets de ne pas entrer dans les détails, mais de

**I – 56**

résumer. C'est ce qui permettra à chacun de trouver, au moment précis de ses besoins, de son développement de carrière, que ce soit pour un artiste débutant, que ce soit pour un artiste émergent ou que ce soit pour des artistes qui ont des besoins spécifiques, à un moment, parce qu'ils changent de méthode de production ou parce qu'il y a de grosses commandes à venir, cela permettra à chacun de trouver, selon ses pratiques et selon le développement de sa carrière, une résidence qui correspondra à ses besoins. Il y a donc un gros travail collectif qui a été réalisé pour définir ces règles de résidence.

Les tarifs de mise à disposition des ateliers auprès des artistes sont des tarifs extrêmement modestes. J'étais hier soir à un vernissage où j'ai rencontré un certain nombre d'entre eux, parce que vont s'ouvrir, dans les jours à venir, les possibilités de postuler à ces ateliers. Ils sont évidemment très intéressés par le fait de pouvoir trouver, selon la taille de l'atelier, en mettant 100 à 200 € par mois, des ateliers de cette qualité sur le territoire. Cela correspond vraiment au besoin tel qu'il a été co-construit et identifié avec les acteurs.

Le collectif Bonus regroupe six structures : Apo 33, Entre-Deux, le collectif R, l'association Manifestement Peint vite, Millefeuilles et la galerie Paradise. C'est aussi ce collectif qui animera, de façon plus large, un comité de sélection qui sera proposé et qui permettra de choisir les artistes qui entreranno dans toute la diversité des pratiques et des formes.

Il n'y a évidemment pas d'objectifs esthétiques portés par les uns et les autres dans les politiques publiques qui sont menées, mais il s'agit de proposer à ces artistes de disposer d'outils qu'ils n'avaient pas sur ce territoire et de continuer d'accueillir la grande effervescence dans le domaine des arts visuels.

Nous avons eu, l'année dernière, l'inauguration du musée d'Arts, avec le succès considérable que vous connaissez : plus de 250 000 de visiteurs pour la première année, sur six mois. Nous avons évidemment cette nouvelle École des Beaux-Arts, qui place la métropole dans le top 3 ou 4 des écoles françaises sur le territoire aujourd'hui. Nous avons cet appui au domaine des arts visuels via cette nouvelle proposition de deux sites d'ateliers d'artistes qui arrivent sur notre territoire.

Il est à noter, pour finir, qu'au-delà de la simple mise à disposition d'ateliers, nous proposons aussi que le collectif Bonus puisse bénéficier de subventions d'investissement pour proposer des ateliers de production. Ici, ce sera à la fois en photographie et en risographie, pour commencer. Nous vous envisageons aussi, à terme, de créer un atelier de production de disques vinyle. Ces modes de production seront évidemment ouverts aux résidents des ateliers, mais seront ouverts plus largement à l'ensemble de la communauté artistique du territoire.

Ils permettront aux uns et aux autres de bénéficier d'outils performants, d'outils quelquefois inexistantes sur le territoire, mais en tout cas, à des coûts qui permettront à tous ceux qui seront soit accueillis dans les ateliers, soit qui mènent leurs pratiques ailleurs, d'avoir accès à des modes de production qui leur permettront de ne pas être trop bloqués par la question économique pour produire de nouvelles œuvres. C'est quand même un peu ce que nous attendons de nos artistes : qu'ils aient cette capacité à produire de nouvelles œuvres.

C'est donc un grand bonheur que de vous présenter cette délibération ce matin et de vous demander de bien vouloir vous prononcer en faveur de la subvention de fonctionnement de 40 000 € pour le collectif Bonus et d'une subvention d'investissement à hauteur de 25 000 € pour pouvoir entamer l'achat des matériaux pour les ateliers de production dont je viens de parler.

Merci pour votre écoute.

**Mme le MAIRE** – Merci. Laurence Garnier.



**I – 57**

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. Je ne peux pas taire ma satisfaction en entendant un David Martineau heureux comme il l'a été en nous présentant cette délibération. Je voudrais saluer cette initiative qui est présentée autour de la volonté de la Ville de développer les ateliers d'artistes sur son territoire, une initiative qui bénéficiera d'un soutien de la Région. David a oublié de le mentionner, je me permets donc de le faire et je m'en réjouis pour notre Ville.

Vous me permettrez simplement, puisque nous parlons d'arts visuels, de vous redire d'abord à quel point il me semble important et intéressant que Nantes s'empare davantage des questions liées à l'accueil de tournages. J'espère que vous étiez tous hier soir devant la nouvelle série *Prof T*, les deux premiers épisodes qui ont été diffusés sur TF1. Non ? Eh bien vous pouvez les voir en replay. Il y a deux épisodes. C'est une émission qui a été tournée à Nantes. On découvre donc de beaux paysages de la ville, avec le soutien, là encore, du Conseil régional.

Je crois que c'est important, parce que c'est une vraie visibilité qui est offerte à notre territoire. Nous en avons parlé, Madame le Maire, en début de semaine. C'est une visibilité, c'est de l'attractivité, ce sont des retombées économiques qui sont extrêmement positives aussi sur le territoire. Et mon collègue Julien Bainvel disait tout à l'heure que nous pourrions même mettre Pascal Bolo comme scénariste. Vous voyez donc qu'il y a de belles opportunités à saisir pour vous, Madame le Maire, sur ce dossier.

Je voudrais me réjouir également du travail que nous menons, Conseil régional et SAMOA, donc en lien avec la Ville et plus spécifiquement, bien sûr, la Métropole, pour créer à Nantes une extension du Fonds régional d'art contemporain, que peut-être certains d'entre vous connaissent, qui est basé à Carquefou.

Je crois, là encore, que c'est une très bonne chose pour notre ville et que cela viendra de manière intéressante prolonger la dynamique culturelle nantaise, en particulier dans le domaine des arts visuels que David Martineau vient d'évoquer. Je voulais simplement en informer le Conseil municipal. Je ne suis pas persuadée que chacun ait à l'esprit ce projet d'extension du FRAC, à Nantes, je me permettais tout simplement de souligner l'opportunité que cela représentait pour le territoire.

**Mme le MAIRE** – Merci. Personnellement, hier soir, j'étais plutôt préoccupée par le fait de soutenir le centre LGBT, dont nous allons parler cet après-midi, pour lui assurer tout mon soutien pour défendre la liberté d'expression, de débats, et dire à quel point nous ne comptons pas abandonner ce qui est engagé, parce que c'est extrêmement précieux pour lutter contre les discriminations, travailler à l'insertion et à l'emploi, mais je prends votre conseil bien volontiers pour le regarder en replay un autre moment. Tout ce qui permet de valoriser la ville de Nantes est évidemment positif pour tous.

**Mme SALOMON, Conseillère municipale** – Madame le Maire, mes chers collègues, à l'heure où les pratiques artistiques font de plus en plus appel au monde virtuel et parfois, se dématérialisent, le projet de soutenir des ateliers d'artistes peut sembler paradoxal. Néanmoins, comme le souligne la spécialiste d'art contemporain Caroline A. Jones, la plupart des artistes contemporains revendiquent l'importance de produire le type d'échanges sociaux et intellectuels dont ils ont besoin et envie, bien conscients que le monde de l'art n'existe pas sans ces interactions.

Les ateliers du XXI<sup>e</sup> siècle doivent donc répondre à ces nouvelles exigences et le projet que David Martineau vient de nous présenter remplit parfaitement ce cahier des charges et propose des réponses nouvelles et adaptées à la situation de Nantes et à celle des artistes d'aujourd'hui.

Ce que j'aimerais souligner ici, c'est l'originalité d'un projet conçu en étroite collaboration avec les acteurs associatifs qui travaillent depuis plusieurs années dans le champ des arts visuels.

**I – 58**

L'appel à initiatives lancé par la Ville a conduit à confier à un acteur associatif local la gestion et l'animation de ces deux nouveaux sites, l'Îlot des Îles et Félix Thomas, et c'est l'association Bonus qui a été retenue, comme cela vient d'être dit.

Permettez-moi de dire quelques mots de ce collectif, qui réunit six structures locales et qui représente bien, par sa composition, la grande diversité des pratiques dans les arts visuels sur notre territoire :

- Apo 33, au croisement de l'art sonore et des arts numériques, est une association qui a développé notamment les ateliers PCP, le Pôle de création partagée, soutenu par le Département de Loire-Atlantique.
- Entre-Deux, structure engagée dans la production et la diffusion de l'art public contemporain, a à son actif une quantité très importante d'œuvres, d'installations et d'interventions dans la ville, notamment le projet « Marbre d'ici », à Malakoff.
- Le collectif R développe des résidences d'artistes au niveau local et international et a créé un portail Internet qui permet d'accéder à l'œuvre de quelques 150 artistes des Pays de la Loire.
- L'association Manifestement Peint vite est une structure très engagée dans la production d'œuvres, la promotion et la sensibilisation de différents publics à l'art et aux pratiques artistiques.
- Millefeuilles est un lieu qui regroupe 19 ateliers d'artistes et qui a mis en place des ateliers de production bois et céramique pour les artistes.
- Enfin, la galerie Paradise propose des résidences d'artistes, 22 à ce jour, et mène des projets artistiques avec plus d'une quarantaine d'artistes.

Comme on le voit, ce projet du collectif Bonus est un acte de soutien à l'ensemble de la filière et produit une vraie dynamique pour les artistes plasticiens professionnels et pour ceux en voie de professionnalisation. Au-delà du rôle de l'accueil des artistes, ce projet s'adresse plus largement à tout professionnel de l'agglomération intéressé par l'utilisation des équipements du pôle impression prévu au sein du site Félix Thomas.

L'engagement est donc désormais plus que réalisé, par rapport à ce qui avait été prévu. Ce sont en effet 21 ateliers, dont un atelier de production et un atelier multifonction mutualisés qui sont créés. Ils seront donc en capacité d'accueillir simultanément 33 artistes, dont les lauréats du prix des arts visuels de la Ville décerné chaque année, ainsi que le disait David Martineau.

Je vous remercie pour votre attention.

**Mme le MAIRE** – Merci. Julie Laernoës.

**Mme LAERNOËS, Conseillère municipale** – Madame le Maire, mes chers collègues, je profite de cette intervention sur les arts visuels pour exprimer quelques mots de soutien envers les auteurs de bandes dessinées. Nous ne partageons peut-être pas tout à fait ce qui fait attractivité pour notre ville et je pense que la richesse des auteurs, qui sont nombreux sur notre territoire, en fait partie. Car l'un des objectifs qu'a rappelés David Martineau est de lutter contre la précarité de ces artistes.

Vous n'êtes pas sans savoir que le collectif d'auteurs artistes a manifesté à l'occasion du Festival de la BD, à Angoulême et dans plusieurs villes françaises, comme à Nantes, le week-end dernier, pour alerter la ministre de la Culture sur le statut de plus en plus précaire des auteurs. L'élément déclencheur a été la hausse annoncée de la CSG. On pouvait d'ailleurs lire, sur les pancartes : « Hausse de la CSG non compensée = auteurs en danger. »

En effet, et je reprends les mots d'un auteur de BD nantais, Benjamin Adam, qui, dans *Libération*, exprimait une comparaison à mon sens assez juste : « Comme dans l'agriculture, le

**I – 59**

système de la culture s'est construit pour rémunérer suffisamment les intermédiaires, mais pas les producteurs. » Et c'est pourtant sur eux que repose tout le système. L'étude menée par les États généraux de la bande dessinée, publiée en 2017, révèle en effet des chiffres suffisamment éloquents : 53 % des auteurs de bande dessinée gagnent moins de l'équivalent du SMIC, 36 % sont sous le seuil de pauvreté et 55 % d'entre eux travaillent le week-end trois fois par mois ou plus. Cette précarisation inquiétante reflète une situation qui touche plus largement l'ensemble de la catégorie socioprofessionnelle d'artistes auteurs, auteurs de BD, bien sûr, mais également illustrateurs, illustratrices, photographes, graphistes, etc.

C'est un grand paradoxe, car soyons-en sûrs, la création artistique, dont la bande dessinée est l'un des vecteurs du capital social et culturel dont nous avons parlé précédemment à propos d'un autre dossier, la culture est l'un des fondements de notre cohésion sociale. Oui, nous avons besoin de cette grande richesse qui participe à l'enchantement de notre quotidien et nourrit l'imaginaire des petits et grands.

La bande dessinée est définitivement sortie de la bulle où la cantonnait jadis son image de divertissement pour enfants. Elle invente de nouvelles formes pour raconter le monde. La force d'expression du 9<sup>e</sup> art au service d'une réflexion politique, géopolitique ou simplement documentaire n'est plus à démontrer aujourd'hui.

À l'échelle nantaise, rappelons que ce sont 150 illustrateurs, dont 100 dessinateurs de BD, qui participent à la créativité et à la vivacité artistique nantaise. Dans leur vie professionnelle, bien sûr, mais aussi lors de temps forts comme le festival Fumetti ou quotidiennement, dans la maison du même nom avec des cours du soir, des expositions, des résidences d'auteurs et également, des interventions dans les écoles pendant le temps scolaire et périscolaire.

La condition de la diversité culturelle est bien la juste rémunération de ces artistes et de ces créateurs et au nom du groupe écologiste et citoyen, je tiens ici à les saluer et les assurer de tout notre soutien.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**M. MARTINEAU, Adjoint** – Madame le Maire, si vous me le permettez, juste une petite réponse à Madame Garnier sur cette délibération. Pour vous dire, Laurence, qu'évidemment, je ne me sentais pas autorisé à annoncer les mesures régionales à votre place et encore moins, peut-être, dans l'enceinte du Conseil municipal de Nantes, mais en tout cas, nous sommes ravis que le Conseil régional puisse soutenir le collectif bonus. Le collectif bonus est un collectif d'acteurs culturels que je crois extrêmement dynamique et ils auront besoin, en effet, de tous les soutiens de tous ceux qui voudront les soutenir.

Nous aurons aussi une mise en route avec le fonds de dotation métropolitain, Ville et Métropole, pour permettre aussi à cet acteur de se développer. Nous sommes ravis de pouvoir accueillir d'autres collectivités dans ce projet. Je rappelle d'ailleurs que les ateliers d'artistes accueilleront aussi la plateforme régionale des artistes du monde des arts visuels et que donc, nous sommes ravis de pouvoir entamer ces questions.

Juste une réponse au sujet de la politique des tournages. Il se trouve que j'étais hier sur le tournage de *La Fille au bracelet*, où je devais déjeuner avec Chiara Mastroianni, mais qui, malheureusement, n'était pas là.

*Manifestations de déception dans la salle.*

**I – 60**

Je comprends votre déception. J'ai eu moi-même un petit pincement au cœur. Roschdy Zem était là et c'était tout de même assez sympathique.

Nous avons discuté avec les producteurs de la capacité de la Ville de Nantes à adopter une grille tarifaire de ces espaces publics qui correspondent bien à la dynamique, aujourd'hui très forte, de demande de tournage à Nantes, puisqu'il y a évidemment *Prof T*, que vous avez signalé, et qu'il y a d'autres séries qui se tournent à Nantes. Aujourd'hui, il y a un certain nombre de longs-métrages qui sont intéressés pour venir sur notre territoire et nous sommes en train de travailler sur cette question.

Comme nous travaillons d'ailleurs très fortement avec l'ensemble des acteurs à la structuration de la filière image, au travers d'une mission donnée par la SAMOA qui nous permettra de définir collectivement, cela a été fait, un certain nombre de priorités autour de toutes ces opportunités de voir l'accueil de tournages sur notre territoire. Mais surtout et avant tout, une structuration de la filière, des techniciens aux auteurs jusqu'aux réalisateurs, sur l'ensemble du territoire de la métropole. Nous nous dotons donc de ces politiques ambitieuses. J'en termine sur cette réponse aux questions qui m'avaient été posées.

---

**M. MARTINEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 11, intitulé :

*Développement culturel – Première répartition de subventions – Conventions et avenant – Approbation*

**M. MARTINEAU, Adjoint** – Cette délibération comporte un certain nombre d'exemples du budget et de la politique culturelle portée cette année par la Ville de Nantes. Ce sont des exemples qui sont ici reportés dans la délibération parce qu'ils demandent de signer des conventions ou de réviser un certain nombre d'avenants qui sont présentés dans cette délibération :

- en premier, nous vous demandons de bien vouloir soutenir la Cité des congrès pour un montant de 48 000 € dans le cadre de son rôle sur la Saison baroque à venir, 2018-2019, Saison baroque qui se fait en collaboration, entre autres, avec la Ville de Rezé et avec l'opéra, la Soufflerie et un certain nombre d'acteurs culturels ;
- une subvention pour Nantes Summercamp, l'association qui initie le festival Sofilm Summercamp, à hauteur de 45 000 €, pour le troisième opus de ce festival, qui se tiendra au début de l'été ;
- une subvention à la Cité-Monde de deux natures, comme chaque année et au même montant que les autres années : un fonctionnement de 60 000 € pour les activités au quotidien de cette association et une subvention de 180 000 € pour le nouvel épisode d'Urban Voices, qui sera cette année un épisode particulièrement ambitieux, avec un partenariat avec La Havane, qui permettra un certain nombre de Nantais de se déplacer sur place avant de revenir sur notre territoire pour réaliser cette nouvelle saison d'Urban Voices ;
- une subvention à l'association Petits et grands, pour le festival du même nom, de 185 500 €, festival qui se tient en biennale. Cette subvention correspond donc à la moitié du financement total qu'apporte la Ville à ce festival que l'on appelle parfois « l'Avignon des petits », parce que c'est un festival qui fait référence, en termes de jeune public, sur le territoire national ;
- une subvention de 15 000 € pour Nantes Jazz action, l'association qui gère le Pannonica. C'est pour nous permettre, dès ce lundi, le lundi 12, de fêter dignement les 100 ans du jazz et du premier concert de jazz sur le territoire européen, au théâtre Graslin, lieu où s'est passé, il y a 100 ans, le premier concert de jazz sur notre territoire. Nous sommes évidemment ravis de pouvoir accueillir cet événement et de pouvoir commémorer l'importance de l'arrivée des

**I – 61**

Américains, avec à la fois la libération du continent, mais aussi leur approche en termes culturels et la découverte du jazz dans nos contrées ;

- la compagnie Non Nova, pour un montant de 87 000 € ;
- Skene Productions, pour 23 000 € ;
- la Société des amis du musée d'Arts, pour 10 000 € ;
- l'association Songo, c'est Stereolux, pour une très grosse subvention d'investissement liée à une révision très forte du matériel absolument rendue nécessaire par l'activité intense menée à Stereolux, pour plus de 400 000 € ;
- un subventionnement pour l'association PAQ' la lune, qui, sur le territoire de Nantes Nord, particulièrement, et du Ranzay, continue de mener ses activités. Ce sont 49 000 € : 34 000 € pour la culture et 15 000 € pour l'éducation ;
- enfin, Tissé métisse, pour le festival du même nom, une subvention de 290 000 € pour que Tissé métisse puisse poursuivre avec succès, comme cela a été le cas en 2017, ses activités à l'année et faire cette fête qui rassemble toujours autant de diversité de Nantais autour des activités de Tissé métisse.

Merci pour votre attention, chers collègues.

**Mme le MAIRE** – Merci. Rozenn Hamel.

**Mme HAMEL, Conseillère municipale** – Merci. Madame le Maire, je profite de cette délibération culturelle pour aborder le Fonds de dotation de l'Arbre aux hérons. Le conseil d'administration de ce fonds a eu, jusqu'à maintenant, une seule réunion très formelle d'installation...

**Mme le MAIRE** – Je vous fais une petite proposition, Madame Hamel, si vous voulez bien, parce que je rappelle que le financement de l'Arbre aux hérons n'émerge pas sur le champ de la culture, mais sur le champ de l'attractivité et du rayonnement touristique. Je vous propose donc que nous passions cette délibération, qui parle de culture, et ensuite, exceptionnellement, je vous donne la parole pour évoquer le sujet que vous voulez.

Mais je tiens à cette précision, qui est importante, puisque c'est l'un des engagements que j'ai pris. D'abord, je rappelle que l'Arbre aux hérons n'est en aucune manière financé par le budget de la Ville de Nantes, que ce sujet est donc un sujet de la Métropole et qu'à la Métropole, ce sujet n'est pas inscrit au titre de la culture, mais au titre du rayonnement touristique. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention sur cette délibération qui concerne la culture, je mets la délibération aux voix et je vous donne ensuite la parole.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de M. Trichet, Mme Bocher, Mme Sotter, M. Le Brun et Mme Guerra pour la Cité des Congrès.*

**Mme le MAIRE** – Madame Hamel.

**Mme HAMEL, Conseillère municipale** – Je vous remercie, Madame le Maire. Je profite donc de cette délibération pour aborder le sujet du Fonds de dotation de l'Arbre aux hérons. En effet, le conseil d'administration de ce fonds a eu, jusqu'à maintenant, une seule réunion très formelle d'installation, fin octobre 2017, et rien depuis.

Les membres de ce conseil d'administration ont découvert dans la presse, il y a quelques semaines, l'embauche, en qualité de déléguée générale, d'une ancienne députée socialiste battue en juin dernier. Je cite alors un blog bien connu : « Qu'espère-t-on, en publiant, le 20 décembre, une offre d'emploi pour le poste de délégué général au Fonds de dotation de

**I – 62**

l'Arbre aux hérons avec une échéance au 25 décembre ? Attirer de bons candidats ou bien être sûr de ne recevoir que la réponse qu'on avait déjà dans la manche ? » Fin de citation. Nantes vient de perdre vingt ans sur l'aéroport, mais les pratiques de la présidente de Nantes Métropole n'ont-elles pas aussi vingt ans de retard sur l'Arbre aux hérons ?

Les élus que nous sommes, Madame le Maire, sont soulagés de savoir que malgré la brièveté de ce délai de recrutement, Nantes Métropole a trouvé la candidate idoine. Les références sont là : membre du parti socialiste et vice-présidente de Nantes Métropole à de nombreuses reprises de 2012 à 2016. Quelles que soient les qualités de la première déléguée générale du Fonds de dotation de l'Arbre aux hérons, n'aurait-il pas été plus moderne ou plus éthique de réunir le conseil d'administration du Fonds de dotation pour, à tout le moins, leur évoquer les candidatures proposées et expliquer en transparence la pertinence de ce choix ?

Je conclurai ainsi : ostracisme ou bien simple maladresse ? À quand la fin de cet écosystème socialiste qui vit en vase clos depuis près de trente ans ? Je m'en remets à vous, Madame le Maire, pour en faire écho auprès de la présidente de Nantes Métropole.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Quelques éléments. D'abord, quelques éléments factuels. Je rappelle que cette procédure, dont, je le redis, nous ne devrions même pas parler dans cette assemblée, puisqu'elle concerne la Métropole, mais puisque vous y tenez, je vais vous répondre bien volontiers.

Je rappelle d'abord que cette procédure a été totalement transparente, puisque ce poste de délégué général du Fonds de dotation de l'Arbre aux hérons a fait l'objet d'une large mesure de publicité à l'échelle nationale, avec, je vous invite à retrouver les articles, je peux même vous les transmettre, parution dans *Le Monde*, *Télérama*, *Talents.fr* et *La Gazette*.

Deuxième élément très factuel : 66 candidats, pour être précise, ont répondu à cette offre. Force est donc de constater qu'elle était visible. Quatre ont été sélectionnés pour passer devant un premier jury, qui était un jury technique.

Je rappelle que ce Fonds de dotation, nous l'avons co-créé, et j'en suis très heureuse, avec les acteurs économiques et plus précisément, avec la CCI. Et donc, conformément à la structuration de ce Fonds de dotation, les équipes techniques étaient constituées de représentants de la Métropole et de représentants de la CCI. À l'issue, soyons extrêmement clairs, un jury s'est tenu en présence du président du Fonds de dotation, M. Bruno Hug de Larauze, du président de la CCI, Yann Trichard, et de moi-même. Ce jury s'est tenu le 17 novembre. Premièrement, il ne s'agit donc pas d'un recrutement fait par la Métropole, mais d'un recrutement fait par le Fonds de dotation.

Factuellement, le président du fonds de dotation, M. Bruno Hug de Larauze (et je vous invite à avoir une petite discussion avec lui personnellement, je crois qu'il pourra vous dire comment il goûte assez peu la manœuvre politicienne qui est la vôtre et qui mêle des acteurs économiques à des polémiques politiques dans lesquelles ils n'ont strictement rien à voir), conformément à la logique, le président du fonds de dotation a donc, avant l'envoi d'un communiqué de presse, informé les membres dudit conseil du Fonds de dotation du choix de recrutement. Cela, c'est pour les éléments totalement factuels et totalement transparents.

Ensuite, sur le fond, je voudrais juste ajouter une chose, parce que je pense que c'est un sujet qui devrait tous nous préoccuper. Je suis moi-même pour un renouvellement profond des pratiques politiques. J'ai mis en avant, dans cette équipe, avant que la loi ne l'impose, le non-cumul des mandats entre un poste de député et un poste d'adjoint. J'ai exigé des membres de ma majorité qu'avant même que la loi passe, ils ne puissent pas conjuguer un poste de député et un poste d'adjoint.

**I – 63**

Alors les vieilles pratiques, c'est quoi ? Ce sont nos amis, et je le dis tranquillement, parce qu'il y en a à droite comme à gauche, qui pantoufflent. Les vieilles pratiques, c'est le pantouflage. C'est quand on est candidat à une élection et que l'on a un siège au chaud dans une autre assemblée pour retourner dans cette assemblée. Cette pratique est connue, très largement partagée et je crois qu'il faut passer à autre chose.

Alors vraiment, je ne trouve pas sérieux de reprocher à des élus qui ont totalement assumé le non-cumul des mandats, qui ont effectivement été battus, de vouloir ensuite continuer une vie professionnelle. Je pense que c'est un mauvais procès et je pense que ce n'est pas logique.

Et je vais même vous dire qu'il y a une autre inexactitude, puisque la personne que vous évoquez avait un emploi. Alors, quand on dit que c'est un re-casage, c'est inexact. À ce que je sache, un re-casage, c'est quand quelqu'un n'a pas d'emploi. La personne en question avait un emploi dans un laboratoire de recherche. Il me paraît absolument indispensable de dire et d'assumer, c'est une vraie question pour tous les responsables politiques que nous sommes, qu'une vie politique moderne, une vie politique qui renouvelle les pratiques politiques, une vie politique qui favorise le non-cumul des mandats dans le temps et dans le nombre de fonctions, doit penser, par conséquent, les allers et retours entre la vie politique et la vie professionnelle. Parce que sinon, il y a une contradiction majeure.

Je trouve donc que ce n'est pas très élégant de votre part d'utiliser ce Conseil pour le faire, mais je suis absolument ravie que cela m'ait donné l'occasion de vous répondre, et d'un point de vue factuel et du point de vue des principes.

Je vous invite à échanger avec les acteurs économiques concernés de la manière dont ils goûtent la petite manœuvre que M. Reneaume et vous-même avez essayé d'installer, parce que quand vous faites cela, vous attaquez la présidente de Nantes Métropole, et c'est bien volontiers que je vous réponds, et vous pouvez continuer à faire cela pendant un petit moment, je peux vous dire qu'il en faudra un petit peu plus pour me faire revenir sur des questions de principe. Mais quand vous faites cela, vous salissez un acteur économique de renom, reconnu par tout le monde, qui n'est pas vraiment connu pour ses accointances socialistes, de plus, mais plutôt par sa proximité avec la Région, et donc, vous mettez en doute l'intégrité d'un président de fonds de dotation. Et cela, je vous le dis, c'est un mauvais choix que vous avez fait.

Je vous propose que nous puissions avancer.

*Réaction dans la salle.*

Non, c'est terminé. Je crois avoir été extrêmement large. Ce sujet n'est pas à l'ordre du jour. Il n'est même pas l'ordre du jour de la Métropole. Ce sujet n'a rien à voir avec la culture. Moi, j'ai envie que nous puissions parler de culture.

David Martineau. Je donne la parole à David Martineau.

---

**M. MARTINEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 12, intitulé :

*Culture – Équipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Conventions – Avenant – Approbation*

**M. MARTINEAU, Adjoint** – J'ai toujours des choses réjouissantes est très intéressantes à vous présenter dans cette délibération n° 12. D'abord, un soutien pour notre convention avec l'Institut français. C'est ce dispositif qui nous permet de faire voyager les artistes de tous champs disciplinaires de la ville sur le territoire, à l'international. L'année dernière, ce sont plus de 23 projets qui ont pu être financés.

**I – 64**

Dans un certain nombre de zones, on va trouver beaucoup d'artistes qui se déplacent, je pense particulièrement au Québec et au Canada francophone. Mais aussi partout dans le monde, avec des projets qui ont pu se porter et permettre le développement de projets artistiques de notre scène nantaise, toujours aussi vigoureuse. 45 000 € sont proposés à votre vote, qui viendront s'ajouter aux 45 000 € portés par l'Institut français, ce qui nous permettra de disposer d'un budget de 90 000 € pour cette année 2018, comme c'était le cas en 2017, pour mener à nouveau des projets de mobilité des artistes.

Ensuite, une délibération un petit peu technique sur les tarifs de réalisation de fourniture de travaux de reproduction des collections patrimoniales. Je vous propose soit que j'y passe une demi-heure, soit que j'y passe dix ou vingt secondes, pour vous dire que l'objet de cette délibération est de simplifier des tarifications qui étaient, comment dire, éparses, non maîtrisées, inefficaces, non lisibles par nos différents établissements, pour proposer une tarification au coût, une tarification modeste, une tarification homogène, au prix coûtant, via cette révision de tarification. Avec un nouveau principe qui est porté (on parlait tout à l'heure de la question de l'open data et de la capacité des acteurs culturels de se positionner sur ce champ) avec le choix de retenir une licence Etalab, qui permet la libre diffusion des droits de reproduction de nos œuvres via les copies qui pourront en être faites.

Ensuite, on trouve quatre acquisitions pour le musée d'Arts, pour des montants de 2 800 €, 4 200 €, 13 000 € et 12 800 €. À noter que l'on ne peut que se féliciter de ces acquisitions parce que c'est la poursuite de la politique qui a toujours été menée (vous avez les images qui apparaissent au fur et à mesure de ma présentation), la politique a toujours été menée au musée d'Arts que de continuer d'acquérir. Cela permet aujourd'hui d'avoir cette particularité que le musée d'Arts partage avec le musée de Grenoble, la capacité de proposer un fonds dont plus de la moitié des œuvres sont des œuvres post 1900. Nous poursuivons donc cette logique portée par nos pères, nos grands-pères et nos arrière-grands-pères, qui ont toujours su doter ce musée d'Arts de politiques d'acquisitions ambitieuses.

Pour le Muséum, une petite rectification concernant l'achat d'un tronc d'arbre fossilisé, puisque ce ne sont pas 3 000 € qu'il fallait noter, mais 2 500 €. Je vous propose donc de pouvoir corriger cette petite erreur dans une délibération précédente.

Je finirai par deux conventions de partenariat. La première entre le Conservatoire, La Folle Journée et le Fonds de dotation pour permettre à la fois à La Folle Journée d'être accueillie, comme c'est le cas maintenant depuis de nombreuses années, lors de La Folle Journée, mais surtout, qui permet au fonds de dotation de proposer 5 418 € de financements au Conservatoire pour venir acheter des instruments et compléter le parc musical du Conservatoire. C'est évidemment un outil très important pour nous, parce que cela permet à un certain nombre de familles modestes de proposer à leurs enfants de faire des pratiques musicales sur des instruments qui sont chers et donc, de pouvoir mettre ces instruments chers à la disposition de ceux qui en ont le plus besoin.

Enfin, toujours concernant le Conservatoire, il y a le retour de la convention de partenariat avec l'ensemble Utopik, qui est d'ailleurs présent ce soir au théâtre Graslin, avec des actions pédagogiques et des actions de diffusion au cours de la saison qui sont ouvertes aux élèves du Conservatoire.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme le MAIRE** – Merci. Monsieur Reneaume, sur la délibération concernée.

*Rires.*

**M. RENEAUME, Conseiller municipal** – Je vais être honnête avec vous, Madame. Je voudrais revenir sur l'intervention que vous venez de faire.



**I – 65**

**Mme le MAIRE** – Non, je vous ai déjà répondu, Monsieur Reneaume.

**M. RENEAUME, Conseiller municipal** – Vous me citez, Madame. Excusez-moi de vous couper, je ne le fais jamais.

**Mme le MAIRE** – Monsieur Reneaume, j'ai la police de cette assemblée. Je redis que je ne tolérerai pas que toutes les délibérations importantes soient perturbées par des sujets qui ne relèvent ni de l'ordre du jour, nous avons un règlement intérieur, ni du Conseil municipal, ni même du Conseil de la Métropole. J'ai accepté de répondre à Mme Hamel parce qu'elle posait ce sujet et j'ai considéré que pour la transparence vis-à-vis de tous les Nantais, c'était important. J'assume la police de l'assemblée.

Je vous dis donc que je mets la délibération aux voix. Ensuite nous passerons les deux délibérations d'Aymeric Seassau, qu'enfin, nous passerons la délibération de Robin Salecroix, qui, malheureusement, à une difficulté parce qu'il doit assister à des obsèques cet après-midi et qu'ensuite, nous ferons la pause déjeuner. Si vous voulez avoir un échange avec moi sur ce sujet, Monsieur Reneaume, je suis à votre entière disposition pendant la pause déjeuner pour le faire.

Je mets la délibération aux voix.

**M. RENEAUME, Conseiller municipal** – Cela fait deux fois que vous refusez la parole depuis ce matin, Madame. Je trouve que ce n'est franchement pas correct de votre part. Et je voulais vous parler du règlement intérieur.

**Mme le MAIRE** – Je vous demande, Monsieur Reneaume, de respecter la police de cette assemblée.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Madame le Maire, nous vous demandons une suspension de séance s'il vous plaît, afin d'ajuster notre attitude suite à votre refus de nous laisser la parole.

*Réactions de réprobation dans la salle.*

**Mme le MAIRE** – Comment vous dire ?

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Monsieur Reneaume souhaite simplement vous répondre sur le point sur lequel vous l'avez interpellé, Madame le Maire.

**Mme le MAIRE** – Dans le cadre de ma grande tolérance, ce matin, je vais vous faire une proposition, si vous le voulez bien. Nous allons passer toutes les délibérations, parce que je tiens à ce que l'ordre du jour soit respecté. Je ne veux pas que l'on prive les Nantais des sujets qui les intéressent. Les sujets qui les intéressent, ce sont la délibération culture, la délibération lecture et à la fin des délibérations, avant la suspension de séance, par courtoisie, Monsieur Reneaume, je vous redonnerai la parole.

Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de M. Martineau, Mme Bassal, Mme Hakem, M. Blineau, Mme Bocher, M. Salecroix, M. Lebrun, M. Mauduit, M. Junique et Mme Salomon pour la convention avec le Fonds de dotation et la Folle journée.*

**Mme le MAIRE** – Je suis très heureuse de donner la parole à Aymeric Seassau pour nous parler de lecture.

**I – 66**

**M. SEASSAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 13, intitulé :

*Politique de la lecture publique et du livre – Prix Bermond-Boquié – Convention – Approbation*

**M. SEASSAU, Adjoint** – Je ne suis pas si je suis très heureux de la prendre dans ces conditions, mais nous allons essayer.

Je voulais d’abord m’associer pleinement aux propos de ma collègue Julie Laernos sur ce qu’elle a exprimé au sujet des auteurs de bande dessinée. Il est vrai qu’ils étaient très nombreux, nantais, à être dans l’appel à la mobilisation à Angoulême. Et je veux dire, de ce point de vue, que je crois que notre ville est accueillante pour l’ensemble de ces démarches, puisque nous avons accueilli une restitution des États généraux de la BD il y a maintenant deux ans, alors que cette restitution était toute fraîche sortie. Nous avons accueilli également les États généraux de l’imaginaire aux Utopiales pour la scène science-fiction qui, elle aussi, se pose des questions.

Évidemment, le festival d’Angoulême, dont on sort, fait question tous les ans, puisqu’il y avait eu, il y a deux ans, l’affaire de la sélection du jury, avec des autrices complètement absentes. C’est donc l’occasion pour moi de vous inviter toutes et tous à la belle exposition de la maison Fumetti, avec 25 autrices incontournables du féminisme en BD, de l’Équateur à la Russie. C’est une très belle exposition.

Le lien est tout trouvé pour moi pour vous parler du festival Atlantide, qui accueillera de la bande dessinée, à nouveau 50 auteurs en provenance de 20 pays, avec, pour la première fois, une soirée dédiée aux auteurs victimes de la censure, qui sera labellisée « Saison des droits humains ». C’est aussi une occasion de rattrapage pour ceux qui n’ont pas vu la belle exposition « Regards de migrants », puisque la bibliothèque municipale exposera le livre *Encyclopédie des migrants* et une partie seulement de l’exposition, mais pour ceux qui ne l’ont pas vue, ce n’est déjà pas mal.

Dans la délibération, nous avons une participation au Bermond-Boquié, qui est le prix de littérature jeunesse du festival Atlantide, qui s’étioffe petit à petit. Nous accueillons cette année les clubs de lecture de Saint-Sébastien et nous proposons d’octroyer une dotation à ce prix, comme cela se fait dans tous les prix de France, à peu près, de 2 000 €.

La deuxième partie de la délibération porte sur la convention avec l’association Le Dernier Spectateur, dont je vous ai déjà souvent parlé et dont je veux rappeler que l’activité principale consiste en des ateliers d’écriture visant des publics particuliers : allocataires du RSA, publics en grande difficulté, allocataires de l’allocation adulte handicapé, patients chroniques en hôpital ou en hôpital de jour. Il faut entendre, voir, lire le travail de cette association, qui est tout à fait remarquable, tant il est vrai que se mettre à écrire et à s’exprimer, c’est partir à la reconquête de soi.

Je vous remercie pour votre attention.

**Mme le MAIRE** – Merci. S’il n’y a pas de demandes d’intervention, je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l’unanimité.*

**M. SEASSAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 14, intitulé :

*Convention pluriannuelle d’objectifs entre l’État, le Département de Loire-Atlantique, la Ville et le Centre chorégraphique national de Nantes – Approbation*

**M. SEASSAU, Adjoint** – Il s’agit de la convention pluriannuelle d’objectifs pour le Centre chorégraphique national de Nantes, qu’il vous est proposé d’approuver. Je vous en épargne la

**I – 67**

lecture, mais il s'agit d'intégrer le CCN dans le rayonnement international et national des productions et des créations en matière de danse, de favoriser la diversité d'écritures et d'esthétiques, de renforcer la place de la danse à Nantes. Et je crois que de ce point de vue, nous avons tous pu remarquer l'impact de l'arrivée d'Ambra Senatore et la réussite du festival Trajectoires, qui met notre CCN sur une trajectoire nouvelle. C'est ce que nous vous demandons d'approuver.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de M. Martineau, M. Mauduit et Mme Salomon.*

**M. SALECROIX, Conseiller municipal**, donne lecture du dossier n° 23, intitulé :

*Associations vie étudiante – Première répartition de subventions – Approbation*

**M. SALECROIX, Conseiller municipal** – Madame le Maire, mes chers collègues, il vous est proposé de procéder à une première répartition de subventions dans le domaine de la vie étudiante et du logement des jeunes, pour un montant total de 3 000 €, à l'association LS Faire tes mains, à hauteur de 1 000 €, pour le soutien à des cours de langue des signes destinés aux étudiants et bénévoles d'associations, au théâtre Amok, à hauteur de 2 000 €, pour soutenir des interventions en milieu étudiant sur le campus du Tertre, sous l'appellation de « Petits boulots pour... » Il s'agit cette fois de la deuxième année d'actions qui concernent la perception du travail chez les jeunes, dont les étudiants.

Et pour votre information, en 2017, pour un montant total de 120 000 €, notre collectivité a fléchi un certain nombre d'aides dans le domaine de la vie étudiante et du logement des jeunes, en direction d'une vingtaine de partenaires, dans le domaine du logement, comme je l'évoquais, de la culture ou encore de la lutte contre la précarité, au bénéfice de tous les jeunes Nantais.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Monsieur Reneaume.

**M. RENEAUME, Conseiller municipal** – Il faudrait peut-être d'abord voter la délibération.

**Mme le MAIRE** – Merci de me le rappeler. Je mets cette délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**Mme le MAIRE** – Monsieur Reneaume.

**M. RENEAUME, Conseiller municipal** – Vous voyez que je suis attentif au règlement... Je voudrais quand même réagir, et merci de m'en donner quand même l'occasion. Vous savez très bien que je n'ai pas du tout d'approche partisane au sein de cette enceinte.

*Rires.*

Ceux qui rigolent, ce sont ceux qui ne me connaissent pas bien, c'est tout. Je suis sincèrement choqué du fait que vous soyez aujourd'hui en train d'inverser les choses. Vous avez fait en sorte que soit embauchée Karine Daniel. Je ne mets absolument pas en cause ses qualités personnelles, bien entendu. Vous pouvez admettre tout de même qu'ici, on s'en étonne, et bien au-delà de cette enceinte. Premier point.

Deuxième point, nous accuser, derrière, et moi en particulier, puisque vous me citez nommément, de manœuvre politique, je suis désolé, mais c'est assez déplacé. J'essaie plutôt de

**I – 68**

réagir de façon naturelle quand je suis face à des décisions qui me choquent. J'en ai parlé avec le président du Fonds, qui a reconnu, et je ne vais pas me permettre d'aller au-delà, parce qu'il vous en parlera lui-même, qu'à minima, c'était une maladresse, quelles que soient les...

Ce que je voudrais vous faire, ce sont deux propositions de modification du règlement intérieur, suite à l'expérience que je commence à en avoir. La première, Madame, quand vous citez quelqu'un nommément, laissez-lui automatiquement la possibilité de répondre. Vous m'avez refusé deux fois la parole depuis ce matin. Je trouve que c'est beaucoup. Il n'y avait pas d'agressivité dans mes propos.

La deuxième, c'est que quand le rapporteur se permet de répondre en balançant un chapelet de questions alors que nous savons que nous n'avons plus le droit de répondre aux questions qu'il nous pose après son exposé, je ne trouve pas cela très normal. C'est ce qu'a fait M. Robert. Si vous n'êtes pas d'accord avec moi, je suis désolé, mais c'est que vous avez, vous et peut-être quelques autres autour de vous, en tout cas dans votre famille politique, un vrai problème avec l'exercice démocratique.

*Réactions de désapprobation dans la salle et applaudissements.*

**Mme le MAIRE** – Merci. Trois choses, rapidement, parce que je crois qu'il est l'heure d'aller déjeuner. D'abord, Monsieur Reneaume, vous siégez dans un groupe politique, alors, vous pouvez nous dire que vous n'avez pas d'appartenance, mais ici, vous siégez au titre d'un groupe politique. Vous savez, moi, je considère que d'avoir des convictions, dans la vie, c'est une qualité. À un moment, il faut assumer où l'on est. Ici, vous siégez au sein d'un groupe politique.

La deuxième chose, très factuelle, porte sur le règlement intérieur. Je rappelle que nous y avons travaillé en début de mandat. Je rappelle qu'il a été voté, collectivement d'ailleurs, en début de mandat.

Enfin, la dernière chose, pour clore définitivement cette question du Fonds de dotation, je voudrais vous dire une chose très simple : vous savez, si Mme Daniel n'avait pas été la meilleure candidate face à des candidats lyonnais ou parisiens, le président du Fonds de dotation, Bruno Hug de Larauze, n'aurait pas retenu cette candidate.

Je vous invite à faire la pause déjeuner.

*Suspension de séance à 13 h 24.*

---

*Reprise de séance à 15 h 00.*

**M. MARTINEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 15, intitulé :

*Convention de partenariat entre l'État, la Ville de Nantes, le Département de Loire-Atlantique et Le Pannonica (association Nantes Jazz Action) – Approbation*

**M. MARTINEAU, Adjoint** – Merci beaucoup, Madame le Maire. La délibération n° 15 consiste en une convention de partenariat entre l'État, la Ville de Nantes et le Département de Loire-Atlantique concernant le Pannonica, en tout cas l'association Nantes Jazz Action qui porte la salle du Pannonica.

Un petit commentaire sur cette nouvelle convention de partenariat, d'abord, pour signaler tout l'intérêt de pouvoir travailler avec des associations telles que Nantes Jazz Action, qui nous a proposé, pour cette nouvelle convention, un projet très largement renouvelé. Avec, au-delà de ce que nous savons déjà pour le Pannonica (qui, vous le savez déjà, fait partie des trois ou quatre références nationales en termes de jazz, avec un public pointu et des programmations extrêmement pointues et extrêmement reconnues par la profession), une proposition de nouveau projet du Pannonica peut-être plus ouverte vers l'extérieur. A la fois pour poursuivre ce

**I – 69**

qui fait la force de son travail depuis maintenant des dizaines d'années, mais aussi pour ouvrir son travail à de nouvelles formes, avec de la présence dans l'espace public, dans le quartier Saint Félix, notamment, autour de la place Viarme, autour du marché Talensac. Un certain nombre de propositions vont nous arriver.

Et puis, le Pannonica s'ouvre de plus en plus et continuera de s'ouvrir aux partenariats culturels, avec des partenaires tels que le théâtre de la Ruche, à travers aussi de nombreuses collaborations, comme avec les Rendez-vous de l'Erdre et autres acteurs culturels.

Nous sommes donc ravis de pouvoir accueillir dans cette convention ce nouveau projet du Pannonica, que nous continuons évidemment de soutenir fortement. Je vous le dis, c'est une salle qui fait référence. Vous verrez que dans la délibération, nous vous proposons de maintenir la subvention de fonctionnement de cette scène de musique actuelle, jazz et musique improvisée, pour un montant de 160 000 €.

Et comme je vous l'ai déjà dit tout à l'heure dans une délibération, le Pannonica est à la manœuvre ce lundi pour le Concert du centenaire qui nous permettra de fêter les 100 ans de l'arrivée du jazz en Europe et à Nantes.

**Mme le MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. MARTINEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 16, intitulé :

*Convention de partenariat culturel Ville de Nantes – Nantes Métropole Habitat – Approbation*

**M. MARTINEAU, Adjoint** – Encore une convention de partenariat, cette fois-ci entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole habitat. C'est une convention-cadre qui nous ouvre un programme de travail autour de trois points particulièrement : la structuration d'une offre de médiation dans les quartiers, l'incitation des habitants et des locataires à s'impliquer dans les processus de création partagée, particulièrement, et le développement d'actions spécifiques hors les murs, là où Nantes habitat est présent et où la politique municipale, aujourd'hui, est présente. A travers les créations partagées, je l'ai dit, mais aussi à des dispositifs tels que les « scènes vagabondes » ou alors, cette nouvelle ligne de crédit développée pour ce budget 2018 sur les projets culturels de quartier.

C'est une convention qui permettra donc à la Ville et à Nantes Métropole habitat d'intensifier et de poursuivre un réseau de relations déjà présentes sur le territoire, mais d'aller encore plus loin pour la culture pour tous dans les quartiers populaires nantais et dans l'ensemble des quartiers où Nantes habitat héberge des habitants. C'est aussi un travail de prototype ou préfiguratoire de convention plus large qui pourrait se signer, à l'avenir, avec d'autres bailleurs sociaux présents sur le territoire nantais.

**Mme le MAIRE** – Non, Monsieur Roussely.

**M. ROUSSELY, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Mes chers collègues, les Nantais le savent, Nantes Métropole habitat, office public de l'habitat de la Métropole nantaise, avec ses 25 000 logements, occupe une place majeure dans le maintien de la cohésion sociale. Ses 600 salariés, dont 350 personnes au service des locataires, contribuent à l'équilibre social et urbain de Nantes.

Mais pourquoi cette délibération concernant une convention de partenariat culturel entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole habitat ? Nous comprenons que vous vouliez mettre en place

**I – 70**

une convention-cadre, mais les Nantais, et tout particulièrement les élus, sont en droit de s'interroger et de vous interroger sur son contenu.

Vous demandez aux élus, qui représentent les Nantais, un double chèque en blanc. Un premier chèque en blanc à un groupe de pilotage sur le calendrier, les moyens mobilisés, le financement, ce groupe n'ayant en son sein aucun élu. Un second chèque en blanc, semble-t-il, quant au coût et aux moyens attribués dans le cadre de cette convention.

Je vous cite : « mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la mise en place des actions communément validées : financement de projets, mobilisation de ressources internes, etc. » Pouvez-vous nous donner et donner aux Nantais plus de précisions sur cette convention pour le moins obscure, sur les aspects que je viens de citer, notamment sur les dépenses supplémentaires qu'elle pourrait générer ? Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Patrice.

**M. BOUTIN, Conseiller municipal** – Madame le Maire, chers collègues, la Ville veut accentuer son action pour permettre des propositions de culture pour tous les publics, sur tous les quartiers. Le partenariat entre la Ville et Nantes Métropole Habitat est de cette veine. Les différentes actions devraient permettre aux habitants qui liront ou entendront cette proposition d'avoir accès à plusieurs possibilités, du cousu main.

Nous insistons sur la dimension de la médiation pour pouvoir s'adresser à tous les publics. Il s'agit en effet d'abord d'expliquer, de comprendre, d'expérimenter. Un grand nombre d'habitants ne pratiquent pas d'activités culturelles, vont peu ou pas participer à des spectacles. Nous devons faire en sorte qu'ils puissent y accéder, non comme une obligation de résultats, mais comme un chemin vers des découvertes, des émotions.

Pour cela il faut s'ouvrir à un public plus large, il faut favoriser l'émergence de formes atypiques qui ne soient pas forcément créées pour les salles de spectacle. Il faut soutenir ces pratiques, soutenir ces créations pensées pour l'espace public, centres-ville ou quartier, pour des lieux publics comme les établissements scolaires, les centres sociaux, les bars, les jardins partagés, etc. C'est soutenir l'accès à la culture pour tous, large et varié, c'est soutenir et inventer du lien là où il y en a besoin. Misons qu'elles puissent donner des envies d'y retourner avec d'autres, d'essayer de nouvelles pratiques.

Nous proposons qu'au fur et à mesure, ces actions soient évaluées, de concert entre les antennes de Nantes Métropole habitat et les équipes et adjoints de quartier, en recueillant les avis des habitants ayant participé aux différentes actions. Il s'agit d'apprécier ensemble l'adéquation entre la proposition et ce qui est vécu, perçu. La convention pourrait alors évoluer pour prendre en compte les propositions ressortant de ces évaluations.

Je vous remercie pour votre attention.

**Mme le MAIRE** – Merci. David Martineau.

**M. MARTINEAU, Adjoint** – Merci, Madame le Maire, merci, mes chers collègues, pour vos interventions. Pour répondre aux interrogations de M. Roussely, je répète ce que je disais dans la présentation de la convention : il s'agit bien d'une convention-cadre qui cherche à établir un certain nombre de coopérations renforcées autour de dispositifs existants. Ils sont très nombreux.

J'en ai cité quelques-uns tout à l'heure, mais on peut penser au Bureau des projets, aux créations partagées, aux Scènes vagabondes, aux maisons de quartier, avec leur rôle de diffusion, à tout ce qui peut exister dans le cadre de la politique de la ville, dans le cadre de présence dans les quartiers. Vous savez que toutes nos grandes scènes nantaises sont jumelées avec un quartier, même les scènes du Département, par exemple le Grand T, qui est jumelé

**I – 71**

avec le quartier de la Bottière, le LU, qui est jumelé avec le quartier Malakoff, l'installation de la Libre usine à Malakoff.

Il y a aujourd'hui des politiques de résidences qui sont en train de se développer aussi dans les quartiers populaires et surtout, aujourd'hui, nous venons de prototyper, dans le quartier des Dervallières, j'ai un adjoint de quartier juste à côté de moi qui en est ravi, un projet culturel de quartier qui cherche à faire vivre l'ensemble de ces dispositifs et en particulier, à faire connaître ces dispositifs au plus grand nombre et pas simplement à ceux qui auraient déjà cette proximité qui leur permettrait d'avoir accès à l'ensemble de cette offre qui est aujourd'hui multiple et de qualité, je crois. La Ville de Nantes étant unanimement reconnue dans le réseau des métropoles pour cette politique envers les quartiers populaires et la culture pour tous.

Pour vous répondre, Monsieur Roussely, même si je vois que vous ne m'écoutez pas, il y a la mise en route de ces dispositifs existants, mais en effet, nous ne nous interdisons pas, avec Nantes habitat, d'imaginer de nouveaux dispositifs reposant sur nos forces propres et surtout, sur l'initiative des habitants. Ici, je crois que le plus important, c'est de mettre l'habitant au cœur et de ne pas avoir peur des propositions émanant des habitants.

Aujourd'hui, si l'on parlait en termes de management, on dirait que la politique culturelle nantaise est quand même beaucoup plus « bottom up » qu'elle n'est « top down », et c'est la naissance des projets par le terrain qui donne le fait que l'on puisse soutenir ces projets. Dès lors, évidemment, nous espérons que le dispositif sera suffisamment souple.

C'est pour cela qu'il n'est pas précisé de façon explicite dans la délibération, pour pouvoir accueillir un certain nombre de ces projets et indiquer que cette action politique et ces projets nouveaux seront une priorité, à la fois du bailleur et de la Ville, comme c'est le cas maintenant depuis de nombreuses années sur notre territoire. Cela a été dit tout à l'heure dans l'intervention : expérimenter, comprendre et expliquer. Ce sont aussi trois mots-clés pour ce dispositif de collaboration avec Nantes habitat.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets aux voix la délibération. Pardon, Madame Garnier.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. C'est juste pour dire que nous trouvons le dispositif plutôt intéressant. La culture de proximité, cela a toujours du sens. Par contre, les dispositions financières afférentes n'étant pas précisées dans la délibération et M. Martineau nous ayant précisé qu'elles pourraient arriver ultérieurement en fonction des dispositifs qui seraient mis en place, nous nous abstenons, pour l'instant, sur cette délibération.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

---

**M. CHATEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 17, intitulé :

*Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions et avenant – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Acquisitions – Approbation*

**M. CHATEAU, Adjoint** – Cette délibération présente l'aide de la Ville aux associations œuvrant dans le domaine des patrimoines. Elle nous permet donc de mieux appréhender l'étendue, la diversité des patrimoines nantais et des associations qui interviennent pour les mettre en valeur. Vous avez le détail sur les différents champs patrimoniaux qui sont soutenus par la Ville, à commencer par le patrimoine architectural et urbain et notamment, par les restaurations, la conservation du patrimoine. Avec une proposition de reconduction de la convention pluriannuelle pour la période 2018-2020 pour l'association Nantes Renaissance, qui mène des actions sur le partage, la préservation et la valorisation des patrimoines nantais et de ses

**I – 72**

métiers. Il est proposé, en plus de la convention, d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 515 €.

Toujours dans le champ du patrimoine, mais là, sur le patrimoine historique et archivistique, je rappelle que la Ville soutient le Centre généalogique de Loire-Atlantique, la Société académique de Nantes et de Loire-Atlantique, l'association Nantes Histoire, qui concourent elles aussi à mettre en valeur nos patrimoines.

Maintenant, dans le domaine du patrimoine industriel, fluvial, maritime et technique, nous vous rappelons, dans la délibération, l'ensemble des associations œuvrant dans ce champ, notamment la Maison des hommes et des techniques, l'Histoire de la construction navale, l'Association des amis du musée des Sapeurs-Pompiers, l'association Entreprise et patrimoine industriel, le Cercle de la belle plaisance nantaise ou encore, le Centre d'histoire du travail et l'association Pro Arte Graphica, qui gère le musée de l'Imprimerie, que l'on connaît bien et qui intervient notamment à travers des expositions et des débats pour mettre en valeur les collections du musée, et qui intervient aussi lors des Journées du patrimoine. C'est toujours un moment très fréquenté par les Nantais.

Il vous est proposé de reconduire la convention pluriannuelle pour la période 2018-2020, également, et d'attribuer une subvention d'un montant de 71 250 € au titre de l'année 2018, la subvention de fonctionnement annuelle pour le musée de l'Imprimerie.

Par ailleurs, dans le cadre des animations et des ateliers organisés pour commémorer les 50 ans des événements de mai 68, nous vous proposons d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € au Centre d'histoire du travail, qui a souhaité proposer son expertise et contribuer à l'organisation et à l'animation d'ateliers, du mois de janvier jusqu'au mois de mai prochain, pour accompagner aussi la Ville dans cette manifestation. La direction du patrimoine travaille avec le Centre d'histoire du travail sur ce sujet. La subvention exceptionnelle permettra au Centre d'histoire du travail de nous accompagner dans cette démarche.

Concernant l'aide à l'investissement, je rappelle le travail important mené par l'association la Cale 2 l'île, notamment sur l'entretien de bateaux du patrimoine et sur le volet social de leur activité, parce qu'ils favorisent aussi la réinsertion, l'intégration des jeunes en les faisant travailler à la remise en état de bateaux du patrimoine. C'est un volet extrêmement important pour la Cale 2 l'île et l'ensemble de ses bénévoles. Il est proposé de les accompagner pour des travaux dans l'atelier sur le système d'aspiration des poussières. C'est un matériel qui coûte 16 000 € et la Ville accompagnera à hauteur de 8 000 € l'acquisition de cet équipement, qui était attendu et qui est important pour le travail dans de bonnes conditions dans l'atelier de la Cale.

Il faut souligner ensuite, dans le volet des patrimoines immatériels, le soutien aux associations Dastum 44, Les Anneaux de la mémoire, Mémoire de l'outre-mer, Métisse à Nantes, cette dernière notamment à travers la proposition d'une subvention d'un montant de 25 960 € au titre de l'année 2018. Je rappelle que Métisse à Nantes développe des projets autour de l'histoire de la traite de l'esclavage et des héritages culturels. C'est un travail important qui est mené par cette association.

Un mot sur la commémoration du 10 mai 2018, avec la participation de nombreuses associations sur l'aide à la médiation à travers un temps spécifique, cette année, autour du 10 mai, puisque nous célébrerons les 170 ans de l'abolition définitive de l'esclavage dans les colonies françaises avec le décret Schœlcher, et les 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Nous aurons donc, cette année, une commémoration un peu spécifique qui sera organisée.



**I – 73**

Plusieurs associations ont répondu à l'appel à projets. Dont l'association Hetsika, à qui il vous est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 2 000 € pour leur projet intitulé « Regards croisés de l'histoire commune entre la France et Madagascar sur la conquête des droits humains et des libertés ». Il y aura des projections, il y aura des concerts, notamment faisant participer la chorale Gospel Rhapsody et le cœur d'enfants du collège Gaston Serpette. Une subvention pour la FAL 44, la Ligue de l'enseignement, pour un montant de 2 500 €, toujours pour un projet autour du 10 mai sur un temps de formation, des ciné-débats et la participation de jeunes à cette cérémonie du 10 mai.

Il est aussi proposé de soutenir l'ACCOORD, qui a aussi fait une proposition intitulée « Discrimi Nantes » autour de deux rallyes qui seront organisés au mois d'avril prochain. Il est proposé un soutien d'un montant de 2 000 € pour l'ACCOORD dans le cadre de ce programme. Je précise aussi que l'ensemble du programme de la commémoration est labellisé par la Saison des droits humains et je souligne aussi le suivi tout particulier de mon collègue Gildas Salaün sur tout le dispositif de la commémoration du 10 mai et évidemment, sur la Saison des droits humains, qui labellise toute cette période de commémoration. Évidemment, la programmation n'est pas que sur le 10 mai : c'est étendu sur plus d'une semaine, avec toute une programmation qui vous sera dévoilée dans les semaines à venir.

Toujours en matière d'aide au patrimoine, en l'occurrence, le patrimoine bâti, il y a les aides classiques au patrimoine avec les aides à la personne, les aides à la pierre, les aides au diagnostic, pour un montant de 33 226, 57 €. Vous avez le détail des copropriétés concernées.

Les collections du Château des ducs de Bretagne, du musée d'Histoire, vont s'enrichir. Elles vont s'enrichir de trois objets, pour un montant total de 7 211 €. Il s'agit d'un pot à eau, une jatte circulaire de 1810 à décor abolitionniste, d'une part. Vous avez aussi une verseuse en argent de 1790 dites « marabout », et une paire de flambeaux de 1748, qui vont rejoindre les collections du Château.

Voilà, Madame le Maire, pour cette délibération sur le patrimoine.

**Mme le MAIRE** – Merci. Madame Garnier.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. J'avais une question de forme sur quelques associations, notamment par exemple Dastum, pour lesquelles vous proposez le renouvellement de la convention d'objectifs, mais je n'ai pas trouvé, dans le dossier, les montants financiers associés, s'il y en a. Est-ce que vous pouvez nous préciser leur montant et où nous pouvons les trouver ?

Ensuite, je voulais profiter de ce dossier pour vous interroger sur la situation du site de l'ancienne école d'architecture, parce que cela fait bientôt dix ans que les locaux sont vides puisque l'école a déménagé en 2009. Nous sommes interpellés de manière récurrente par des riverains qui nous remontent leurs préoccupations grandissantes sur le site de l'école, qui nous disent que des personnes se sont installées sur le site, que ces personnes ont commencé par faire des plantations de fruits et de légumes, que depuis quelque temps, il y a maintenant des constructions de cabanes, qu'il y a des installations pérennes d'habitants sur le site. Je vois que cela vous émeut. Peut-être avez-vous les mêmes retours que moi.

Il semblerait, mais je mets des guillemets et un conditionnel, volontairement, que les habitants qui ont interrogé ces personnes, les voyant très affairées à s'occuper d'une zone de ce site, se seraient vu répondre qu'elles étaient en train de préparer un terrain de football pour les jeunes. C'est quand même un site qui appartient à l'État, qui, je crois, va être cédé à la Ville cette année, en 2018, et il semblerait que des choses un peu étonnantes s'y passent, sur ce site-là comme sur quelques autres sites de la ville. Ce que les habitants qualifient volontiers de « petite ZAD » semble parfois se multiplier. Je voulais avoir des informations sur le sujet. Êtes-

**I – 74**

vous alertée de cet état de fait ? L'avez-vous remonté à la préfecture et quelles sont les mesures que l'on peut prendre pour éviter ce type de difficultés ?

**Mme le MAIRE** – Merci. Olivier Chateau pour le premier point et Alain Robert pour le deuxième.

**M. CHATEAU, Adjoint** – Pour ce qui concerne la subvention à Dastum 44, le montant de la subvention est au Budget primitif. Effectivement, elle n'est pas détaillée dans la délibération parce que nous n'avons pas l'ensemble des associations avec le détail du montant. Nous avons plutôt mis en avant les associations conventionnées avec les montants les plus importants, mais pour Dastum, ce sont 10 000 €. C'est le montant de la subvention qui est au Budget 2018.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Excusez-moi, mais d'une manière générale, ce serait quand même bien, comme pour les autres délibérations, d'avoir le détail dans un tableau récapitulatif à la fin, comme c'est le cas sur d'autres délibérations.

**Mme le MAIRE** – Merci. Alain Robert, pour le deuxième point.

**M. ROBERT, Adjoint** – J'essaye de trouver le lien qu'il peut y avoir entre la délibération présentée par Olivier Chateau et le site de l'ex-école d'architecture et j'admire vos prouesses d'inventivité et de connexion d'idées. Vous êtes complètement dans l'imaginaire nantais. On parle d'un sujet et l'on s'envole autre part, on atterrit sur un autre sujet. Il n'y a qu'un seul problème, qui est que nous sommes au Conseil municipal de Nantes, qui est une instance bien organisée, avec des délibérations, le vote de décisions, et cela risque de tomber dans la discussion ouverte, comme on pourrait la tenir dans un café ou un forum. Cela donne un côté assez sympathique à l'assemblée, mais il y a un moment, je pense, où l'on va atteindre les limites de l'exercice.

Pour répondre précisément, apparemment, les personnes qui vous ont interpellées, soit ne suivent pas très bien le dossier, parce qu'elles ne vous ont pas tout dit, mais elles ont toutes été invitées, mardi 30 janvier dernier, à une grande réunion publique. La salle était archi-comble. J'accompagnais Cécile Bir, adjointe de quartier, pour parler du devenir du site.

M. Bainvel connaît très bien le dossier également, mais il n'était pas là ce soir-là... D'habitude, vous nous faites le plaisir d'être présents aux réunions.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Je ne peux pas être partout.

**M. ROBERT, Adjoint** – Excusez-moi, je vais revenir au sujet. En clair, c'était une réunion publique, en effet, de relance de la concertation sur ce site parce que comme vous l'avez souligné, le site de l'ancienne école d'architecture est propriété de l'État. Pour le moment, il n'y avait pas de projet, l'État ne bougeait pas. L'État nous a annoncé sa décision de vendre ce site, mais pas à nous : à la Foncière publique solidaire, qui est le nouvel outil créé par l'État pour mettre en place une politique de mixité de l'habitat dans des fonciers publics qui sont actuellement en déshérence.

Cette réunion avait plusieurs objectifs. Le premier objectif était de présenter la Foncière publique solidaire, qui doit finaliser sa négociation avec l'État au cours de ce premier trimestre et donc, devenir propriétaire du site. Nous avons eu le plaisir d'accueillir le directeur général de cette Foncière publique solidaire, qui en a présenté les objectifs.

Le deuxième objectif de la réunion était, en amont du Conseil métropolitain d'avril, qui va arrêter le projet de plan local d'urbanisme métropolitain, en amont de cette présentation d'arrêt du PLU métropolitain qui va ensuite être soumis à enquête publique, comme vous le savez, au cours de l'année qui vient, de faire un focus plus particulier sur l'orientation d'aménagement que nous prévoyons sur ce site.

**I – 75**

En résumé, cette orientation d'aménagement prévoit d'abord et avant tout le renforcement de la place de la nature en ville. Il y a déjà une présence très forte d'espaces boisés classés et là, nous allons augmenter la protection végétale, sur recommandation, avec un travail très fin qui a été élaboré par le service des espaces verts. Nous allons donner à ce quartier, à ce site, une orientation résidentielle avec l'idée d'y réaliser autour de 180 logements, d'y incorporer une résidence pour les seniors et de développer sur le site un projet de jardins familiaux et partagés.

Cela me permet donc de rebondir par rapport aux occupants sur site. Très clairement, ce sont des occupants sans droit ni titre. Ils étaient présents lors de cette réunion publique. Nous leur avons tendu la main pour qu'ils viennent avec nous et avec les autres habitants du secteur travailler à l'élaboration du projet de jardins participatifs et familiaux et évidemment, travailler d'abord et avant tout aussi avec la Foncière publique solidaire, qui sera intéressée. Nous attendons leur réponse, parce que le fait est que leur activité n'est pas appelée à perdurer sur ce site, compte tenu du projet urbain que nous souhaitons y développer. Voilà les enjeux qui ont été présentés lors de cette réunion publique et qui feront l'objet d'une inscription au futur plan local d'urbanisme métropolitain.

**Mme le MAIRE** – Merci. Cécile Bir.

**Mme BIR, Adjointe** – Pour compléter les propos d'Alain Robert sur les jardins de ce site, le site Massenet, donc, il y a en effet depuis 2015 des occupants illégaux qui sont sur le terrain. L'État ne les a pas expulsés. Ils sont au courant de leur présence. Il y a des jardins en permaculture, il y a beaucoup de personnes qui passent, beaucoup de personnes du quartier qui s'arrêtent avec des enfants, c'est devenu un lieu vraiment très convivial. Vous aviez raison aussi de mettre des guillemets. J'y suis allée régulièrement : c'est un lieu convivial, c'est un lieu propre. Il n'y a rien qui traîne. Allez-y.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – C'est une ZAD !

**Mme BIR, Adjointe** – Non, ce n'est pas une ZAD, je suis désolée.

*Réactions dans la salle.*

**Mme le MAIRE** – Je vous propose que nous puissions écouter tranquillement et sereinement la totalité de la réponse de Mme Bir.

**Mme BIR, Adjointe** – Je peux vous assurer également qu'il n'y a pas des cabanes, il y a une cabane de jardin, dans laquelle personne ne dort, cela a été vérifié également, qui est également très propre. En effet, il y a des inquiétudes de la part des habitants, qui ne sont pas forcément justifiées parce que justement, comme vous, ils ne sont pas allés voir sur place. Moi, je vous invite à faire une visite et vous verrez de vos propres yeux que tout se passe bien.

En effet, ces gens-là, nous leur avons proposé d'être associés au projet, ils ne seront pas forcément partants parce que ce n'est pas leur projet au départ. Il est possible qu'ils ne participent pas, mais en tout cas, ils étaient dans un esprit constructif et la réunion s'est très bien passée. Mais personne ne dort dans les cabanes : vous pouvez rassurer les habitants qui vous ont interpellé.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je vous propose une nouvelle fois de revenir au sujet de la délibération, que je mets aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de M. Junique pour Pro Arte Graphica, Musée de l'Imprimerie.*

*Non participation au vote de M.Rebouh, Mme Naël, M. Salecroix, M. Huard, M. Martin, Mme Bassal, Mme Hakem et M. Moreau pour l'ACCOORD.*

**I – 76**

**M. CHATEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 18, intitulé :

*Travaux de reconstruction et de réhabilitation basilique Saint-Donatien – Validation du projet – Consultation des entreprises – Approbation*

**M. CHATEAU, Adjoint** – Cette délibération concerne le chantier important de la basilique Saint-Donatien Rogatien, avec cette phase 2, puisque comme vous le savez, il y a eu une première phase, les travaux d'urgence qui consistaient notamment à déblayer les gravats, à poser une sorte de parapluie au-dessus de la basilique et à procéder aux premiers travaux d'urgence, notamment de reconstruction de la voûte.

Là, nous allons entrer dans la deuxième phase, qui est la phase de reconstruction et de réhabilitation : reconstruction de la charpente, de la couverture, rénovation des parties détruites et dégradées par l'incendie, remise en état d'un certain nombre d'éléments qui ont été touchés à l'intérieur de la basilique. On va profiter de ces travaux pour réaliser aussi un certain nombre de restaurations de vitraux, de remise en état de l'orgue, de travaux d'accompagnement intérieur et extérieur et de mise aux normes d'accessibilité.

C'est-à-dire que nous allons au-delà des simples travaux de reconstruction pour anticiper aussi des travaux qui se seraient avérés nécessaires dans le temps. Mais nous profitons aussi d'un certain nombre d'éléments de chantier sur site, ce qui nous permettra de réaliser un certain nombre d'économies dans les moyens qui seront engagés, jusqu'à 30 ou 40 % d'économie sur cette phase d'entretien durable, de travaux d'accompagnement et de remise en état.

Ces travaux se dérouleront à partir de l'été 2018, pour une durée de 30 mois. Le coût global de l'opération est évalué à 9,662 M€ TTC. La délibération précise le montant de la prise en charge par l'assurance, qui couvre les frais liés directement à l'incendie. Et comme je vous le disais, nous allons au-delà, sur des travaux de restauration et d'accessibilité. La délibération a pour objet d'autoriser le marché.

Voilà, Madame le Maire.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**M. CHATEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 19, intitulé :

*Voies publiques – Dénominations – Approbation*

**M. CHATEAU, Adjoint** – Cette délibération concerne des dénominations de voies, tout d'abord, dans le quartier Euronantes. Vous vous en souvenez sûrement, en mars dernier, avait été supprimé, parce qu'il n'y avait plus d'accès et plus d'usage, le boulevard de l'Europe. Il nous est apparu important de renommer ainsi une rue de Nantes et ce sera dans le quartier Euronantes avec le futur boulevard de l'Europe, nouvelle voie de desserte de la gare sud partant du boulevard de Berlin vers le quai Malakoff.

Il vous est proposé également l'allée de Bristol, une nouvelle voie qui partira justement du boulevard de Berlin vers le nouveau boulevard de l'Europe. Bristol est une ville anglaise qui a été capitale verte européenne en 2015. Il vous est proposé aussi, suite à une modification de tracé, un prolongement de rue, celui de la rue Marcel Paul. C'est un nouveau tronçon qui reliera le boulevard de l'Europe : la rue de Copenhague, sur la voie de l'ancien tracé de la rue Marcel Paul, donc contre la rue du Cornulier et la rue Marcel Paul. Copenhague était également capitale verte européenne, cette fois-ci en 2014.

**I – 77**

Maintenant, dans le quartier du Pré-Gauchet, pour rester sur la thématique, puisque vous savez que dans le cadre des dénominations, nous essayons de rester dans une cohérence liée à l'histoire, au lieu ou à des thématiques déjà développées sur les noms de rues du quartier.

En l'occurrence, ce sont des noms liés à la biodiversité de l'estuaire de la Loire, avec la proposition de dénommer le square qui est aménagé entre la rue Marcel Paul et l'allée du Héron, Julien-François Vaudouer, du nom de cet apiculteur naturaliste qui est né à Nantes en 1775, qui avait été surnommé « l'éducateur d'abeilles ». C'était un passionné de l'étude des abeilles. Le square portera son nom.

Juste à côté, une nouvelle voie sera l'allée de l'Agrion gracieux, du nom d'une libellule, d'un type de libellule, une demoiselle qui fréquente les bords de Loire dans notre région.

Voilà, Madame le Maire.

**Mme le MAIRE** – Merci. Madame Houël.

**Mme HOUËL, Conseillère municipale** – Merci. Je voudrais poser une question sur les aménagements urbains. Je sais que vous allez me répondre que cela concerne Nantes Métropole, mais je pense que pour les Nantais, c'est important. Il s'agit des abribus.

**Mme le MAIRE** – Madame Houël, si vous le voulez bien...

**Mme HOUËL, Conseillère municipale** – Je suis désolée, c'est une question qui intéresse les Nantais. Très rapidement...

**Mme le MAIRE** – S'il vous plaît, je rappelle que j'ai la police de l'assemblée. Je demande à chacun de faire preuve d'un peu de silence. Je rappelle que la délibération qu'Olivier Chateau vient de présenter porte sur les dénominations des rues. Chers collègues, je ne sais pas ce qui vous arrive aujourd'hui. Que vous utilisiez une fois une délibération pour poser un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour, cela passe. Deux fois, vous utilisez une délibération pour poser un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour, cela passe encore. Mais là, sérieusement, nous sommes à combien ? Franchement, un peu de sérieux ! Nous sommes dans l'assemblée de la sixième ville de France !

Donc, pour la douzième fois de la journée, et je vous invite, chers collègues, à ce que ce soit la dernière, sinon, je vais être obligée de faire preuve d'un peu moins de mansuétude, je vais, une nouvelle fois, mettre la délibération qui nous concerne aux voix et ensuite, Madame Houël, je vous donnerai la parole.

Je le dis en souriant parce que nous sommes dans une assemblée où nous pouvons dire les choses de manière tranquille, mais sérieusement... C'est le premier Conseil où systématiquement, les délibérations sont utilisées. Nous avons un règlement intérieur. Je rappelle que vous avez voté ce règlement intérieur, que vous vous êtes engagés. Je demande donc à chacun, assez sérieusement, cette fois-ci, le respect des règles de bon fonctionnement de notre assemblée.

Je mets donc aux voix la délibération présentée par Olivier Chateau.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**Mme le MAIRE** – Madame Houël, quand vous serez dans la majorité de cette assemblée, vous pourrez fixer l'ordre du jour. Vous pourrez choisir l'ordre des délibérations. Mais pour l'instant, ce n'est pas le cas. Je vous demande donc de vous conformer aux règles de bon fonctionnement. Franchement, là, c'est la douzième fois. Je demande que ce soit la dernière.

Madame Houël.

**I – 78**

**Mme HOUËL, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. Ce sont quand même des sujets qui intéressent les Nantais et c'est un sujet qui est à l'ordre du jour de *Nantes Passion*. Il y a donc quand même un moment où l'on doit pouvoir en parler.

**Mme le MAIRE** – Non, mais c'est une blague ? Excusez-moi, je vous interromps une seconde parce que franchement, ce n'est pas sérieux ! Vous ne pouvez pas dire en assemblée que c'est à l'ordre du jour de *Nantes Passion* ! Madame Houël, je le redis, nous sommes dans l'assemblée de la sixième Ville de France ! Moi, je demande un peu de respect pour les Nantaises et les Nantais qui nous écoutent. Nous ne sommes pas dans une cour de maternelle ! Nous pouvons nous faire des boutades, nous pouvons dire les choses sympathiquement, mais vous ne pouvez pas dire : « ce sujet est à l'ordre du jour de *Nantes Passion* ». Je suis désolée. Nous ne sommes pas dans une classe maternelle. Nous sommes dans la sixième assemblée de France.

Donc maintenant et jusqu'à la fin de la séance, je ne prendrai que des interventions qui concernent l'ordre du jour. Je n'ai pas cru remarquer que dans d'autres hémicycles, par exemple au Conseil régional, quand X ou Y décide de parler de n'importe quel sujet, du temps qu'il fait demain ou de je ne sais quoi, ce soit accepté par celui qui a la police de l'assemblée. Nous avons un ordre du jour fourni. Nous devons aux Nantais des débats de qualité. Il nous reste des sujets importants. Nous devons parler de la vie associative, nous devons parler de la situation particulière du centre LGBT. Nous devons ces débats aux Nantais. Je vous demande donc désormais, de manière claire, de respecter avec un peu plus de correction l'ordre du jour de l'assemblée.

Madame Houël.

**Mme HOUËL, Conseillère municipale** – Sur ce sujet des abribus, il y a une question qui nous a été remontée par des Nantais et qu'il nous paraît légitime de porter à votre connaissance dans cette assemblée. Cela fait à peu près trois mois, pour certains abribus, qu'il n'y a plus rien, que l'on repère le lieu d'arrêt des bus aux trous qu'il y a dans le trottoir. Est-ce que vous confirmez ce que vous avez écrit dans *Nantes Passion*, où vous indiquez que les derniers abribus seront installés en avril 2018 ? Cela veut dire que comme ils ont été retirés, pour la plupart, ce n'est pas un jour ou deux de nuisances, mais pour certains, trois à quatre mois. Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Je réexplique quelle est la situation. Nous avons un marché. Ce marché arrivait à échéance. Il y a donc eu un nouvel opérateur qui a été retenu et effectivement, nous sommes dans ce moment de remplacement des abribus. Je vous propose, Madame, que vous puissiez m'adresser par écrit le lieu précis de l'abribus que vous mentionnez et nous vous répondrons. Je vous dis quelle est la situation.

Je rappelle, pour que celles et ceux qui suivent nos débats aient un peu l'envie de nous suivre jusqu'à la fin et donc, pour essayer d'être claire, que ce n'est pas la Ville en tant que telle qui remplace les abribus, que c'est bien un changement de marché. Il y a un calendrier et de ce point de vue, les choses ont été dites de manière assez claire. Si, ici ou là, il y a des endroits où cela prend trop de temps et que c'est au détriment de la qualité, naturellement, les choses seront regardées.

Frankie, tu voulais ajouter quelque chose ?

**M. TRICHET, Adjoint** – Je voudrais juste dire que le niveau du débat est vraiment navrant et décevant. Je partage tout à fait cela. C'est bien simple : il y a un opérateur privé qui déploie les travaux. Ils sont là. Un moment, les travaux vont se terminer. Il faut juste être précis. Il faut aussi respecter le travail qui se déploie. Rapporter des propos qui sont dans *Nantes Passion*, je suis désolé, Madame Houël, mais cela me dépasse. Est-ce que vous vous rendez compte de l'hémicycle dans lequel nous sommes ? C'est d'un niveau, ici... Depuis ce matin, c'est

**I – 79**

incroyable ! Franchement ! Cela me gêne. La réponse a été apportée, simplement, mais depuis ce matin, ce ne sont que des questions qui sont déplacées par rapport à l'ordre du jour.

*Réaction hors micro.*

**Mme le MAIRE** – Merci. Je pense que nous pouvons nous arrêter là sur ce débat. Je répète qu'il y a eu un changement d'opérateur privé et que comme cela se passe toujours dans ce cadre-là, il faut effectivement un laps de temps entre le temps de l'enlèvement et le temps du remplacement.

*Réactions dans la salle.*

Je crois que la moindre des courtoisies, quand vous posez une question, serait d'écouter ma réponse jusqu'au bout. Cela ne peut pas nuire à la bonne information de tout le monde. Je redis que si, ici ou là, il y a quelques situations très précises qui paraissent prendre plus de temps que ce qui est prévu, n'hésitez pas à le signaler. Nous transmettrons cela à l'opérateur privé. Là aussi, de la clarté ! Qui est responsable ? Qui fait le changement ? Est-ce que c'est la Métropole ? Est-ce que c'est la Ville ? Non. Il y a eu un marché, un nouvel opérateur, et le remplacement est engagé.

Je propose une nouvelle fois, chers collègues, que nous puissions retourner à l'ordre du jour de nos délibérations et je donne la parole à Benjamin Mauduit pour nous parler du plan d'actions « Ville la nuit ».

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. MAUDUIT, Conseiller municipal**, donne lecture du dossier n° 20, intitulé :

*Plan d'actions Ville la nuit – Appel à projets « Les temps de la nuit » – Subventions – Approbation.*

**M. MAUDUIT, Conseiller municipal** – Il s'agit de la proposition d'approbation des subventions concernant l'appel à projets « Les temps de la nuit », partie intégrante du plan d'actions « Ville la nuit » que nous avons déjà évoqué en octobre dernier. Le but de cet appel à projets d'impulser cette politique publique et de proposer un développement d'une programmation et d'une offre alternative en ce qui concerne la nuit. C'est aussi une ambition du Conseil de la nuit, qui a été fixée dès le début du mandat, et aussi, forcément, une ambition de la collectivité.

Les orientations de cet appel à projets ont été travaillées de manière participative avec le Conseil de la nuit en juin dernier. Les quatre objectifs sont d'investir les différents temps de la nuit, du coucher du soleil jusqu'au lever du jour, d'investir les espaces, voire de détourner certains espaces publics, d'explorer la diversité culturelle, pas simplement l'aspect hyper festif, mais bien de tout ce qui constitue la diversité culturelle que nous défendons, à la Ville de Nantes, et la question du partage, donc de s'adresser à tous les publics.

Souvenez-vous, le 6 octobre dernier, nous avons approuvé le lancement de cet appel à projets dénommé « Les temps de la nuit » avec la dotation d'un fonds de 50 000 €, avec un montant maximum par projet de 5 000 €. L'appel à projets a été ouvert en ligne du 9 octobre 2017 au 7 janvier 2018 et a connu un fort succès, puisque nous avons reçu 50 propositions de projets répondant à un ou plusieurs axes de cet appel à projets.

Pour délibérer, nous avons fait appel au volontariat au sein du Conseil de la nuit. Nous avons réuni douze volontaires, qui se sont mobilisés, qui reflètent la diversité des membres de ce Conseil. On y trouve à la fois des étudiants, des préventionnistes, des usagers de la nuit, des associations de riverains, des acteurs de la mobilité ou des acteurs culturels.

**I – 80**

Ils se sont réunis le 18 janvier 2018 au soir et ont dressé un palmarès de onze projets sur l'ensemble de cette dotation. Sachez qu'ils ont été sensibles plutôt aux projets proposant des actions se déroulant dans des lieux originaux, inhabituels ou en dehors du centre-ville. Ils ont aussi défendu les projets associant les publics les plus variés possible.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des projets : vous les avez dans le cadre de la délibération. Notons quand même un projet de projection cinéma à la Bottière, dans les jardins familiaux, défendu par l'association l'AFEV. Défendons aussi le projet d'Arkham sur Loire, qui est une nuit de camping botanique au jardin des plantes, la proposition de débats nocturnes place de la petite Hollande, etc. On peut citer aussi la nuit extraordinaire au MIN, je sais que cela fait plaisir à Pascal Bolo, proposée par le collectif La Dorade.

Ces projets représentent une dotation globale de 47 400 €, sachant que nous vous demandons d'approuver également les termes d'un avenant avec l'association l'AFEV d'un montant de 400 € pour l'année 2018.

**Mme le MAIRE** – Merci. André Sobczak.

**M. SOBZCAK, Conseiller municipal** – Madame le Maire, chers collègues, cet appel à projets s'inscrit dans la politique publique transversale et innovante que nous avons mise en place dès 2014, la politique autour de la ville la nuit.

Notre objectif est de concilier les différents usages de la nuit : la nuit, on dort, on s'amuse, on travaille et chacun de nous, au cours de l'année et au cours de notre vie, nous avons ces différents usages. Il nous faut donc sortir des oppositions simplistes pour traiter les différents sujets de manière pragmatique et concertée, qu'il s'agisse de la solidarité, de la gestion des déchets, de la propreté, comme on le fait avec les uritrottoirs, ou de la sécurité, avec les lieux de transition de fin de nuit.

Notre politique de la ville la nuit a trois caractéristiques, qui sont reflétées dans cet appel à projets. Premièrement, elle se co-construit avec les acteurs afin de favoriser l'intelligence collective et l'appropriation des projets. Le Conseil de la nuit est donc au cœur de la politique et également, de cet appel à projets.

Deuxièmement, nous avons pour objectif d'améliorer le quotidien des Nantaises et des Nantais. Dans les transports, nous avons travaillé pour étendre les horaires les vendredis soir et travailler sur les trams jokers. Nous avons aussi commencé à expérimenter l'ajustement des horaires de certains services, notamment les bibliothèques et les piscines. Je peux aussi citer l'innovation que constituent les mariages la nuit, qui permettent notamment à des commerçants de se marier sans prendre une journée où ils ferment leur commerce. C'est aussi une autre innovation.

Enfin, troisièmement, notre objectif est de stimuler l'innovation et la créativité, car la nuit, c'est l'occasion, pour les uns et les autres, de nous rencontrer et d'avoir des idées différentes. Nous avons pour objectif de faire des nuits nantaises des nuits exceptionnelles. C'est un enjeu à la fois pour les Nantaises et les Nantais, mais aussi un enjeu d'attractivité pour notre ville, pour attirer toujours des personnes pour nous rejoindre ici, sur notre territoire.

D'où cet appel à projets dont la première édition prouve la créativité et le potentiel d'imaginaire et de rêves des acteurs, qui nous proposent de découvrir et d'investir des lieux qui étaient parfois oubliés, inhabituels, tous répartis sur notre ville.

Les projets qui sont retenus par le jury nous invitent à profiter de ces lieux en famille, entre amis, la nuit, mais peut-être aussi la journée, en fait, de redécouvrir ces différents lieux. C'est donc une excellente initiative et je suis tout à fait impatient de voir, l'année prochaine, la deuxième édition des appels à projets. C'est pourquoi je vous invite tous à voter cette délibération.



**I – 81**

**Mme le MAIRE** – Merci. Madame Garnier.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci beaucoup. Nous avons bien pris connaissance de l'appel à projets et des éléments qui y répondaient. Nous trouvons qu'il y a des choses intéressantes. Nous voterons cette délibération. Ce que nous souhaiterions simplement dire, c'est que nous restons un peu sur notre faim par rapport à la grande ambition que vous avez portée au début du mandat concernant les temps de la nuit. Puisque dans le cadre de l'appel à projets, il s'agit essentiellement d'animation, alors qu'il y a de nombreux enjeux, que vous connaissez, qu'ils soient économiques, en termes de déplacements, de sécurité, de santé... Que peut-on citer d'autre ? Bien sûr, de conciliation des temps de vie entre ceux qui dorment et ceux qui font tout un ensemble d'autres activités. Ce serait simplement pour savoir quel calendrier vous vous êtes donné sur l'ensemble de cet agenda de la ville la nuit.

**Mme le MAIRE** – Merci. Benjamin Mauduit.

**M. MAUDUIT, Conseiller municipal** – Rassurez-vous, cet appel à projets fait partie des douze actions que nous défendons dans le plan d'action, qui a été monté avec le Conseil de la nuit, puisque vous savez que nous avons passé deux ans, non pas à ne rien faire, mais à monter un vrai diagnostic, puisqu'il faut rappeler que c'est une politique publique ex nihilo, qui venait de nulle part et qu'il a donc fallu co-construire. Et avant cela, il a fallu dresser une cartographie de la nuit.

Cet appel à projets, c'est plutôt l'aspect positif, au contraire, c'est l'idée d'animer les soirées nantaises. Mais auparavant, rappelez-vous, sur les déplacements, notamment, il y a déjà eu du changement, puisque depuis la rentrée dernière, vous savez que le soir, maintenant, sur la ligne 2 et la ligne 3 et bientôt, sur la ligne 1, vous n'avez pas un tram toutes les demi-heures, mais un tram tous les quarts d'heure. Les habitants ont pointé du doigt les trams qui roulaient à vide en disant : mais pourquoi laissez-vous des trams rouler à vide ? Pourquoi ne les remplit-on pas de voyageurs ? Eh bien banco ! Aujourd'hui, ils sont remplis. Aujourd'hui, quand vous attendez à l'arrêt du tram, le soir, vous n'attendez pas une demi-heure, mais un quart d'heure, ce qui est important aussi en termes de sentiment de sécurité.

Et le vendredi soir, nous avons aligné les horaires sur le samedi soir, puisque maintenant, dans l'ensemble des transports sur la métropole, vous pouvez prendre les transports jusqu'à 2 heures du matin. Sur les déplacements, il y a donc déjà eu ce grand changement.

En matière de médiation, avec Gilles Nicolas, nous avons conduit un atelier dans les quartiers Feydeau et Joffre. Nous travaillons aujourd'hui, et cela, c'est le calendrier à venir, sur le concept de station nocturne. Pour l'instant, j'ai envie de dire que c'est une coquille vide, bien entendu, mais l'idée est que sur les deux prochaines années, on puisse monter, expérimenter ces premières stations nocturnes, qui sont des lieux de repli, puisque vous savez que le temps dur, là où cela commence à être réellement dur, la nuit, c'est l'après minuit, voire l'après 2 heures. L'idée, c'est qu'il y ait ces temps.

Avec Aïcha Bassal et Sonia Méziane, nous conduisons actuellement une action sur la cohabitation hommes – femmes sur l'espace public. Nous avons créé des déambulations et nous allons proposer un plan d'actions d'ici à deux mois, qui est également porté par les deux Conseils : le Conseil de l'égalité et le Conseil de la nuit.

Nous ne chômons donc pas. Il y a beaucoup d'actions sur les déplacements. Je pourrais citer le travail qui est fait sur la Luciole, que nous allons complètement refondre, encore une fois avec les habitants. Sur la diversité culturelle... C'est quand même important parce que cela fait partie aussi du sentiment de tranquillité ou d'intranquillité dans l'espace public.

Le soir, il n'y a pas que la question de la fête. Il y a aussi la question des gens qui veulent observer les étoiles. Avec Gildas Salaün, cela fait deux ans que nous organisons, au parc du

**I – 82**

Grand Blottereau, la Nuit des sciences noctambules, qui est l'observation de la voûte céleste, et cela, c'est une réelle demande, également. Cela participe aussi à la sérénité globale, concernant la nuit.

*Intervention hors micro de Madame Garnier.*

**Mme le MAIRE** – Merci. Je rappelle que pour prendre la parole, on la demande, dans cette assemblée. Madame Garnier, bien volontiers.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Est-ce que la prostitution est traitée à l'intérieur de ce travail ou est-ce qu'elle est traitée à part ?

**Mme le MAIRE** – Benjamin Mauduit.

**M. MAUDUIT, Conseiller municipal** – Il y a deux angles, sur la prostitution. Vous avez le travail avec l'État, et cela, c'est conduit notamment par Gilles Nicolas et Marie-Annick Benâtre. Dans le cadre de la politique de la vie nocturne, nous travaillons avec Marie-Annick Benâtre à un diagnostic autour de la prostitution. Je pense qu'elle pourrait vous en dire un mot, si cela lui va. Marie-Annick, est-ce que tu veux préciser les premiers retours que nous avons sur le diagnostic autour de la prostitution ?

**Mme le MAIRE** – Marie-Annick Benâtre.

**Mme BENÂTRE, ADJOINTE** – J'allais le faire lorsque je proposerai de voter une subvention à Paloma, parce que Paloma est une association qui accompagne la Ville dans les diagnostics des travailleurs et travailleuses du sexe, la nuit. Ce diagnostic est en cours. Les services ont déjà rencontré certaines personnes. Il nous faut aussi des médiatrices et des médiateurs pairs et nous travaillons avec eux pour faire ce diagnostic afin de donner ensuite une réponse à leurs interrogations, à leurs besoins, pour faire en sorte que la réduction des risques soit vraiment une préoccupation de la Ville.

**Mme le MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme BASSAL, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 21, intitulé :

*Vie associative – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation*

**Mme BASSAL, Adjointe** – Chers collègues, les associations sont des acteurs essentiels de la vie locale, de la cohésion sociale, et nous entendons favoriser le développement de la vie associative sur l'ensemble de notre territoire. En effet, les initiatives associatives contribuent pleinement à la vie et au dynamisme de tous nos quartiers. Elles favorisent l'engagement citoyen et permettent le renforcement du lien social. Comme vous le savez, Nantes a la chance d'avoir de nombreux acteurs associatifs investis et volontaires et c'est cet engouement que nous souhaitons préserver et aider financièrement. Cela a été rappelé largement lors de l'adoption du budget, ce matin.

C'est pour cette raison que je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération, qui concerne la première répartition des subventions aux associations nantaises. Je ne vais pas entrer dans le détail de chaque action, mais vous pouvez voir, à travers cette délibération importante et l'annexe qui vous a été remise, la diversité des associations et leurs projets : les amicales laïques, des actions d'animation de quartier, des projets émergents, des fêtes de quartier, des actions de cadre de vie, pour ne citer qu'elles. Vous avez le détail des attributions dans l'annexe 1.

**I – 83**

Pour cette première répartition, il s'agit d'accorder à 36 associations des subventions de fonctionnement pour un montant total de 178 872 €, d'accorder à onze associations des subventions exceptionnelles pour des projets ponctuels, pour un montant total de 14 416 €, d'accorder à une association le cofinancement d'un emploi aidé pour un montant de 1 419 €, d'accorder à deux associations des subventions pour des fêtes de quartier pour un montant de 8 000 €, d'accorder à deux syndicats une subvention de fonctionnement pour l'organisation de congrès à Nantes, pour un montant de 20 000 € et d'accorder à dix associations des subventions pour soutenir des projets émergents, pour un montant total de 47 000 €.

D'autre part, il vous est également proposé d'approuver le renouvellement de six conventions. Trois d'entre elles concernent des syndicats. Il s'agit des syndicats UL CGT FO, UD CFDT et ULCGT. Il est proposé un conventionnement pluriannuel de trois ans avec ces trois syndicats et pour 2018, il est prévu l'attribution d'une subvention de 23 470 €.

Par ailleurs, il est proposé le renouvellement de la convention pluriannuelle de trois ans avec l'association le Collectif du Dix, qui est situé à la maison de quartier Le Dix, sur la butte Sainte-Anne, dans le quartier de Chantenay. Ce collectif, qui regroupe à ce jour onze associations, coordonne le projet d'animation sociale et culturelle en proposant notamment les Saisonales du Dix. C'est une programmation culturelle, mais il y a aussi d'autres projets qui participent à l'animation du quartier. Pour 2018, il est proposé un montant de 58 000 €.

Il est également proposé le renouvellement pour quatre ans de la convention avec l'association La Maison des jeux. Cette association est un acteur important dans la mise en réseau des ludothèques et des espaces de jeux de notre ville. Elle accompagne également les porteurs de projet, participe à plusieurs grands événements comme Faites vos jeux et Tissé métisse et gère depuis peu un café associatif, Zinc de trèfle, qui est situé dans le quartier République. Pour 2018, il est proposé un montant de 20 200 €.

Enfin, il est proposé le renouvellement, avec l'association Empowernantes. Cette association, qui est facilitatrice de l'engagement, accompagne les habitants et les habitantes en leur proposant de nouvelles formes de bénévolat, avec des actions courtes, des actions ponctuelles et collectives. Elle développe également l'interprétariat solidaire avec l'action Solingua, qui met en lien des bénévoles bilingues avec des personnes non francophones pour les accompagner et les aider dans leur parcours d'intégration. Pour 2018, il est proposé un montant de 26 472 €.

Par ailleurs, deux subventions proposées aujourd'hui nécessitent des avenants. Le premier avenant avec l'association Vivre à Beaulieu et le deuxième avenant avec l'ALPAC, l'amicale laïque Porterie athlétique club / Arts et culture. Vous avez le détail de ces avenants dans les annexes 8 et 9.

L'ensemble de cette délibération, mes chers collègues, porte sur un montant total de 269 707 €. Il vous est proposé d'approuver cette délibération.

**Mme le MAIRE** – Merci. Élisabeth Lefranc.

**Mme LEFRANC, Adjointe** – Merci, Madame le Maire. Juste une question, puisque nous sommes tous soucieux de l'intérêt pour les Nantaises et les Nantais. Dans le cadre de cette délibération, pourrions-nous avoir des précisions sur le nombre d'associations et lesquelles ont subi des coupes drastiques de leurs subventions par la Région ? Merci.

**Mme le MAIRE** – Mounir Belhamiti.

**M. BELHAMITI, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Je voudrais juste saluer, dans cette délibération, les montants attribués aux associations qui œuvrent pour le numérique dans nos quartiers, dans tous nos quartiers, en l'occurrence. Et pour faire aussi un petit peu de pub à nos actions, et ce n'est pas Frankie Trichet qui me contredira, en matière de numérique, à l'échelle de toute la Métropole, puisque nous venons de mettre en ligne la nouvelle version de

**I – 84**

l'application « Nantes dans ma poche », et je vous invite toutes et tous à la télécharger sur vos Smartphones respectifs.

Mais aujourd'hui, cette délibération est bien la démonstration que nous sommes aussi mobilisés au sein de chacun de nos quartiers et de nos micro-quartiers pour soutenir aussi nos écosystèmes, qu'ils soient associatifs, collectifs de citoyens ou autres. Et moi, j'ai envie, chers collègues, de voir cette délibération votée à l'unanimité. Ce serait, je pense, un bon signal envoyé à ces militants associatifs, à ces professionnels du numérique, parce qu'il s'agit aussi de professionnels du numérique, qui, je crois, le méritent fortement.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Aïcha Bassal, un mot en complément ? Non ? Je mets donc la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. MARTIN, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 22, intitulé :

*Associations Adolescence et jeunesse – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation*

**M. MARTIN, Adjoint** – Madame le Maire, chers collègues, il s'agit de la première répartition de subventions au titre des politiques de la jeunesse et des adolescents, avec le renouvellement de trois conventions :

- Une première convention avec l'Atelier des initiatives, pour un montant de 50 000 €, qui était déjà prévue au budget primitif à hauteur de 45 000 €. Cette association est très engagée dans l'accompagnement des projets de jeunes, avec un certain nombre de projets comme la Carts, qui permet notamment aux jeunes les plus éloignées et avec de faibles ressources d'accéder à l'offre culturelle, la Visite des coulisses, qui permet de découvrir des lieux atypiques de la ville de Nantes, de la médiation culturelle. Elle contribue également largement à la participation des jeunes aux projets Spot ou aux projets Clap.

- Vous avez une deuxième convention avec l'association Style Alpaga, association basée aussi à Bellevue, qui s'adresse essentiellement aux jeunes filles et aux femmes, mais aussi aux jeunes hommes, autour de la pratique de la couture, et qui sert comme support de médiation, de réflexion et d'insertion. Cette association concourt aussi à la découverte des métiers, en lien avec les collèges de proximité. Il est proposé un montant de 50 000 €.

- Enfin, une troisième convention avec l'association Unis-Cité, qui promeut le service civique et l'engagement de 170 jeunes aujourd'hui en service civique, avec trois programmes bien connus, bien installés à Nantes, qui sont les programmes « Cœur », « Rêve et réalise ! » et « Booster », pour les jeunes qui sont en décrochage scolaire. Mais aussi maintenant deux nouveaux programmes, l'un autour du cinéma et de la citoyenneté, qui est un travail de promotion, de découverte et de médiation sur la découverte du cinéma auprès des établissements scolaires, et un projet sur la transition énergétique avec le Grand Bellevue, qui est mené en partenariat avec l'association Open Odyssey.

Sinon, vous avez des subventions classiques en direction des adolescents, avec la compagnie Tatcha Cie, qui, pour la troisième fois, propose et accompagne des collégiens, notamment, cette année, sur les collèges de Bellevue et de Malakoff, pour la réalisation d'une pièce de théâtre.

Et au titre des subventions pour la jeunesse, vous avez une subvention pour l'association Jolis mômes, à hauteur de 30 000 €, et Makiz'arts, pour 4 000 €. Ce sont deux associations qui

**I – 85**

travaillent notamment sur le média cinéma. L'une est plutôt orientée vers les fictions et l'association Makiz'arts, plutôt vers le champ du documentaire.

Vous avez une subvention pour l'association Make a Move, bien connue aujourd'hui dans le secteur est de Nantes, qui fait aussi partie des fondatrices du fameux Renc'art à l'est, qui réunit des centaines de jeunes, aujourd'hui, et 150 artistes, il y a quinze jours, à la maison de quartier de Doulon. Cela permet aussi de donner à voir les talents de cette jeunesse dans le quartier.

Enfin, il y a une subvention pour l'association Nantado 44, qui est aussi sur Nantes est, à hauteur de 2 000 €. C'est une association radio jeunes.

Vous avez aussi deux fois 5 000 € pour les associations ADI et Unis-Cité, qui sont des avenants à la convention avec ces associations.

Vous avez également, dans cette délibération, deux aides à des emplois aidés, des adultes relais pour les associations C'West et Entreprises dans la cité. C'West pratique et accompagne le double dutch dans le quartier de Bellevue. Et Entreprises dans la cité est bien connue pour l'organisation de son événement « Place ô gestes », qui est aujourd'hui un événement majeur au niveau du Département et qui mobilise plus de 5 000 jeunes collégiens sur la découverte des métiers.

Vous avez enfin une série de délibérations qui concernent le PIA, le programme d'investissements d'avenir, qui, je le rappelle puisque je l'ai déjà présenté à de nombreuses reprises, est un projet partagé avec quatre collectivités. En plus de Nantes, vous avez Orvault, Saint-Herblain et Rezé ainsi que huit associations qui sont partenaires, qui se sont mises dans un groupement de projets et qui bénéficient aujourd'hui d'un financement de l'ANRU. Vous avez les financements des associations, conformément au programme, pour les associations notamment AFEV, Entreprises dans la cité, Franca et Parcours le monde.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. REBOUH, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 24, intitulé :

*Sports – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation*

**M. REBOUH, Adjoint** – Il s'agit de la première répartition des subventions aux associations, qui vous sont présentées sous la forme de tableau. Ce sont des subventions d'investissement pour le Nantes Foot fauteuil, pour participer à l'acquisition de pièces détachées. C'est pour un fauteuil électrique. Des subventions pour du fonctionnement, des manifestations sportives, que ce soit :

- la Ligue régionale d'athlétisme, pour le match international France/Allemagne/Italie qui aura lieu le 3 mars prochain au stade Pierre Quinon,
- Léo Lagrange, pour la natation synchronisée,
- C'West pour le festival international de hip-hop
- Double dutch, le Comité d'organisation du tour cycliste de Loire-Atlantique,
- des subventions pour des manifestations dans le cadre du sport adapté, toujours pour Nantes fauteuil, pour un championnat D3 en novembre dernier,
- des subventions de fonctionnement pour le Nantes Bellevue boxe Sécurité nautique,
- des subventions exceptionnelles,

**I – 86**

- des fonctionnements de haut niveau pour Toutes aides,
- l'ASTA, pour la section de rink hockey,
- des subventions pour la fonction sociale et solidarité du sport,
- des aides aux emplois aidés
- et surtout, le dernier volet concerne la subvention de fonctionnement 2018 pour la répartition selon les critères définis en collaboration avec l'Office municipal du sport. C'est ce que l'on appelle la subvention commune.

L'ensemble de la délibération porte sur plus de 900 000 €, avec une majorité qui correspond aux subventions calculées par l'OMS.

**Mme le MAIRE** – Merci. Monsieur Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Comme il faut respecter les points qui figurent dans cette délibération, je n'aborderai pas la question des nuisances générées par le city-stade Monteil, qui est situé derrière l'école Émile Péhant. Mais je vous adresserai un courrier sur ce point pour qu'une réponse puisse être apportée aux riverains, qui se plaignent des nuisances générées par cet équipement qui, malgré les aménagements qui ont été réalisés par la Ville, continue à susciter des inquiétudes, notamment à l'approche des beaux jours. Je n'en parle pas dans le cadre de cette délibération, mais je vous écrirai un petit courrier. Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Alain Robert.

**M. ROBERT, Adjoint** – Là, vous avez ce que l'on appelle l'esprit d'escalier c'est-à-dire réagir très tardivement après qu'un problème s'est posé. En effet, depuis déjà pas mal de mois...

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Monsieur Robert, vraiment, définitivement, j'ai dit : « malgré les aménagements qui ont été réalisés ».

**M. ROBERT, Adjoint** – Non, c'est faux. J'ai fait une permanence mardi dernier à la maison de quartier Madeleine Champ-de-Mars. J'ai reçu des riverains, notamment un monsieur qui habite juste à côté du city-stade. Il n'y a aucune nuisance, pour la simple raison que le city-stade n'est accessible que si l'on est détenteur d'une clé et que c'est géré par le service des sports, en collaboration avec les associations de quartier. C'est donc de l'intox, je suis désolé !

**Mme le MAIRE** – Merci. Catherine Choquet.

**Mme CHOQUET, Adjointe** – Je ne prétends pas qu'une solution apportée à un problème satisfasse tout le monde, mais quand même, autant nous avons reçu des messages de gens qui étaient mécontents de la situation au city-stade, autant nous recevons maintenant plutôt des courriers, des mails, des coups de téléphone de personnes qui sont très satisfaites de l'évolution du projet, de l'évolution de l'occupation du quartier. C'est confirmé par ce que vient de vous dire Alain Robert.

Nous avons mené tout un travail de réflexion sur la manière dont ce city-stade devait être rendu à l'usage public, sur les étapes que nous devons franchir et utiliser, sur les partenariats à nouer, sur la façon de travailler pour que ce city-stade puisse être utilisé sans avoir les nuisances qu'il a connues jusqu'à présent. C'est en cours.

Plusieurs associations sont mobilisées, comme l'UFOLEP, l'école qui est en face, une association de parents d'élèves qui a le projet de faire et du soutien scolaire et de l'occupation du stade. Il y a donc plutôt des choses très positives qui se passent à cet endroit-là et je suis également extrêmement surprise de cette remarque que vous nous faites. C'est peut-être une remarque qui vous a été faite il y a un mois et que vous apportez maintenant.

**I – 87**

**Mme le MAIRE** – Merci. Julien Bainvel a redemandé la parole.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci. Je voudrais remercier Mme Choquet de nous informer qu'il y a des réflexions qui sont toujours en cours, malgré les propos qui ont été tenus par Alain Robert, qui nous dit qu'il a reçu une personne qui lui a dit que c'était formidable. Il se trouve que j'en ai reçu d'autres, que j'étais présent à la cérémonie des vœux que vous aviez donnée pour le quartier centre-ville à la maison de quartier et que j'ai été interpellé à cette occasion et ensuite sur cette question. Cela ne fait donc pas plusieurs mois, Monsieur Robert. Il n'y a donc pas d'intox. Je voulais juste vous sensibiliser sur ce sujet-là. Cela ne me paraît pas totalement fou comme question.

**Mme le MAIRE** – Merci. Deux choses pour finir sur ce point. C'était effectivement un sujet difficile, il faut le dire très clairement. C'était un sujet très complexe et très difficile, et puisque vous m'en donnez l'occasion, Monsieur Bainvel, je vous en remercie bien volontiers, je voudrais saluer l'engagement et la détermination conjointe de Catherine Choquet et d'Alain Robert sur ce sujet, qui était loin d'être simple. Je voudrais aussi remercier Gilles Nicolas, qui s'est mobilisé sur cette question. Et je crois effectivement que nous avons désormais trouvé non pas une réponse, puisque comme pour tout sujet difficile, il n'y a jamais une réponse unique, mais des réponses très concrètes qui ont permis d'avancer sur cette situation.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vous propose de mettre cette délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de M. Moreau pour le Racing Club Nantais.*

---

**Mme BENÂTRE, ADJOINTE**, donne lecture du dossier n° 25, intitulé :

*Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Première répartition de subventions – Approbation*

**Mme BENÂTRE, ADJOINTE** – Madame le Maire, chers collègues, dans le cadre de sa politique de santé publique, la ville développe une politique qui vise à favoriser l'autonomie des Nantais dans la construction de leur bien-être physique, psychique et social, à lutter contre les inégalités territoriales et sociales en matière de santé et à agir sur les environnements de vie qui ont un impact sur la santé.

Nous vous proposons donc d'approuver un montant de 59 500 € à 25 associations qui œuvrent dans cette démarche-là, associations qui facilitent par exemple l'accès aux soins,. Comme AlterSoin pour tous 44, qui met en place un espace pluridisciplinaire pour favoriser l'accès aux médecines alternatives et complémentaires pour les personnes à faibles ressources. Je vous ai parlé de Paloma également.

Ce sont aussi des associations qui participent à la santé environnementale comme Dico LSF, qui agit dans le développement du soutien à l'action pour la prévention auditive en milieu festif.

Des associations qui font la promotion du don d'organes et du sang, comme deux associations de quartier à Saint-Joseph-de-Porterie et du Port Boyer pour le don du sang bénévole.

Des associations qui soutiennent les malades et leur famille. Et je vous invite à noter les deux journées importantes, la journée mondiale Parkinson organisée à Nantes le 14 avril par France Parkinson et, par France rein Pays de la Loire, le colloque France rein qui aura lieu les 2 et 3 juin à Nantes.

Il y a aussi des associations qui agissent pour la réduction des risques comme l'association Si on se touchait, qui soutient les actions de prévention du cancer du sein par le biais de l'humour et

**I – 88**

de la légèreté, et Sis-Animations, qui soutient les actions de prévention de proximité en santé sexuelle.

Il y a enfin des acteurs dans le champ de la santé mentale, avec l'Unafam, qui soutient les familles et amis des personnes malades ou handicapées psychiques.

Je vous invite donc à approuver cette délibération.

**Mme le MAIRE** – Merci. Madame Rio.

**Mme RIO, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. J'espère que vous allez m'accorder votre bienveillance pour poser une question qui ne me semble pas tout à fait hors sujet, puisque Mme Benâtre vient de parler d'environnement de vie. En décembre dernier, je vous avais interrogée sur le principe de précaution sur les granulats des terrains synthétiques. Où en sommes-nous ? Avez-vous des informations ?

*Réactions dans la salle.*

Je voudrais porter à la connaissance de l'ensemble de cette assemblée, dont je rappelle que j'aimerais bien le respect en tant que doyenne de cette assemblée, que le gouvernement a porté hier une information. Il a saisi officiellement l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation pour connaître la nocivité des billes des pneumatiques.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Madame Rio, vous avez absolument raison : l'État, six semaines après que nous l'avons fait, a entamé la même démarche que celle que j'avais annoncée dans cette assemblée. Je crois qu'il faut prendre ce sujet au sérieux, comme tout sujet qui est lié à la santé publique.

Je rappelle donc que j'avais annoncé que nous avons écrit des courriers, le 7 décembre dernier, l'un à l'agence que vous venez d'évoquer, pour lui demander le diagnostic qu'elle posait sur cette situation, et un courrier aux ministres de la Santé et des Sports, pour les informer de cette démarche. Je me réjouis que l'État, à son tour, ait entamé la même démarche que celle que j'avais fait le choix d'entamer il y a maintenant six semaines.

À ce stade et pour répondre très précisément à votre question, non, nous n'avons pas encore reçu de réponse de l'ANSES, mais je crois qu'il est effectivement nécessaire de nous donner les moyens, dans le calme et la sérénité, d'avoir toutes les informations pour appréhender de la manière la plus précise possible cette situation.

Par conséquent, je le redis, je suis tout à fait satisfaite que l'État, en quelque sorte, ait suivi le chemin que nous avons ouvert six semaines auparavant en interpellant à son tour l'ANSES. Je crois qu'il est effectivement important de pouvoir avoir tous les éléments.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme le MAIRE** – Chers collègues, avant de donner la parole à Aïcha Bassal, je voudrais faire part à notre assemblée de la situation suivante. Vous le savez, un jugement en date du 7 février 2018 du tribunal administratif de Nantes a annulé la convention pluriannuelle de soutien au centre LGBT que nous avons adoptée en février 2016.

Je ne reviens pas ici, dans cette assemblée, sur les raisons pour lesquelles nous soutenons le centre LGBT : lutter contre toute forme de discrimination, d'exclusion sociale, professionnelle ou de toute autre nature, fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.



**I – 89**

Je précise évidemment la légalité totale du financement des actions d'intérêt général de cette association, dont l'État lui-même a reconnu, je cite, qu'il « apparaît que l'association centre LGBT Nantes remplit la condition d'intérêt général prévue par les textes organisant le dispositif de mécénat ».

Je considère aujourd'hui que cette décision interroge les principes de liberté d'association et de liberté d'expression. C'est la raison pour laquelle la Ville de Nantes a décidé de faire appel de cette décision.

En ce qui concerne la délibération d'aujourd'hui, nous proposons de nouveau pour cette année une délibération pour continuer à soutenir le centre LGBT, naturellement, parce qu'il n'est pas question de fragiliser l'ensemble des actions qui sont menées.

Pour ne pas prendre le risque qu'un éventuel nouveau recours impacte les autres décisions de subventions qui sont contenues dans cette délibération, nous vous inviterons à procéder à deux votes distincts : un vote pour l'ensemble des associations soutenues par cette délibération, hors NOSIG, et un vote spécifique sur NOSIG.

Dans le même état d'esprit, dans la délibération qui vous a été remise sur table ce midi, vous avez vu qu'a été supprimée la référence à la convention pluriannuelle. C'est une précaution de forme, parce que sur le fond, nous comptons bien nous donner les moyens pour faire valoir en appel ce droit à la liberté d'expression.

Pour terminer sur ce point, je voudrais ajouter deux choses. Hier soir, j'ai eu longuement au téléphone le président actuel et l'ancien président de l'ancien centre LGBT, aujourd'hui NOSIG. Je tiens à redire publiquement mon soutien le plus total, le soutien de notre majorité aux diverses actions essentielles qui sont menées par le centre. À travers eux, ce sont tous les acteurs associatifs qui sont représentés, mais au-delà, toutes les Nantaises et les Nantais, et pas simplement ceux qui sont personnellement concernés, mais tous ceux qui sont soucieux de continuer la bataille pour l'égalité des droits et pour l'égalité réelle.

Je crois que cette situation est très grave. Pour que celles et ceux qui nous écoutent puissent bien comprendre de quoi nous parlons, évidemment, dans notre pays, il est interdit de pratiquer ou de soutenir quelque chose qui n'est pas reconnu par la loi aujourd'hui. Mais il n'est jamais interdit de débattre. Il n'est jamais interdit de procéder au débat d'idées.

Pour faire une comparaison, là aussi, pour que celles et ceux qui nous écoutent puissent saisir la différence, à l'époque où, dans ce pays, l'IVG était interdite, c'était interdit et chacun devait s'y conformer. Mais il n'était pas interdit de débattre, il n'était pas interdit d'avoir un débat d'idées où la diversité des opinions puisse s'exprimer.

C'est la raison pour laquelle je prends cette affaire avec un sérieux extrême. Je le dis d'autant plus que mes convictions personnelles sur ces sujets sont connues : je le redis dans cette assemblée, je suis favorable à la PMA et défavorable à la GPA. Mais je veux que sur ce dernier sujet, comme sur tous les sujets qui intéressent les citoyens, on puisse débattre en liberté. La pluralité des expressions est une condition sine qua non pour que notre pays puisse et avancer et vivre en harmonie.

Enfin, il n'est pas question une seule seconde, c'est la raison pour laquelle je fais le choix de maintenir cette délibération, que toutes les autres activités, toutes les autres actions du centre LGBT se retrouvent fragilisées par cette situation. Il en va de l'accompagnement des parents, il en va de l'accompagnement de jeunes qui sont parfois dans des situations d'isolement ou de souffrance extrême, il en va de la lutte contre les discriminations, il en va de la question du regard dans le monde professionnel, il en va de multiples actions qui sont aujourd'hui des actions menées par le bien commun.

**I – 90**

Je demande à celles et ceux qui le souhaitent, dans cette assemblée, en signe de soutien, de saluer, d'applaudir chaleureusement le travail qui est fait au quotidien par NOSIG, centre LGBT.

*Applaudissements.*

Merci pour eux. Aïcha Bassal pour la délibération.

---

**Mme BASSAL, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 26, intitulé :

*Politique publique de l'égalité et de la lutte contre les discriminations – Répartition de subventions – Convention – Approbation*

**Mme BASSAL, Adjointe** – Merci, Madame le Maire. Vous venez de le rappeler, notre action municipale s'inscrit en faveur de l'égalité réelle en luttant contre les discriminations et les stéréotypes. Même si la Ville fait beaucoup de choses, elle n'agit pas seule dans ce domaine et c'est pour cela que nous sommes aux côtés des associations qui militent dans le champ de l'égalité femmes/hommes, de la lutte contre l'homophobie et de l'accompagnement des migrants.

Dans cette délibération, au titre de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre l'homophobie, il est proposé de soutenir plusieurs associations. La première, l'Autre Cercle, est une association qui sensibilise les acteurs et actrices du monde professionnel à l'inclusion des personnes LGBT dans l'entreprise. Il est proposé le versement d'une subvention de 4 000 €.

Pour le Planning familial, mouvement militant qui prend en considération toutes les sexualités, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 €.

Pour l'association SOS inceste, qui propose un accueil, une écoute, un soutien et un accompagnement des victimes d'inceste, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 €.

Pour l'Union régionale des Centres d'information sur le droit des familles et des femmes, qui est un lieu de ressources et de formation en direction des publics des salariés et élus et des partenaires, il est proposé une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 €.

Pour le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles, qui exerce une mission d'intérêt général confiée par l'État, dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 €.

NOSIG, qui agit en faveur de la visibilité et de l'épanouissement des personnes homosexuelles, bisexuelles et trans. L'association lutte également contre toute forme d'exclusion, de discrimination sociale, professionnelle ou de toute autre nature fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, les mœurs. Lieu d'accueil permanent, son objectif est de répondre aux besoins de dialogue, d'information, de prévention médicale.

L'association développe pour cela diverses actions, notamment en termes de prévention et d'information contre les infections sexuellement transmissibles, de lutte contre le sida, la dépression et les risques suicidaires. Il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement de 22 000 €.

Pour l'association Féministes plurielles, qui met en valeur et sensibilise au féminisme inclusif dans une logique d'égalité entre toutes et tous et de convergence des luttes relatives à la défense des droits et à la place de toutes les femmes et personnes subissant des oppressions, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 190 €.

**I – 91**

Au titre de l'intégration et de la lutte contre les discriminations, nous proposons de soutenir plusieurs associations qui mènent des actions en matière d'accès aux droits, d'apprentissage du français, de médiation et de soutien aux familles en difficulté et de prévention des discriminations.

Il s'agit d'abord de la CIMADE, le Comité inter-mouvements auprès des évacués, qui agit sur un registre expert dans l'accompagnement et l'accès aux droits des migrants. Il est proposé de poursuivre le soutien en signant une nouvelle convention triennale pour la période 2018-2020 et dans ce cadre, au titre de l'année 2018, de verser une subvention de fonctionnement pour un montant de 23 000 €.

Pour l'association l'ASAMLA, Association santé migrants Loire-Atlantique, qui intervient dans le champ de l'accès aux droits en intermédiation entre les publics migrants et les services publics, interprétariat physique dans 20 langues différentes, dans le cadre de la convention 2016-2018, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement dont le montant est de 30 000 €.

L'AMSF, Accueil migrants sans frontières intervient en accompagnement des migrants dans le cadre d'actions diversifiées allant de l'accès aux droits au cours de français. Son activité se déroule dans le quartier sud de Nantes, au sein de la maison de quartier Confluences. Il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 €.

Pour le GASPROM, le Groupement accueil, service et promotion du travailleur immigré, qui intervient dans l'accompagnement et l'accès aux droits des populations migrantes depuis de nombreuses années, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 €.

Pour le Collectif enfants étrangers citoyens solidaires, qui intervient sur l'accompagnement des familles de migrants et de leurs enfants dans le domaine particulièrement de l'éducation, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 €.

Pour l'ANADE, l'Association nantaise d'alphabétisation des étrangers, qui intervient dans l'apprentissage du français en direction des étrangers, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 600 €.

La FAL 44 anime les semaines d'éducation contre toutes les formes de discrimination et contre le racisme, qui regroupe aujourd'hui plus d'une soixantaine d'associations et de mouvements d'éducation populaire. Ces semaines se déroulent au mois de mars chaque année et sont le point d'orgue des actions à dominante éducation dans le champ de la prévention des discriminations. Il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 €.

Pour le GREF, le Groupement des retraités éducateurs sans frontières, qui intervient sur l'accès à la langue française pour les migrants en situation de demande d'asile, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 €.

Pour la LDH, la Ligue des droits de l'homme, qui intervient par un plaidoyer permanent pour défendre les droits humains et qui assure des permanences dans le domaine de l'accès aux droits des migrants, il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 €.

Pour la LICRA, la ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, qui intervient dans le domaine de l'accès aux droits par un accompagnement des publics victimes de racisme et aussi par des actions de sensibilisation en direction des établissements scolaires, il est proposé le versement d'une subvention de 2 000 €.

**I – 92**

Pour le MRAP, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, qui assure des permanences pour venir en appui à des publics victimes d'actes racistes ou de discrimination et dans le domaine de l'accès aux droits des migrants, il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 €.

Il vous est demandé, mes chers collègues d'approuver les termes de la convention avec la CIMADE que vous avez en annexe et d'approuver cette délibération.

**Mme le MAIRE** – Merci. Madame Garnier.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. Juste une expression rapide : je laisserai Blandine Krysmann, qui s'était exprimée à l'époque, en 2016, détailler notre sentiment sur cette délibération.

Je veux simplement dire que nous sommes tous d'accord pour lutter contre les discriminations au sein de cette assemblée. Deuxièmement, et cela, c'est un point essentiel, nous sommes également tous d'accord pour pouvoir débattre de tous les sujets possibles et imaginables, que ce soit la GPA ou tout autre sujet. Il est évident que le débat est permis et heureusement qu'il est permis en France.

Simplement, ce n'est pas de débattre dont il s'agissait sur ce point précis de l'action du centre LGBT. Il s'agissait d'une réunion d'information en présence d'un couple d'hommes ayant eu recours à la GPA, nécessairement à l'extérieur du pays, et à destination d'autres couples homosexuels étant intéressés pour recourir à cette pratique en contournant la loi française. Et tant que nous ne nous serons pas mis d'accord sur ce point, nous ne parlerons pas de la même chose.

Ce n'est pas une question d'atteinte à la liberté d'expression. On peut débattre partout et tout le temps de tous les sujets, quel que soit l'avis que nous pouvons avoir, les uns et les autres. Ce n'est pas une question d'atteinte à la liberté d'expression, c'est juste une question de respect de la loi française. C'est juste cela.

**Mme le MAIRE** – Merci.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Permettez-moi de terminer. J'en ai juste pour une phrase.

Je veux dire également que nous ne sommes pas d'accord pour faire abstraction de la décision de justice rendue avant-hier par le tribunal administratif. C'est la raison pour laquelle nous ne participerons pas au vote sur cette délibération.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je vous remercie pour cette clarification. Au moins, cela a le mérite de poser des positions. Moi, je suis toujours pour la clarté des positions. Par contre, je reviens sur un point. Vous ne pouvez pas dire que nous ne tenons pas compte du jugement, puisque j'ai précisément indiqué deux choses. D'abord, que la délibération avait été réécrite et remise sur table ce midi pour pouvoir inviter les uns et les autres à se prononcer en vote en conscience, parce que je crois que ce sont des sujets sur lesquels il faut se prononcer en conscience, sur les deux points distincts : l'ensemble des subventions et la question de NOSIG. J'ai ajouté un deuxième point, pour être très précise, qui est que nous avons supprimé la référence à ladite convention. Il y a donc deux sujets.

Évidemment qu'ici, nous sommes dans le respect des décisions de justice et c'est à ce titre que la Ville de Nantes a décidé de faire appel, parce que sur le champ de la justice, nous allons effectivement contester cette décision. Les choses sont extrêmement claires, de ce point de vue. Ensuite, il y a les débats de fond que j'évoquais, je n'y reviens pas.

Katell Favenec.

**I – 93**

**Mme FAVENNEC, Conseillère municipale** – Madame le Maire, chers collègues, l'ensemble de cette délibération me réjouit à plus d'un titre. Je pense aux militants de l'Autre Cercle, qui ont conçu un support pour leurs interventions en milieu professionnel contre les discriminations LGBT. Je pense aux associations luttant pour le droit des femmes à disposer de leur vie comme elles l'entendent et pas comme la société voudrait trop souvent le leur imposer. Je pense aux associations d'accueil pour les réfugiés, de plus en plus sollicitées.

Je pense enfin au centre LGBT NOSIG, qui concentre toutes ces problématiques. Je crois utile de rappeler aujourd'hui que cette structure est, depuis sa création, un organisme d'intérêt général qui, par ses actions militantes et ses permanences tenues, permet indéniablement de lutter contre les discriminations et de garantir l'inclusion des personnes LGBTQI.

Depuis plusieurs mois, le centre voit son accueil de réfugiés augmenter dangereusement. Dangereusement, car les dossiers traités sont ceux de personnes dont la vie est menacée. Or de plus en plus de dossiers sont rejetés, ces derniers temps. Ce n'est pas acceptable dans le pays des droits humains. Je remercie les militants de NOSIG pour le travail qu'ils effectuent au quotidien pour sauver des vies.

Ces subventions attribuées à des associations luttant contre les discriminations sont donc un marqueur fort des motivations qui animent nos politiques publiques, et ce, malgré le contexte hostile du moment. Car oui, nous sommes ici partisans. Oui, nous sommes ici pour faire des choix politiques et oui, nous l'assumons pleinement, car les Nantaises et les Nantais nous ont élus pour cela.

**Mme le MAIRE** – Merci. Madame Krysmann.

**Mme KRYSMANN, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. Il y a à peu près deux ans, jour pour jour, j'avais dénoncé cette subvention au centre LGBT du fait qu'il y avait la promotion de cette pratique illégale de la GPA. Vous l'avez rappelé, le tribunal, il y a deux jours, vient d'annuler la délibération, la convention pluriannuelle, et a enjoint la commune à recouvrer les 22 000 €.

Certes, le jugement mentionne le soutien à la GPA, pratique illicite et pénalement sanctionnée, mais il évoque aussi d'autres motifs, qu'il me semble important de souligner. Il mentionne notamment : « l'attribution de cette subvention ne répond pas à un intérêt public local suffisant. L'attribution de cette subvention à une association intervenant au profit d'une catégorie de population seulement méconnaît le principe d'égalité. L'attribution de cette subvention méconnaît le principe de neutralité en ce qu'elle est versée à une association menant des actions à caractère politique. »

Le tribunal administratif nous rappelle ainsi les conditions d'attribution de subventions de la part d'une municipalité. Cela devrait nous donner collectivement une grille de lecture pour étudier les subventions que vous nous proposez, notamment dans cette délibération. Car quelles que soient nos opinions personnelles sur certains sujets et sur l'évolution de la loi, il y a au moins une chose qui devrait nous rassembler. C'est le respect de la loi au service de nos concitoyens.

Vous évoquez, et vous l'avez rappelé, Madame le Maire, dans votre communiqué de presse, la liberté d'expression. Si, au nom de cette liberté d'expression, une association faisait la promotion de la violence faite aux femmes ou de l'usage de la drogue, vous réagiriez, Madame le Maire, et vous auriez raison.

*Réactions dans la salle.*

**M. BOLO, Adjoint** – C'est scandaleux !

**Mme KRYSMANN, Conseillère municipale** – Deux secondes. Laissez-moi terminer. Vous réagiriez.

**I – 94**

**Mme le MAIRE** – Madame Krysmann, franchement... !

**Mme KRYSMANN, Conseillère municipale** – Est-ce que je peux terminer ma phrase ?

**Mme le MAIRE** – Allez-y. Je comprends parfaitement que les propos que je viens d'entendre puissent faire réagir, mais je demande que nous écoutions Mme Krysmann jusqu'au bout.

**Mme KRYSMANN, Conseillère municipale** – Je vous remercie, Madame le Maire. Vous réagiriez, Madame le Maire, et vous auriez raison, non pas en raison de la morale, mais en raison de la loi. En étant le maire de tous les Nantais, vous ne pouvez pas décider qui est habilité à contourner la loi, quelle association est habilitée à contourner la loi ou quelle association n'y est pas habilitée.

Je termine. Techniquement, vous nous proposez, et c'est ce qu'a dit ma collègue, de voter une subvention qui était dans le cadre d'une convention pluriannuelle. Vous avez effectivement supprimé juste la phrase qui disait : « dans le cadre de la convention annuelle » et qui a été annulée il y a deux jours. Il nous semble donc, et j'en conviens avec ma collègue, qu'il est raisonnable de ne pas participer, de ne pas prendre part au vote sur cette délibération.

**Mme le MAIRE** – Merci. J'avoue ne plus bien savoir par quoi commencer. D'abord, je vous le dis, vos propos m'ont profondément choquée. Oser comparer un groupe qui ferait la promotion de la violence faite aux femmes, je ne comprends même pas comment l'on peut formaliser un tel sujet, et des actions qui visent à protéger et à accompagner des hommes et des femmes, peu m'importe qu'ils soient gays, lesbiens ou trans, ce sont des hommes et des femmes. Premier point, donc : je ne comprends rien à votre comparaison ou alors vraiment, je la trouve vraiment profondément choquante.

Deuxième chose, c'est bien parce que je suis profondément respectueuse de la loi, et de ce point de vue, vous avez raison, c'est notre responsabilité à tous, élus de la République, c'est parce que c'est dans le champ de la loi que je compte continuer à me battre et donc, c'est dans le champ de la loi et dans le respect de la décision du tribunal que la Ville fait appel. Sur ce point, je crois qu'il faut être très clair.

Troisièmement, je vous remercie d'avoir fait la lecture du rendu du tribunal, parce que je crois que toutes celles et tous ceux qui ne connaissaient pas encore dans le détail la situation comprendront désormais sans hésitation pourquoi la Ville de Nantes a décidé de faire appel.

Quatrièmement, parce qu'à un moment, il faut se dire les choses, je n'ai pas le souvenir, Madame Krysmann, de vous avoir vu voter sur quelque sujet qui concerne un certain nombre de questions liées à la situation des familles. C'est votre droit le plus profond, c'est votre conviction, je les respecte. Mais plutôt que de chercher des faux-semblants, plutôt que de chercher des zigzags, assumez qu'il y a, sur ces sujets, un certain nombre de choses avec lesquelles vous êtes en désaccord. Vous avez raison, nous sommes dans une assemblée plurielle. Chacun est libre de ses convictions, et j'invite celles et ceux qui en doutent à regarder tous les PV de cette assemblée depuis 2014 : il n'y a là, en ce qui vous concerne, Madame Krysmann, absolument aucun hasard.

Et je redis que ne pas voter cette subvention, ce n'est pas simplement cette question du débat qu'il y a eu, puisque je rappelle que NOSIG dit aujourd'hui à nouveau très clairement, dans son communiqué de presse, qu'il ne se prononce pas pour ou contre la GPA, mais qu'ils sont les garants de l'organisation d'un débat.

Je redis donc qu'ici, dans cette ville, nous mettrons tout en œuvre pour protéger la liberté d'expression, et je redis que l'action du centre LGBT, je vais donner juste un exemple pour les nantais qui nous écoutent, le centre LGBT, c'est le centre qui accueille des adolescents parfois dans une situation de souffrance extrême, de jeunes adolescents gays de 15 ans qui pensent au

**I – 95**

suicide. C'est de cela que nous parlons. C'est de cette subvention dont vous voulez les priver en faisant l'amalgame entre ce sujet et les actions qu'il mène ?

Vraiment, je crois que cette situation est grave. Elle est grave au titre de la liberté d'expression et elle est grave aussi au titre des autres actions du centre LGBT qui se verraient remises en cause.

Pierre-Yves le Brun.

**M. LE BRUN, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Je reviendrai sur la partie de la délibération qui concerne NOSIG. Cette décision du tribunal administratif est un grand étonnement pour nous. Cette décision est injuste, basée sur un soi-disant manque d'intérêt public local, sur une position partisane pour la gestation pour autrui et sur la méconnaissance du principe d'égalité par de la collectivité.

Au contraire, le centre LGBT a pour objectif de défendre toutes les personnes victimes de discrimination ou d'exclusion en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Je dis « toutes » et je pense également aux migrants LGBT qui effectivement, passent par le centre et qui sont souvent bien aidés par celui-ci dans leurs démarches. La lutte pour l'égalité entre tous les citoyens et les citoyennes, c'est la base de son action ! En quoi lui attribuer une subvention est-il un écart à notre devoir de servir l'intérêt général ?

Au-delà de ce point, cette décision est une remise en cause grave de la liberté d'expression et d'action des associations. Ces associations, elles sont garantes de la richesse du débat public et de la diversité des opinions sur tous les sujets qui concernent la vie de la société, y compris des sujets délicats comme celui de la GPA, sur lequel, au passage, le centre n'a pas pris de position. Nous notons que la Ville de Nantes fait appel de ce jugement et nous nous en réjouissons.

Les élus écologistes et citoyens soutiennent la subvention proposée aujourd'hui.

**Mme le MAIRE** – Jean-Paul Huard.

**M. HUARD, Adjoint** – Autant dire que je soutiens totalement Madame le Maire dans ses propos et que je suis fier d'appartenir à cette majorité, surtout pour ces raisons-là.

Madame le Maire, chers collègues, une intervention courte pour valoriser et saluer le travail remarquable et sans relâche que mènent des associations en direction des migrants : le MRAP, la LDH, la CIMADE, l'ASAMLA, le GASPROM, le CEECS, l'AMSF, l'ANADE, la FAL 44, la LICRA et le GREF. C'est un engagement notable dans la période actuelle compte tenu du « déni d'humanité insupportable » dont fait preuve l'État français, pour reprendre les propos tenus par le prix Nobel de littérature français, Jean-Marie Gustave Le Clézio.

L'écrivain s'est en effet insurgé contre la politique, devenue « un monstre froid » qui agit en suivant « des lois et des instructions qui ne tiennent pas compte du sentiment humain ». Pour preuve, en décembre dernier, les associations claquaient la porte de Gérard Collomb, qui leur demande de faire du tri entre les bons et les mauvais migrants. Une atteinte historique à notre tradition d'accueil.

Je rappelle qu'à Nantes une soixantaine d'associations et collectifs ont lancé un appel en janvier : « plus personne à la rue – Pour un accueil inconditionnel », face à la situation urgente et alarmante sur Nantes et son agglomération. Nous relayons ce que demandent les collectifs et associations, en particulier la construction collective de solutions pérennes. La Ville de Nantes agit déjà, en témoigne ce soutien financier qu'il nous est demandé d'approuver aujourd'hui. Et interpellée par cette solidarité citoyenne et associative, elle s'attelle à apporter des réponses.

Pour autant, l'engagement de la Ville doit prendre en compte l'urgence de la situation qui perdure et est insoutenable en cette période hivernale. Un vrai plan d'actions de la Ville

**I – 96**

de Nantes reste à construire collectivement. Toutefois, nous devons agir sans attendre pour mettre à l'abri celles et ceux qui dorment dans la rue.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Madame Garnier.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci. Très rapidement, Madame le Maire, je ne peux pas vous laisser dire, je ne sais pas ce que vous recherchez derrière cela, je ne voudrais pas imaginer que vous cherchiez à instrumentaliser le débat, mais je ne peux pas vous laisser dire que nous ne nous sommes jamais retrouvés sur des subventions en direction des personnes dont l'orientation sexuelle est différente et en l'occurrence, des personnes LGBT.

Nous avons voté, je crois, à l'unanimité, lors d'un précédent Conseil tout récent, une subvention à l'association Aurore pour son projet « Home up ». Vous avez parlé de jeunes, et nous savons que c'est une population qui est davantage que d'autres exposée à des risques de suicide. Vous l'avez dit, Madame le Maire, et c'est très juste. Nous sommes évidemment très sensibles à ces sujets-là. L'association Aurore « Home up », qui est soutenue par la Ville, qui est soutenue par le Conseil régional, et c'est super, et c'est tant mieux, travaille justement sur ces problématiques-là. Donc je suis désolée, je ne peux pas vous laisser dire que nous ne sommes pas capables de nous rassembler sur ce type de sujet.

Je crois qu'il est important aussi de vous dire que le centre LGBT mène tout un ensemble d'actions, comme vous l'avez rappelé, à destination des personnes dont les orientations sexuelles peuvent être diverses et c'est justement parce qu'ils ont fait le choix de contourner la loi sur ce point, non pas d'un débat, je n'y reviens pas, mais d'une réunion d'information sur la gestation pour autrui qu'il met en péril l'ensemble de toutes les autres actions qu'il organise pour lutter contre les discriminations dont peuvent être victimes ces personnes-là. Je crois qu'il faut l'avoir à l'esprit.

Pour terminer, écoutez, ce n'est pas nous qui avons conduit l'action en justice. Ce sont deux contribuables nantais. Je ne les connais pas, Blandine Krysmann ne les connaît pas, il y a une décision du tribunal... Oui, cela vous fait rire, mais il se trouve que nous ne les connaissons pas. Nous ne connaissons pas tous les contribuables nantais, même si nous travaillons.

Mais voilà, c'est une décision, ce n'est pas la nôtre, c'est la décision du tribunal administratif de Nantes et je suis désolée de vous dire qu'elle vous donne tort. Je veux bien entendre que vous avez toujours raison contre la justice, contre tout un ensemble de choses, tout à l'heure, sur l'Arbre aux hérons, sur tout un ensemble de sujets, eh bien non, vous n'avez pas toujours raison et en l'occurrence, le tribunal administratif vient de donner tort à la Ville. C'est factuel et il n'y a plus qu'à en tenir compte, Madame le Maire. Cela s'impose à nous, comme toute décision de justice.

**Mme le MAIRE** – Merci. Simplement deux choses. Madame Garnier, tout le monde sait, dans cette assemblée, que dans votre groupe, il y a des positions divergentes sur ces sujets et je dois dire que votre intervention cache assez mal votre embarras. Je peux le comprendre.

Pour être très précise, ma remarque sur le vote ne concernait pas la totalité de votre groupe. Je vous invite à vous référer à mes paroles. Soyons précis, là aussi.

Je le redis, une décision a été rendue, nous allons faire appel sur le champ du droit et en complément, nous allons continuer à mener la bataille des idées et sur la liberté d'expression et pour dire que rien n'autorise, en quelque sorte à punir le centre LGBT, qui conteste totalement le fait d'avoir pris parti, et à mettre en péril, je le redis, les autres activités.

Il y a deux dernières prises de parole. Mme Krysmann puis Fabienne Padovani, je crois, sur l'autre point de la délibération, et Benjamin Mauduit. Blandine Krysmann.



**I – 97**

**Mme KRYSMANN, Conseillère municipale** – Je vous remercie, Madame le Maire. Effectivement, j'ai voté aussi la subvention pour Aurore, la dernière fois, mais manifestement, mon vote ne compte pas.

Je voudrais quand même rectifier quelque chose que j'entends depuis tout à l'heure consistant à dire que le centre LGBT n'a jamais pris position sur le sujet et qu'il s'est contenté de faire des débats. Je ne sais pas, mais le centre LGBT fait aussi des communiqués de presse. Si vous voyez, dans le jugement, on ne parle pas que de la réunion d'information sur la GPA. On parle aussi des communiqués de presse et des prises de position du centre LGBT. Par conséquent, dire aujourd'hui qu'il n'a jamais pris position, je pense qu'il suffirait de relire certains communiqués de presse.

**Mme le MAIRE** – Merci. Benjamin Mauduit.

**M. MAUDUIT, Conseiller municipal** – Madame Garnier, puisque l'on a tendance à tout mélanger, aujourd'hui, puisque vous partez de l'Arbre aux hérons pour arriver à une question beaucoup plus grave, qui est la question du centre LGBT en disant que nous ne sommes jamais d'accord et que nous sommes dans la négation, dans une forme de déni, vous savez, dans la vie, il y a ceux qui rebondissent et ceux qui s'embourbent, et il y a ceux qui font du sur-place, ce que l'on appelle les forces réactionnaires, et puis, vous avez les progressistes. Là, nous avons un beau clivage, et c'est un clivage historique parce que la liberté associative, c'est une liberté que nous avons conquise.

LGBT, je crois que vous avez un petit différend avec eux qui date d'il y a quelques années, dans une autre assemblée, concernant un festival de cinéma, au Katorza. Vous venez de mettre le pied dans une porte qui est celle de la prescription associative. Les associations, qu'elles soient culturelles ou autres, sociétales, à un moment, ont une liberté d'action.

Cette réunion dont vous parlez, sur laquelle nous tournons depuis tout à l'heure, vous n'y étiez pas, je n'y étais pas. Mais qu'à un moment, il y ait des témoins qui, peut-être, on fait preuve d'actes illégaux, que voulez-vous ? Que la police surgisse, les arrête ? Mais à un moment, la liberté est là ! La liberté associative, la liberté de débat, elle est là !

Ce qui me fait peur, dans ce que vous dites, c'est que l'on ne peut plus avancer, on ne peut plus rien construire, mais par contre, il faut tout contrôler. Cela, c'est un précédent que vous êtes en train de créer, vous, dans l'opposition. Je vous le dis.

**Mme le MAIRE** – Merci. Fabienne Padovani.

**Mme PADOVANI, Adjointe** – Madame le Maire, chers collègues, je partage tout à fait les propos de ma collègue Katell Favennec, mais je souhaiterais me recentrer sur la deuxième partie de la délibération, qui est tout aussi importante que la première, au sujet de la politique migrante.

La Ville se mobilise bien au-delà de ses compétences pour contribuer à répondre à cette situation d'urgence humanitaire que vous avez évoquée, pour les Nantais dans une situation d'urgence : personnes exilées, personnes sans abri ou dans un habitat précaire. Je tenais à rappeler, comme l'a évoqué ce matin ma collègue Abbassia Hakem, le doublement du nombre de places du Centre nantais d'hébergement des réfugiés. La Ville gère pour le compte de l'État à hauteur de 97 places et travaille pour aller vers 122 places.

Je souligne aussi le soutien systématique aux candidatures des opérateurs pour l'ouverture de CADA, la facilitation de l'accès des logements dans le parc social de Nantes Métropole habitat... Aujourd'hui, plus de 300 personnes sont hébergées dans ce cadre.

**I – 98**

Je pourrais rappeler aussi la mise à disposition de dix logements auprès des services de l'État qui sont en charge de l'hébergement d'urgence. Enfin, tous les enfants sont accueillis dans les écoles, à la cantine, quelle que soit la situation de leurs parents.

Par ailleurs, nous venons de le voir dans ce dossier, les associations qui facilitent l'accès aux droits et les activités d'apprentissage du français sont soutenues par la Ville de Nantes, ainsi que certaines activités sportives, culturelles, sociales en direction des migrants.

De plus, un soutien financier est apporté aux acteurs de l'urgence sociale, le projet des 5 Ponts, pour l'insertion des personnes sans abri, et nous soutenons les collectifs qui accompagnent les migrants, notamment en termes d'hébergement, d'alimentation et d'hygiène. Les contacts sont également réguliers avec les collectifs.

S'agissant de l'hébergement d'urgence et de la question plus spécifique des jeunes, Madame le Maire a écrit, nous avons tous eu l'occasion de lire, au ministère de l'Intérieur, afin que des moyens soient mobilisés au bon niveau pour garantir la mise à l'abri de tous.

Vous l'aurez compris, la Ville est un acteur actif, mais aussi un acteur en veille. Mais ce n'est qu'un des acteurs. Je ne parlerai pas du Département, pour qui, vous le savez, je pilote, dans le cadre de la protection de l'enfance, l'accueil des mineurs non accompagnés. Là n'est pas le sujet. Je parlerai de l'État. Je veux vous faire un rapide retour sur la situation géographique dans laquelle notre monde, celui dans lequel nous vivons, se trouve. Rassurez-vous, ce sera de façon très brève, mais néanmoins précise.

Nous sommes aujourd'hui 510 millions d'Européens pour 1,3 milliard d'Africains, sur le continent voisin. Dans 35 ans, ce rapport sera de 450 millions d'Européens pour 2,5 milliards d'Africains. Actuellement, la part de la population africaine des moins de 15 ans représente 40 % des habitants de l'Afrique. Je m'arrêterai là, car ces quelques chiffres suffisent, je pense, à démontrer que cette migration est bien structurelle et non conjoncturelle. Et pour ceux qui veulent aller plus loin, je vous conseille le livre de Stephen Smith, *La Ruée vers l'Europe*, qui vient de sortir et qui est assez édifiant sur ce propos.

Ce pas de côté, Madame le Maire, pour appuyer votre demande réitérée à l'État, acteur en charge de la politique migratoire, la demande de la tenue d'une table ronde réunissant les acteurs associatifs, les collectifs mobilisés et les collectivités territoriales concernées par ce sujet. Les personnes migrantes n'ont pas besoin d'un humanisme angélique. Elles ont besoin de réponses dignes, structurées et pourquoi pas, porteuses de solutions concrètes pour elles.

Nantes est un territoire solidaire, c'est un atout et c'est une force pour l'accueil des personnes migrantes, mais aussi plus largement, pour l'inclusion de tous ceux et toutes celles qui font face à de grandes difficultés. Chaque personne installée à Nantes, qu'elle soit dans un centre d'hébergement, dans un squat ou dans un logement pérenne, est considérée comme un habitant de notre ville. Pour reconnaître cette citoyenneté, Nantes a mis en place le Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers, qui contribue à enrichir les actions en faveur de l'intégration.

Je terminerai donc en remerciant les hommes et les femmes qui, quotidiennement, accompagnent, œuvrent et soutiennent l'ensemble de ces personnes. Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Chers collègues, je vais vous inviter à voter sur cette délibération. Conformément à ce que j'ai annoncé en introduction, je vais d'abord inviter notre assemblée à voter sur le premier point de la délibération. Je cite : le Conseil délibère et approuve le versement de subventions de fonctionnement aux associations suivantes : l'Autre Cercle, le Planning familial, l'association SOS Inceste, l'UR-CIDFF, le CIDFF et l'association Féministes plurielles.

**I – 99**

Le Conseil approuve le versement de subventions aux associations au titre de l'intégration et de la lutte contre les discriminations pour un montant total de 76 600 € et la convention avec la CIMADE. Ce sont donc tous les points de la délibération, sauf la question de NOSIG. Je mets aux voix ce premier point de la délibération.

*Le Conseil approuve (2 abstentions au sein du groupe « Groupe d'Union de la droite et du centre »).*

**Mme le MAIRE** – Je mets maintenant au vote le deuxième point de la délibération qui concerne notre soutien réaffirmé à NOSIG.

L'ensemble de votre groupe ne participe pas au vote ? C'est bien cela ? Le sujet est compliqué et sensible. Je demande le total silence dans cette assemblée. C'est un sujet important. J'invite chacune et chacun à voter en conscience sur ce sujet. Qui refuse de participer au vote ? Merci. Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Qui est favorable ?

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de 12 élus du groupe « Groupe d'Union de la droite et du centre ».*

---

**M. BLINEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 27, intitulé :

*Associations œuvrant dans le domaine du handicap – Répartition de subventions – Approbation*

**M. BLINEAU, Adjoint** – Dans cette ambiance glaciale, je vais essayer de vous amener un peu de sourire, parce que je vous ai fait une petite surprise : il va y avoir une bande-annonce pour un film qui est un documentaire, qui a été réalisé par Bruno Ométak. Bruno Ométak avait réalisé un film avec l'IEM La Marrière et ce film a été retenu pour le festival Entr'2 marches. C'est un festival qui a lieu à la même période que le Festival de Cannes et qui concerne des films qui sont toujours relatifs aux questions de handicap. C'est un festival du court-métrage.

Le film a donc été retenu et la Ville de Nantes a aidé par une subvention de 1 500 € pour que Bruno Ométak puisse continuer son travail par un documentaire en accompagnant ces jeunes. Je vous montre ce film. Il y a de beaux sourires. Il faut enlever les œillères : cela vaut le coup de bien regarder.

*Projection du film.*

**M. BLINEAU, Adjoint** – Je ne vous laisse pas les 90 minutes suivantes, vous êtes pressés, mais cela peut vous donner envie de continuer à le voir. Il passera bientôt dans des salles associatives. Il est en fin de montage. Cette délibération concerne les subventions aux associations concernant le handicap. Je vais vous la présenter d'une façon un peu différente. Je vais vous la présenter sous la forme d'une frise, c'est-à-dire que je vais vous énumérer les événements qui sont faits grâce à ces subventions, grâce aux associations que nous aidons. Cela veut dire que toutes les années, vous avez des événements qui concernent le handicap et je vous invite à vous y rendre, bien sûr.

- Au mois de janvier, le 13 janvier, l'association Éthique, handicap & société a organisé un colloque concernant la vie affective et la parentalité.
- L'APAJH organise son festival habituel Handiclap, qui aura lieu du 15 au 18 mars. La subvention vient de la part de la culture. David Martineau aide donc cet événement de façon importante.
- Le 21 mars sera la Marche citoyenne des oubliés, par l'APF.
- Autisme 44 organise la journée mondiale de l'autisme à Nantes. Ce jour-là, on illumine un bâtiment en bleu. Cela a eu lieu pour la fontaine de la Place royale, pour le Château de Nantes.

**I – 100**

Chaque année, il y a un lieu différent qui est éclairé en bleu pour souligner la journée mondiale de l'autisme.

- Du 16 au 21 avril, l'association T'cap organise la semaine européenne, qui est la suite du festival T'cap, qui évolue et qui devient la semaine européenne, avec des échanges qui auront lieu avec la Belgique et le Portugal.

- L'APF, de nouveau, organise la Fête du sourire et Bouger les lignes !, du 16 au 27 mai ainsi que du 22 au 26 mai.

- La CLISSAA, qui est une organisation de personnes non-voyantes, organise la Fête du tandem dans le cadre de la Fête du vélo. Ce sera le 3 juin prochain au cours Saint-André. Vous êtes invités à essayer le tandem avec une personne non-voyante. Ils cherchent d'ailleurs des personnes pour servir de pilote. Vous seriez les bienvenus.

- La Journée nationale des « dys », dyslexiques, aura lieu en octobre.

- L'ADAPEI organise l'opération Brioches du 8 au 13 octobre, l'association Valentin Hauy, la Marche pour la vue, également au mois d'octobre.

- Vous avez aussi, les 27 et 28 octobre, le quatrième festival Festi'Dunan, qui réunit plusieurs associations de sourds.

- Pour finir, vous avez l'événement qui existe chaque année, le Téléthon, en faveur de la myopathie.

Nantes aide ces associations pour essayer de changer le regard. La Ville de Nantes ne se contente pas de chercher à gagner l'égalité réelle par le fait d'améliorer l'accessibilité à tous les établissements recevant du public. Elle travaille aussi beaucoup avec les associations, par l'intermédiaire du Conseil nantais pour l'accessibilité universelle. En plus, nous aidons depuis toujours ces associations pour qu'elles puissent se faire connaître et sortir le handicap de son cloisonnement.

Merci pour votre compréhension.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. HUARD, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 28, intitulé :

*Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation*

**M. HUARD, Adjoint** – C'est une délibération qui concerne le Bureau des projets, avec une proposition du Bureau des projets de Dervallières – Zola sur PassionNantes Danses, avec une somme de 3 000 € qui est proposée pour animer un dimanche après-midi sur la place Zola avec une dizaine d'associations.

Par ailleurs, pour information, huit projets collectifs ont été soutenus ou seront soutenus dans le cadre du Bureau des projets avec la régie d'avance, pour un montant de 7 515 €. J'en cite quelques-uns :

- l'association sportive Football club Boboto à Dervallières –Zola, pour une action en direction de jeunes migrants isolés,

- *La Gazelle du 4*, à Hauts Pavés – Saint-Félix, qui est un journal d'expression citoyenne,

- un Café des parents à Breil – Barberie,

- une journée Futsal nantais citoyen à Nantes Doulon – Bottière,

**I – 101**

- la réalisation d'une vidéo intitulée *Au-dessus du handicap* avec Doulon – Bottière également
- et « Laissez-nous un message » avec le P'tit Spectateur au Clos Toreau, en amont et pendant le festival Danses aux confluences. Je vous propose donc de voter la délibération concernant les 3 300 € pour PassionNantes Danses.

**Mme le MAIRE** – Merci. Frank Noury.

**M. NOURY, Conseiller municipal** – Madame le Maire, chers collègues, je commencerai par un petit rappel. Créés en mars 2016 dans le cadre de nouveaux dialogues citoyens de quartier de la Ville de Nantes, les Bureaux de projets ont pour objectif de soutenir et accompagner des initiatives citoyennes qui souhaitent animer l'espace public, contribuer à la transition écologique et développer les solidarités entre habitants. Au sein de chaque quartier nantais, le Bureau des projets est conduit par un comité formé de citoyens volontaires et d'un élu du quartier. Ce comité d'animation reçoit les porteurs de projet, les accompagne et décide par consensus du soutien de la Ville de Nantes au projet ainsi que de la nature de ce soutien : financier, technique ou logistique. Les projets soutenus doivent être le fruit d'une démarche collective menée par et pour les habitants.

Aujourd'hui, il nous est présenté et soumis un vote pour un projet concernant le quartier Dervallières – Zola, dont je suis l'un des élus et Ali Rebouh, l'adjoint. Ce projet, PassionNantes Danses, est une animation de quartier conviviale et familial sous la forme d'une manifestation gratuite, inter-associative de danse, ouverte à tous et sur un espace public, dont le but est de faire connaître les associations de danse nantaises et de partager cette passion. Notez sur vos agendas d'ores et déjà : elle est prévue pour se dérouler place Zola le dimanche 3 juin 2018.

Nantes accompagne donc les projets innovants qui créent du lien. En l'occurrence, les porteurs de projet avaient déjà participé à une manifestation inter-associative qui, il y a quelques années, les avait rendus riches en émotions. Cela leur avait permis de découvrir des partenaires et acteurs de la vie de quartier : commerçants, autres associations, habitants impliqués. Cette belle expérience leur a ainsi donné envie de créer eux aussi un événement de ce type, avec une orientation plus spécifique autour de la danse. La création et la connaissance du Bureau des projets leur ont permis de construire et d'élaborer leur projet en envisageant des partenariats. Ils souhaitent donc contribuer à animer le quartier de manière conviviale et familiale et ainsi, faire connaître les associations de danse de l'agglomération nantaise qui partagent leur passion.

Aujourd'hui, dans l'individualisme, plaie de notre société et de la cité, qui tisse sa toile au quotidien, une telle initiative citoyenne ne peut être que soutenue par la Ville de Nantes. Je fonde beaucoup d'espoir dans ce genre d'événement pour créer, recréer au sein de la cité du lien, des échanges, des envies de faire, de partager des acquis entre citoyennes et citoyens, entre générations. C'est pourquoi je vous invite à voter cette délibération.

Madame le Maire, mes chers collègues, je vous remercie pour votre attention.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. SOBZCAK, Conseiller municipal**, donne lecture du dossier n° 29, intitulé :

*Échanges internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Approbation*

**M. SOBZCAK, Conseiller municipal** – Madame le Maire, chers collègues, cette traditionnelle délibération concerne le soutien aux projets qui permettent aux Nantaises et aux Nantais de favoriser leur ouverture européenne et internationale. La première partie concerne des soutiens

**I – 102**

apportés à des associations qui travaillent avec l'espace Cosmopolis et qui nous permettent à tous d'avoir un programme très riche sur le semestre à venir.

Cela concerne différentes associations :

- Nyatalents, qui va organiser au mois de mars un événement lié au Burkina Faso,
- l'artiste Élise Fournier, qui va organiser une exposition photo sur le développement durable dans les pays nordiques en Europe et en Amérique du Nord,
- l'association L'Enracinée, qui va organiser un événement autour de la broderie, qui est effectivement un lien important entre des femmes françaises et marocaines et qui va se dérouler au mois de juillet à Cosmopolis
- et enfin, le Filtre à sons, qui va permettre d'avoir un événement sur la laine dans l'Himalaya indien, qui va se dérouler à la fin du mois de juin.

Le tout représente un montant global de 8 900 €.

La deuxième partie concerne différentes associations européennes et internationales qui travaillent avec nous et qui permettent à nos citoyens de se déplacer à l'étranger. Il y a :

- l'Association jeunesse France Japon, qui va organiser comme chaque année l'événement Passion Japon, à Nantes ;
- le lycée de la Joliverie, qui va travailler avec un collège à Niigata, notre ville jumelle au Japon, pour organiser un événement dans la maison de l'Erdre sur le thème du héron ;
- Corée à Nantes, qui va organiser Les Souvenirs du matin calme, également à la maison de l'Erdre, au mois d'avril, un événement très intéressant auquel je vous invite, sur l'Île de Versailles ;
- la Maison des États-Unis, qui va à la fois accueillir ici un jeune stagiaire de la ville de Seattle, notre ville jumelle aux États-Unis, et qui va aussi permettre à des étudiants nantais d'Oniris de se déplacer dans cette même ville ;
- le collège de Chantenay, qui va organiser un voyage linguistique à Cardiff au mois de mars ;
- l'association AGIRabcd, qui va permettre à des seniors de Nantes de se déplacer à Tbilissi, dans une école, pour enseigner le français à des jeunes sur place ;
- et enfin, le Centre culturel franco-allemand, qui va accueillir, comme depuis plusieurs années, un jeune ambassadeur de notre ville jumelle, Sarrebruck, et qui constitue un lien très important avec cette ville. C'est un projet qui est aussi soutenu par l'AFCCRE et l'OFAJ.

Le total de ces différents soutiens porte sur un montant de 34 235 €. Je vous demande d'approuver ces différentes subventions.

**Mme le MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de mon intervention, je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme LEFRANC, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 30, intitulé :

*Transactions immobilières diverses – Approbation*

**Mme LEFRANC, Adjointe** – Merci, Madame le Maire. Cette délibération concerne les transactions immobilières. Le premier dossier se situe route de Carquefou. C'est une cession à Mme Julie Zymelman d'une emprise foncière de 10 m<sup>2</sup> que nous avons cédée une première fois à Mme Graveleau, mais Mme Graveleau ayant vendu son terrain à Mme Zymelman, nous le transférons simplement à Mme Zymelman.

**I – 103**

Le deuxième dossier concerne l'acquisition à titre gratuit, auprès de Mme Josette Bertal Da Fonseca, d'une parcelle de terrain nu de 13 985 m<sup>2</sup> en nature d'espace vert. Cela se situe à la Prairie de Mauves.

Ensuite, nous avons la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle communale au profit de l'État, qui concerne la cité scolaire de la Colinière, qui a besoin de créer un portillon d'évacuation du lycée. Pour cela, nous sommes obligés de faire une constitution de servitude afin de faciliter la création de ce portail d'évacuation.

Enfin, le dernier dossier, qui est assez classique, est un transfert de parcelle à la Métropole, dans le cadre de ses compétences de voirie. Il s'agit là de 4 000 m<sup>2</sup> dans le quartier Bout des pavés – Chêne des Anglais.

Voilà, Madame le Maire.

**Mme le MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme LE FRANC, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 31, intitulé :

*Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation*

**Mme LEFRANC, Adjointe** – Le premier point de la délibération est l'adaptation du tableau des effectifs, avec la création de deux postes d'ingénieur, dans le cadre du schéma directeur des écoles qui a été présenté par Mme Naël. Il y a 23 suppressions de poste dont 21 sont liées au transfert à Nantes Métropole d'un certain nombre de postes, notamment ceux des archives, des services communs de l'urbanisme réglementaire, de la tranquillité publique, etc. Ensuite, vous avez 14 transformations de poste qui sont liées à l'évolution de nos effectifs en fonction des créations et suppressions d'un Conseil à l'autre, tout ceci pour adapter la nature des postes au grade des agents ou la nature des postes aux besoins des services.

Vous avez une convention de mise à disposition de personnel qui concerne un cadre de la Ville de Nantes, dont une quote-part du temps de travail est mise à la disposition de la Métropole. Vous avez le détail de cette convention en annexe 2.

En point 3, vous avez l'actualisation de la délibération RIFSEEP de décembre 2017. Je vous rappelle que nous avons évoqué le fait qu'il nous manquait quelques décrets. Certains sont tombés, notamment concernant le régime des conservateurs du patrimoine. Nous actualisons donc notre délibération de décembre.

Enfin, en point 4, c'est un dossier récurrent que nous retrouvons à chaque Conseil, qui est la mise à jour de notre convention de services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes.

Voilà, Madame le Maire.

**Mme le MAIRE** – Merci. Monsieur Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Juste une petite question, parce que le mouvement de grève à la cantine centrale et dans les écoles pose des difficultés aux familles nantaises, qui aujourd'hui, mais également lundi et mardi prochain, seront confrontées à ce nouveau mouvement social, qui pose, vous le savez, des difficultés importantes, des difficultés qui sont malheureusement récurrentes. Ce sont les premières de l'année 2018, mais l'année 2017 a été quand même assez sportive de ce point de vue-là. Nous

**I – 104**

souhaiterions savoir où en sont les discussions, ce qui bloque et comment vous entendez résoudre ces difficultés.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Élisabeth Lefranc, pour des éléments de réponse à la question de Julien Bainvel.

**Mme LEFRANC, Adjointe** – Tout simplement, nous avons mis en place une rencontre avec l'organisation syndicale concernée, parce qu'il s'agit d'une organisation syndicale. Vous avez raison, cela pose effectivement des soucis et la difficulté que nous avons, c'est de trouver une solution, avec les éléments que nous avons aujourd'hui, parce que je vous rappelle que la loi fait que rien n'oblige les salariés à déclarer en amont s'ils sont grévistes ou non, ce qui a forcément un impact sur la capacité de donner des informations fiables aux parents. Nous essayons donc de résoudre ce petit point-là, mais nous avons déjà anticipé. Mme Nael a déjà prévu, avec la direction, d'informer les parents le mieux possible pour les jours de la semaine prochaine.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

---

**M. CHATEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 32, intitulé :

*Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Approbation*

**M. CHATEAU, Adjoint** – Il s'agit de la traditionnelle délibération sur les marchés publics, avec un premier marché qui concerne la réhabilitation du bâtiment B de la Manufacture, avec des travaux importants qu'il convient et qu'il est nécessaire de réaliser, pour un montant de 3 187 680 €. Vous avez le détail des travaux, mais c'est vrai que les diagnostics qui ont été posés récemment montrent la nécessité d'engager des travaux structurels importants, sachant qu'une simple réparation n'est pas possible sur les planchers, les poutres et les structures. Les travaux se dérouleront à partir de juin 2018.

Le marché suivant concerne les travaux sur le gymnase Victor Hugo, des travaux importants, pour un montant de 1 080 000 €. Ces travaux nécessiteront une fermeture d'une durée de huit mois à partir de juin prochain. Ces travaux étaient vraiment nécessaires parce que depuis sa construction, il n'y avait pas eu de rénovation spécifique du gymnase.

Le marché suivant concerne l'acquisition de plats cuisinés pour la cuisine centrale, cuisine qui sera fermée de juillet 2018 à février 2019 pour les travaux de réalisation que nous avons déjà évoqués dans cette assemblée. Le service sera donc délocalisé aux ateliers municipaux et nous faisons appel à des prestataires pour des plats réchauffables et des barquettes. Évidemment, toute l'attention sera portée sur la qualité nutritionnelle et les contraintes réglementaires de ces aliments. La dépense est estimée à 1 351 000 € sur la durée totale du marché.

Le point suivant concerne une convention avec l'État pour la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité. Cette télétransmission sera testée à partir d'avril prochain. Il convenait de réviser la convention en élargissant le nombre d'actes, le type d'actes qui seront soumis à cette télétransmission. Cela concerne cette fois-ci les actes de la commande publique.

Le point suivant concerne la location saisonnière du matériel de décoration d'illumination pour les fêtes de fin d'année, avec un nouveau marché. La commission d'appel d'offres a retenu, lors de sa réunion du 11 décembre dernier, le groupement Leblanc – Eiffage pour un montant prévisionnel annuel de 338 415 €. Il s'agit d'autoriser la signature du marché.



**I – 105**

Le point suivant concerne la cuisine centrale du Perray, avec l'aménagement du site transitoire de l'atelier municipal. Il s'agit de travaux à réaliser pour adapter le site du Perray, avec notamment les moyens frigorifiques, les bâtiments modulaires à envisager. Les aménagements à titre provisoire sont estimés à 760 000 €, pour permettre la continuité du service pendant la période de fermeture de la cuisine centrale.

Nous avons ensuite le groupement de commandes entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole habitat sur l'autoconsommation collective. Cela s'inscrit dans le cadre de notre politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre et également, de dispositifs innovants que nous promovons, avec la production d'une énergie électrique de proximité. C'est la loi qui l'autorise dorénavant. Il vous est donc proposé d'autoriser une étude de faisabilité qui sera menée par les services de Nantes Métropole habitat pour faciliter la mise en œuvre et coordonner les travaux sur ce nouveau dispositif, qui permettra de chauffer les bâtiments de la maison des Haubans et de l'école publique Henri Bergson.

Le dernier point est sur l'élargissement de la famille du groupement d'achats, qui concerne la Ville de Nantes, CCAS, l'ESBANM et Nantes Métropole, avec différents secteurs comme les agents d'accueil, la maintenance des matériaux, les services topographiques et les matériels de radio et de visioconférence.

Voilà, Madame le Maire.

**Mme le MAIRE** – Merci. Monsieur Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Dans cette délibération, il est notamment question de vous autoriser à signer les marchés de travaux pour la relocalisation temporaire de la cuisine centrale pour les travaux de la phase 2, que nous avons votés au Conseil de décembre dernier pour un montant de 1 640 000 €. Après ceux qui ont été réalisés l'été dernier dans la phase 1 pour un montant de 320 000 € et qui avaient été validés par le Conseil municipal le 9 décembre 2016. Il faudra d'ailleurs modifier la délibération, qui fait référence au 16 décembre, ce qui est une erreur.

Ces travaux nécessitent la relocalisation aux ateliers municipaux du Perray pour un coût de 760 000 €, ce qui porte donc l'opération globale, pour passer de 15 000 à 18 000 rationnaires, à un peu plus de 2,7 M€. Dans le même temps, nous avons entendu dire que ces travaux seraient insuffisants à court terme et qu'une nouvelle cuisine centrale serait nécessaire à compter de 2023. Je voulais savoir ce qu'il en était de cette rumeur et si vous pouviez confirmer ou infirmer celle-ci.

Je voulais aussi revenir sur la réponse qui m'a été apportée par Mme Lefranc au point précédent sur les nuisances et les gênes occasionnées par les mouvements sociaux relatifs à ces questions de cuisine. Je pense qu'informer les parents est une très bonne chose, et le plus en amont possible, c'est très bien. Je pense tout de même que la meilleure des choses serait d'éviter que ces mouvements se reproduisent, que les gênes soient répétées et que les enfants soient contraints de pique-niquer plusieurs fois par semaine.

**Mme le MAIRE** – Merci. Catherine Choquet, peut-être un mot sur la question du projet de restructuration et ensuite, je redonnerai la parole au rapporteur.

**Mme CHOQUET, Adjointe** – Merci, Madame le Maire. Effectivement, dans les différentes délibérations de 2016 et 2017 que vous avez citées, le projet global était présenté, avec les travaux engagés en deux temps et le déménagement nécessaire pour la deuxième phase des travaux, puisque c'est vraiment le cœur de la fabrication des repas qui sera mis en cause. Cette cuisine avait été construite en 1989 pour 10 000 repas. Il y avait eu une première étape de travaux en 2002 et d'ailleurs, la cuisine centrale, à cette occasion, avait été décentralisée au

**I – 106**

MIN, sans qu'il y ait un impact dérangeant pour la livraison des repas. Ces premiers travaux visaient à amener la fabrication à 14 000.

Nous sommes aujourd'hui aux 14 000 repas et nous voyons donc que ces dernières années, il y a eu une progression très importante du nombre des habitants en général et donc, des élèves en particulier. Ceci nous amène à faire des travaux pour pouvoir rapidement arriver à produire 18 000 à 20 000 repas. La cuisine a été construite en 1989 à cet endroit-là, un endroit qui à ce moment-là, était peu urbanisé, et la cuisine se trouvait dans ce micro-quartier. On voit aujourd'hui que la demande de restauration et notre envie aussi de répondre à la qualité de restauration que nous voulons offrir nous amènent à nous poser différentes questions sur la fabrication des repas.

Le fait que nous fabriquions plus de repas, mais avec le même outil fait que nous ne pouvons pas, par exemple, produire les desserts ou les pâtisseries. Nous avons peut-être envie aussi d'élargir maintenant nos possibilités de cuisiner.

Ce que nous faisons en ce moment, c'est procéder à des travaux qui permettront de faire les repas pour les 18 000 voire même 20 000 enfants. Mais à terme, nous réfléchissons quand même sur la restauration que nous voulons pour nos enfants, demain. Ce ne sont pas les mêmes demandes, les mêmes contraintes, les mêmes besoins qu'il y a trente ans. Donc quelles restaurations voulons-nous pour demain ? Dès lors, cet outil-là, qui se trouve maintenant dans un secteur qui s'est pas mal urbanisé, doit-il rester ici ? Doit-il aller ailleurs ? Est-ce qu'il faut qu'il y ait une seule cuisine ou plusieurs ? Que doit fabriquer cette cuisine ? Ce sont toutes les questions que nous nous posons maintenant, pour avoir justement le temps d'y répondre et de construire une cuisine totalement adaptée aux besoins que nous avons identifiés aujourd'hui.

**Mme le MAIRE** – Merci. Olivier Chateau.

**M. CHATEAU, Adjoint** – Pour compléter les éléments donnés par Catherine, c'est vrai que nous avons la nécessité d'augmenter nos capacités à 18 000, voire 20 000 repas. C'est plutôt une bonne nouvelle, parce que cela salue la dynamique que nous avons en matière de démographie scolaire. C'est un signe de bonne santé pour nos écoles, pour la dynamique de la ville, de la métropole. Nous sommes contraints d'augmenter nos capacités, d'augmenter le nombre de classes, d'augmenter le nombre d'écoles et il faut donc évidemment s'adapter en termes de cantines scolaires, offrir aux familles, offrir aux enfants les bonnes conditions pour pouvoir effectivement bénéficier des repas scolaires.

Cette adaptation, nous l'anticipons. Ce sont les travaux que nous réalisons avec ce que j'expliquais tout à l'heure sur les différentes phases, la délocalisation de nos capacités au PMA et pour permettre les travaux d'agrandissement et ensuite, d'augmenter nos capacités de conception de conception des repas. Mais vous pourriez nous le reprocher si nous ne nous projetions pas sur les années à venir. Nous répondons un besoin, aujourd'hui, que nous avons évalué à 18 000 ou 20 000 repas, mais il faut que nous continuions à travailler sur demain pour savoir, si nous sommes encore obligés d'augmenter nos capacités de production de repas, si nous pouvons le faire au même endroit, s'il faut envisager d'autres solutions.

Et également, comme le disait Catherine Choquet, quel type de restauration scolaire, à quel type de normes nous serons obligés de répondre en fonction de la taille de l'équipement, parce que ce ne sont pas les mêmes normes suivant que c'est une cantine scolaire qui répond à 15 000 ou 20 000 repas que l'on passe un cap supérieur. Il faudrait aussi qu'en termes d'équipement, nous soyons sur des structures différentes. Cela nous oblige donc effectivement à travailler et à anticiper. C'est donc plutôt une bonne chose que nous soyons déjà dans la phase d'après, le coup d'après, si la nécessité était là. Mais au moins, nous allons pouvoir répondre de manière claire, précise et fonctionnelle aux besoins actuels liés à cette augmentation du nombre de repas.

**I – 107**

Voilà, Madame le Maire.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 33, intitulé :

*Accueil périscolaire dans les écoles publiques – Association Nantes action périscolaire – Création d'une mission d'information et d'évaluation*

**M. BOLO, Adjoint** – Cette délibération nous rappelle que le Code général des collectivités territoriales prévoit la création, au sein d'un Conseil municipal, d'une mission d'information et d'évaluation qui va être chargée de recueillir les éléments d'information sur une question d'intérêt communal.

Par courrier en date du 20 novembre 2017, n'épuisant ainsi pas leur droit à une demande de ce type par an, pour 2018, les membres du groupe d'union de la droite et du centre ont formulé une demande de création d'une telle mission sur l'association Nantes Action Périscolaire, afin d'examiner les champs d'intervention de l'association ainsi que ses modalités de financement et de fonctionnement. Je vous propose, mes chers collègues, d'y faire droit en créant cette mission, composée de quinze conseillers municipaux, dont la liste est ici et que je vais vous donner dans un instant. Sa durée sera de six mois à compter de la présente délibération. Son rapport sera remis au maire dans le mois suivant son échéance et sera ensuite communiqué aux conseillers municipaux quinze jours au moins avant la séance suivante du Conseil municipal. Lors de la première réunion de cette mission, un règlement intérieur sera établi, précisant les modalités de réalisation de cette étude.

Les quinze conseillers municipaux pressentis, à la proportionnelle des groupes politiques de notre Conseil, naturellement, seraient : moi-même, Myriam Naël, Olivier Chateau, Élisabeth Lefranc, Mahaut Bertu, Benjamin Mauduit, Gildas Salaün, Pierre-Emmanuel Marais, Catherine Choquet, Ghislaine Rodriguez, Marie-Annick Benâtre, Jean-Jacques Moreau, Patricia Rio, Stéphanie Houël et Julien Bainvel.

**Mme le MAIRE** – Merci. Monsieur Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Effectivement, les élus de notre groupe avaient demandé cette mission d'information et d'évaluation sur un sujet qui nous semble d'une importance extrêmement... importante...

*Rires.*

Excusez-moi, c'est ma dernière intervention...

**M. BOLO, Adjoint** – Nous n'avons même pas entendu le lapsus. Il y en avait un ?

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – J'ai dit que c'était un sujet d'importance importante, je suis persuadé que vous ne me contredirez pas, pour les familles nantaises. Si nous tenons à cette mission, c'est d'abord pour une meilleure information du Conseil et à travers lui, de nos concitoyens sur les activités qui sont proposées, les modalités spécifiques de fonctionnement de NAP en cas de grève, les modalités de recours à d'autres associations ou structures pour certaines activités, la question de la gestion des ressources humaines au sein de NAP, notamment.

Mais nous tenons également à la nécessaire évaluation de cette politique et ce, après plusieurs années de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et puis, parce que NAP a un statut associatif et que cette association gère un budget de plus de 13 M€ et, de mémoire, près

**I – 108**

de 1 000 fiches de paie chaque mois. Cette évaluation doit notamment permettre d'éclairer le Conseil sur le choix du mode de gestion effectuée par la Ville de Nantes. Nous serons donc particulièrement attentifs et mobilisés dans le cadre de cette mission.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 34, intitulé :

*Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation*

**M. BOLO, Adjoint** – Cette délibération porte diverses dispositions à caractère budgétaire et financier, comme traditionnellement, en fin de Conseil. Vous avez les subventions et prix, notamment des jurys CLAP, des subventions aux Anneaux de la mémoire et au festival des Trois Continents, mais je ne vous fais pas tous le détail, vous le voyez.

Mentionnons tout de même une subvention importante à l'association Une famille, un toit pour l'accueil et l'intégration des populations migrantes d'un montant de 79 000 €. Des dispositions tarifaires sur les tarifs des repas adultes dans nos établissements de petite enfance, qui passent de 3,82 € à 3,86 €. Il faut être précis. Il y a les bibliothèques et une exonération de droits de reproduction.

Dans ces diverses dispositions financières, il y a la garantie traditionnelle de la Ville de Nantes à certains créanciers de l'Agence France Locale, puisque vous savez que dans le cadre de l'Agence France Locale, à laquelle nous avons adhéré, il y a un système un peu complexe, il faut bien le dire, mais qui conduit tout à fait normalement à ce que les créateurs de l'Agence garantissent certains emprunts, ce qui permet d'obtenir de meilleures créations. Évidemment, ce mécanisme de garantie crée des liens de solidarité qui sont parfaitement gérés.

S'agissant des provisions, il s'agit là d'une opération purement comptable d'ajustement de montants de provisions pour 2018.

Vous avez lu dans la presse l'aménagement du quai des Plantes, cet aménagement tout à fait symbolique de notre volonté sur la nature en ville, quai de la Fosse, avec l'autorisation de Nantes Métropole d'intervenir.

Il y a par ailleurs le contrat d'aide financière sur la charte de qualité d'accueil du tout-petit, en matière de petite enfance.

Une convention de partenariat entre la Ville et la GMF pour une piste d'éducation routière. Vous vous souvenez peut-être que l'État avait décidé de se désengager de cette piste d'éducation routière. Nous avons trouvé une possibilité avec un grand assureur, qui est la GMF, la Garantie mutuelle des fonctionnaires, qui a souhaité participer à ce projet d'animation de piste d'éducation routière.

Il y a eu un dysfonctionnement dans la saisie de données de facturation des droits d'inscription. Il nous faut donc approuver le remboursement à des usagers d'un double prélèvement sur leur compte bancaire. Ce sont des choses qui malheureusement arrivent.

Il y a un avenant au contrat local de santé, sans difficulté particulière.

Une modification intérieure du règlement intérieur de la commission de délégation de service public.

**I – 109**

Pour la SPL Le Voyage à Nantes, il s'agit de remplacer M. Stéphane Junique par M. Olivier Chateau au sein du conseil d'administration de la SPL Le Voyage à Nantes.

Il y a enfin les traditionnelles remises gracieuses et annulations de titres, dont je ne vous donne pas le détail, ainsi que les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et les constatations de créances éteintes.

Je me permettrai d'ajouter une information qui a trait aux missions des élus, aux déplacements des élus, conformément à notre charte de fonctionnement. Je peux vous préciser, étant entendu que le chiffre que je vais vous donner globalement sera accompagné dès ce soir d'une transmission à l'ensemble du Conseil municipal ainsi qu'à la presse de la liste des déplacements nominativement énumérés, que les missions des élus en France pour l'année 2017 se sont déroulées pour un montant total de 34 130,98 € et que les missions des élus à l'étranger, pour cette même année 2017, se sont élevées à 27 261,41 €. Le détail, je vous l'ai dit, vous sera fourni dans la soirée.

**Mme le MAIRE** – Merci. Monsieur Reneaume.

**M. RENEAUME, Conseiller municipal** – Merci. Pardon d'intervenir comme cela juste à la fin. Deux petites choses. Merci pour l'information que vous venez de donner. D'après ce que j'ai lu ce matin de la charte dont nous avons parlé, elle est notoirement incomplète. Je pense donc qu'il y aura d'autres communications dans la foulée, si nous sommes d'accord.

Je voulais simplement vous poser une question sur l'aménagement du quai des Plantes, parce que dans la délibération, rien ne laisse penser qu'il s'agit d'un aménagement éphémère. Dans le petit feuillet que l'on nous met là, c'est du provisoire. Pouvez-vous nous confirmer que c'est un aménagement strictement provisoire ou non, s'il vous plaît ?

**Mme le MAIRE** – Merci. Deux mots. D'abord, sur le premier point de votre intervention. Dans l'intervention de Mme Houël ce matin, il y avait deux questions. Je crois qu'il est important, sur ces sujets, de pouvoir se dire les choses très clairement. Il y avait une question sur l'indemnité des élus. Je rappelle que les indemnités des élus ont été votées dans notre assemblée lors du premier Conseil municipal.

Il y avait un deuxième point, à raison, conformément à ce que nous avons inscrit dans la charte de déontologie, qui était de pouvoir rendre transparents les déplacements individuels des élus. Pascal Bolo vient d'indiquer les montants et ce soir, la liste nominative de ces déplacements sera transmise à l'ensemble des membres de notre assemblée ainsi qu'à la presse, pour des raisons de transparence auxquelles nous sommes, les uns et les autres, attachés. Madame Houël.

**Mme HOUËL, Conseillère municipale** – Madame le Maire, je suis désolée, mais je vais relire ce qui est écrit : « L'ensemble des indemnités et moyens mis à la disposition des élus par mandat, fonction ou responsabilité, sera rendu public au moment du vote du budget. » Pourquoi avoir écrit cette phrase, dans ce cas-là, si vous considérez que c'était déjà fait au moment des votes ? Pourquoi avez-vous écrit cette phrase dans cette charte ? Ce n'est pas tout à fait la même chose, les indemnités et tous les moyens mis à disposition par mandat, fonction ou responsabilité. Donc, jetons de présence, l'ensemble des moyens...

**Mme le MAIRE** – Monsieur Bolo.

**M. BOLO, Adjoint** – Vous allez chercher des choses qui n'existent pas. Il y a eu, en début de mandat... Moi, je veux bien que l'on fasse tous les ans, en annexe du budget, un tableau récapitulatif du fait que oui, tous les élus disposent d'un bureau, partagé ou non, que tous les élus disposent... etc., mais ce sont des moyens qui ont été attribués en début de mandat et qui n'ont pas connu d'évolution. Naturellement, s'il y avait la moindre évolution et s'il y avait le moindre autre avantage ou moyen mis à disposition que les indemnités perçues par les uns et

**I – 110**

les autres au titre de nos fonctions, vous auriez raison de demander communication de cette modification, naturellement.

Il n'y a rien de changé depuis 2014 et il n'y a rien de plus que ce qui était dans la délibération de 2014. Par conséquent, n'allez pas chercher là où il n'y en a pas des problèmes des choses cachées. Il n'y a rien de caché en la matière. Tout est parfaitement public. Il n'y a pas, au titre des moyens et des indemnités mis à disposition des élus la Ville de Nantes, autre chose que ce que vous avez voté en début de mandat. Je suis extrêmement ferme et clair à cet égard.

La seconde occurrence, et cela, effectivement, peut être différent tous les ans, c'est le détail des déplacements des uns et des autres. Je vous en ai indiqué le montant total. Vous pouvez aller chercher sur le budget, il y a un article qui comprend l'ensemble des indemnités versées aux élus, mais je dis et je répète qu'il n'y a eu aucune autre modification que celles prévues par la loi, que celle affectant peut-être le montant du point d'indice des fonctionnaires. Cela a dû avoir lieu une fois depuis le début de notre mandat. Et c'est tout. Donc n'agitez pas vos doigts, Monsieur Bainvel, cela ne servira à rien.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Et les jetons de présence ?

**M. BOLO, Adjoint** – Mais il n'y en a pas !

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Il n'y en a pas au titre du Conseil municipal mais au titre des autres fonctions exercées ?

**M. BOLO, Adjoint** – Mais Monsieur Bainvel, il n'y a pas un centime de jetons de présence qui pourrait être versé à des élus sans que le Conseil municipal ne l'ait explicitement autorisé. Et de la même manière, lorsque ces jetons de présence existent, et ils existent dans des sociétés d'économie mixte relevant de Nantes Métropole, cela a été expressément autorisé en début de mandat par le Conseil de Nantes Métropole. Et s'il y en avait eu à la Ville de Nantes, cela aurait été exactement de la même manière. Il faut arrêter d'agiter des choses qui n'existent pas !

**Mme le MAIRE** – Merci. Pour conclure sur ce point, je voudrais juste dire deux choses, de manière très simple, toujours pour que celles et ceux qui nous écoutent essaient de suivre nos débats. Je n'oublie pas votre question, Monsieur Reneaume, ne vous inquiétez pas : je conclurai par celle-là.

Il y a un premier sujet que vous avez mentionné, Madame Houël, ce matin, qui est la transmission publique des indemnités. Je redis, pour que celles et ceux qui nous écoutent puissent suivre de quoi il s'agit, et je rappelle d'abord que dans la loi française, les indemnités sont fixées en fonction d'une tranche liée au niveau démographique de la ville. Heureusement, on ne fait pas ce que l'on veut sur ces sujets. Ces choses-là sont encadrées sérieusement.

Ensuite, à l'intérieur de ce barème, chaque ville fixe le niveau d'indemnité pour les différents élus. Je rappelle que nous avons voté ce point en toute transparence, en toute connaissance de cause lors de la première séance, de notre Conseil municipal d'installation.

Deuxième point : Madame Houël, vous avez eu raison, ce matin, de rappeler que nous avons décidé d'aller au-delà de la loi, puisque, je le rappelle, rien ne nous l'impose. Par choix d'attachement au renouvellement des pratiques politiques, par choix de transparence, nous avons effectivement décidé d'aller au-delà de la loi et de rendre publics les déplacements individuels. Pascal Bolo a communiqué à cette assemblée le montant global de ces déplacements et ils seront communiqués à l'ensemble de l'assemblée et à la presse, pour que tout le monde ait effectivement cette transparence.

Sur votre deuxième question, Monsieur Reneaume, en ce qui concerne le quai des Plantes, aujourd'hui, le projet est pensé pour une durée de deux ans avec, de fait, une partie pendant

**CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2018**

**I – 111**

ce que j'appellerai la saison estivale, de mai à octobre, qui sera plus importante que pendant le reste de l'année.

Mesdames et Messieurs, nous avons épuisé l'ordre du jour de notre Conseil municipal. Je vais donc vous inviter à voter sur cette dernière délibération avant de vous libérer.

*Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

*Non participation au vote de M.Martineau et M. Mauduit pour le Festival des 3 Continents.*

*Non participation au vote de M.Rebouh, Mme Naël, M. Salecroix, M. Huard, M. Martin, Mme Bassal, Mme Hakem et M.Moreau pour l'ACCOORD,*

*Non participation au vote de Mme Bassal pour la CAF.*

**Mme le MAIRE** – Merci à tous.

*La séance est levée à 17 h 40.*